
3 1761 04116 0193
UNIVERSITY
OF
TORONTO
LIBRARY

# PROCÈS

DU

# COMMUNISME

## A TOULOUSE,

## PAR M. CABET,

Ex-Procureur-général, ex-Député, avocat à Paris ;

AVEC

Les portraits des douze accusés et la vue de l'audience,

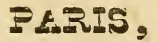
DESSINÉS PAR

## LÉON SOULIÉ.

---

**Prix : 1 franc. — Par la Poste 1 fr. 50 c.**

---




AU BUREAU DU POPULAIRE, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 14,

ET CHEZ TOUS LES CORRESPONDANS DU POPULAIRE.

—

SEPTEMBRE 1843.

# PROCÈS DU COMMUNISME A TOULOUSE.

## Faits préliminaires au Procès.

Mon nom, mes écrits, mes doctrines, mes principes, étant le fondement du procès, et l'objet principal de l'accusation, je suis bien dans l'inévitable nécessité de parler moi-même.

Avant son arrestation (le 27 janvier 1843), Gouhenant était, à Toulouse, mon *correspondant* et mon *mandataire-comptable* pour mon journal le *Populaire*, et pour mes nombreux écrits expositifs de la DOCTRINE du *Communisme Icarien.*

Cette doctrine n'est autre chose que le *Christianisme* dans sa morale et sa pureté primitive. Ma propagande, essentiellement *pacifique*, ne fait appel qu'à la discussion, à l'étude, à la méditation, et ne veut d'autres armes, pour amener son triomphe, que la persuasion, la conviction, la puissance de l'opinion publique, et la décision de la volonté nationale.

Je puis me tromper, sans doute, dans mes théories, dans mon système d'organisation sociale; et je n'ai pas le moins du monde

la sotte et folle prétention de me croire infaillible : mais je soutiens que personne n'a le droit d'avoir de la haine ou du mépris, ni pour une doctrine basée sur la *fraternité*, ni pour un homme qui consacre ses veilles et sa vie à chercher, à travers toutes les rivalités, toutes les calomnies et tous les dangers, le moyen de substituer l'ordre au désordre, la paix à la guerre, la vertu au vice, en un mot le bonheur universel à tant de misères qui font le malheur et le désespoir de l'Humanité.

Aussi, j'écris, je parle, j'agis, je propage ma doctrine, *publiquement*, à la lumière du soleil, sans rien dissimuler, sans rien craindre, et la tête haute.

Convaincu, profondément convaincu, après de longues méditations, que cette doctrine est la VÉRITÉ, n'ayant pas le moindre doute sur son triomphe par la discussion, rempli de foi dans l'avenir, je dois considérer, non seulement comme une injustice, mais encore comme une sottise et une folie, toute idée de l'imposer par la violence, parce qu'elle ne pourrait que compromettre un succès assuré par la voie de l'intelligence et de la raison.

Par conséquent, il suffit que je ne sois pas un insensé pour que personne ne soit plus réellement, plus sincèrement, plus inébranlablement que moi l'adversaire de la conspiration et de l'émeute. Personne ne sera plus hardi, plus intrépide, pour exercer tous ses droits légaux, pour user de la presse, de la publicité, des simples réunions, des prédications et de la propagande dans toute la latitude (hélas bien étroite !!) que nous laisse une législation défiante et craintive : mais personne n'est plus énergiquement prononcé que moi contre la *société secrète conspiratrice;* personne n'a fait plus d'efforts pour en détourner le Peuple, dans son propre intérêt; personne n'a publié tant de preuves pour en démontrer le danger.

Du reste, l'arrêt d'accusation reconnaît que ma propagande est PACIFIQUE; bien d'autres monumens l'attestent; le Procureur-général le reconnaissait hier; et, d'ailleurs, je puis dire

hautement et sans hésiter que c'est désormais un fait incontestable et public, puisque je ne suis pas sur le banc des accusés!!!

Je n'ai accepté ou choisi Gouhenant pour mon correspondant que parce que sa première lettre me l'a montré enthousiaste pour la *Communauté* ICARIENNE, intelligent, judicieux, habile, convaincu que la propagande *pacifique* était le seul et l'unique moyen raisonnable de succès. Toute sa correspondance (et elle était fréquente) me confirmait dans mon premier jugement; et ma confiance était d'autant plus entière que la base de son caractère, de ses pensées et de sa conduite, était essentiellement *socialiste*, et, avant tout, RELIGIEUSE, en sorte que l'accusation qui pèse sur lui me paraît une erreur manifeste, un contre-sens, le contre-pied de la vérité.

Si, contre ma conviction, il avait eu la folie de se rendre coupable de complot et de société secrète conspiratrice, il aurait abusé de ma bonne foi, trahi ma confiance, compromis ma sûreté personnelle, notre doctrine et notre cause toute entière; il aurait commis un crime envers moi, en même temps qu'un attentat contre le Pouvoir; et quelqu'indulgent que je puisse être pour des torts qui n'intéressent que moi, j'aurais été son accusateur pour des faits qui auraient compromis, à mes yeux, la cause de l'Humanité.

Néanmoins, l'annonce de son arrestation, quand les journaux ministériels dénoncèrent une *faction communiste* à Toulouse, une *société communiste*, un *complot communiste*, des *réunions conspiratrices*, des saisies de *listes de conjurés*, l'arrestation de conspirateurs *indignes de tout ménagement*, je ne pus croire qu'il fût coupable, et je m'expliquai ainsi dans le *Populaire* de février :

« Si M. Gouhenant nous trompait, nous le désavouerions hautement, quelque pénible que fût pour nous ce désaveu : mais si, comme nous n'en avons pas le moindre doute, il n'est que victime d'une persécution, le danger ne nous inspirera que plus d'ardeur et de dévouement pour le soutenir.

» Mais Gouhenant nous paraît un citoyen éclairé, intelligent, capable, ferme, dévoué à ses convictions, qui saura bien se

défendre lui-même et faire triompher la vérité. Nous nous bornerons donc ici à quelques réflexions générales, pour mieux faire connaître ce que sont les Communistes. »

Voici quelles étaient ces réflexions générales :

**Pourquoi persécute-t-on les Communistes ?**

Est-ce que la calomnie parviendra toujours à tout dénaturer, à répandre le mépris ou la haine sur une classe nombreuse de citoyens qui ne désirent que le bonheur de tous les hommes, qui ne sont à leurs yeux que des frères ?

Est-ce qu'on croira toujours anéantir le Communisme en le qualifiant *d'utopie ?* comme si toutes les réformes n'étaient pas appelées des *utopies*, comme si l'on ne disait pas les *utopies démocratiques*, les *utopies républicaines*, les *utopies phalanstériennes*, les *utopies* de *Lamennais*, les utopies de *Pierre Leroux*, les utopies de *Lamartine*, les utopies du *National* lui-même !

Les hommes de bonne foi qui consentent à examiner au moins les doctrines Communistes, y font-ils généralement une autre objection que celle-ci : *C'est trop beau* ! En est-il un seul qui ose dire : Les Communistes sont des *méchans ?* Le rapporteur à la Cour des Pairs n'a-t-il pas dit lui-même que notre Communisme Icarien était *séduisant ?*

Et dans quelle classe, en effet, aristocratique, bourgeoise, réformiste, etc., trouve-t-on plus d'amour du travail, de l'ordre, de la paix, de la fraternité, de toutes les vertus sociales ?

Le Communisme est-il autre chose qu'une école, une morale, une philosophie, une sorte de religion adoptant tous les principes du Christianisme dans la pureté de son origine.

Ne proclamons-nous pas tous les jours, nous et la masse des Communistes Icariens qui partagent nos convictions, que nous ne cherchons le triomphe de nos idées que dans la discussion, la persuasion, la propagande pacifique et la puissance de l'opinion publique ?

Ne serions-nous pas insensés de risquer l'avenir de nos doctrines, quand nous ne doutons pas qu'elles sont la vérité, et que leur triomphe est inévitable par la discussion ?

Traités en parias, serions-nous les seuls qui n'auraient pas la liberté de discuter les moyens d'assurer le bonheur de l'Humanité ?

Et cependant, en plein tribunal, en présence de l'accusateur public, nous avons pu dire, nous, que nous nous fesions honneur et gloire d'être Communiste !

Mais les apôtres, les disciples de Jésus-Christ, les premiers

chrétiens, calomniés, persécutés, comme les ennemis des dieux et des hommes, ont légué l'exemple du courage à tous les amis futurs du progrès et des réformes; et nous sommes sûrs que leur courage et leur dévouement ne manqueront pas d'imitateurs.

CABET.

Dans le *Populaire* de mars, tandis que Gouhenant était toujours au secret le plus absolu, je rédigeai un *interrogatoire* imaginaire et les réponses que je croyais dignes d'un véritable Communiste Icarien.

Voici cet interrogatoire et ces réponses :

## Interrogatoire d'un Communiste Icarien.

*Le Juge* : On a trouvé chez vous des écrits Communistes ! — *Le Prévenu* : C'est vrai.

— Vous êtes donc Communiste ! — Cela ne le prouve nullement; car, j'ai aussi des livres Fouriéristes, Saint-Simoniens, Républicains, Monarchistes, Catholiques, Protestans, et cela ne prouve assurément pas que j'aie les opinions opposées de tous ces écrits.

— Vous niez donc que vous êtes Communiste ! — Pas du tout ! Je l'avoue, je m'en fais honneur !

— D'être Communiste ! — Oui, d'être Communiste !

— Quoi, vous osez professer le Communisme ? — Et pourquoi pas ?

— C'est perturbateur, subversif, anti-social ! — Permettez-moi de vous dire que vous ne connaissez pas le Communisme. Vous l'avez entendu dénaturer, calomnier... C'est, au contraire, l'ordre le plus parfait, l'union, la concorde, la paix, la véritable Société...

— C'est la paresse ! — Mais non ! au contraire, c'est le travail pour tous. Seulement nous désirons que les machines soient multipliées à l'infini pour rendre le travail court, modéré, sans péril et sans dégoût...

— C'est l'abrutissement, la seule jouissance matérielle... — Mais non ! Nous voulons l'éducation la plus parfaite, tout le développement possible à l'intelligence, à la raison, aux sciences, aux arts...

— C'est l'esclavage, le despotisme, la tyrannie ! — Mais non ! c'est la souveraineté nationale; c'est la liberté la plus réelle ; c'est le règne de la loi ; c'est l'égalité !...

— C'est l'immoralité !.. — Mais non, c'est la morale la plus pure et la

plus douce, fondée sur la justice, sur l'amour de tous les hommes, sur la fraternité, sur les principes du Christianisme...

— Mais les journaux radicaux eux-mêmes prescrivent le Communisme... — Tant pis pour eux comme pour nous ! Ils sont aveugles, insensés !.. En nous proscrivant ils se proscriraient eux-mêmes! Mais la Vérité triomphe de l'Erreur et de la Calomnie !

— Vous ne voulez peut-être pas l'abolition de la *Famille !..* — Mais non ! Je suis Communiste *Icarien*, et je désire, je demande, je veux la *Famille.* C'est précisément, au contraire, parce que la Famille est corrompue aujourd'hui que je veux une autre organisation sociale qui rende à la Famille toute sa pureté et tout son bonheur.

— C'est un rêve, une chimère, une *utopie !..* — Si vous voulez philosopher et discuter avec moi, je vous démontrerai que rien n'est plus possible, plus réalisable ; mais j'admets que ce soit une *utopie* ; ce n'est donc pas un *délit*, un *crime !...*

— Vous voulez l'établir par la violence, par la conspiration, par l'émeute !...

—Mais pas du tout ! Je vous ai dit que je suis Communiste *Icarien ;* nous n'invoquons que la propagande pacifique, la discussion, la persuasion, la puissance de l'opinion publique, la volonté nationale. Nous sommes convaincus que notre doctrine est la *Vérité ;* qu'elle résout tous les problêmes ; qu'elle répond à toutes les objections ; qu'on ne peut l'attaquer qu'en la dénaturant et en la calomniant, comme font tous nos adversaires ; que l'avenir est à elle ; et que bientôt tout le monde, Electeurs, Gardes nationaux, Magistrats, Législateurs, finiront par l'adopter volontairement et de conviction. Nous n'avons pas besoin de la violence ; elle ne pourrait que compromettre notre cause.

— Mais vous avez des *Sociétés secrètes !...* — Pas du tout ! Les Communistes Icariens désapprouvent et repoussent essentiellement la Société secrète comme inutile, dangereuse, pouvant être funeste. Ils n'ont rien à cacher ; ils peuvent parler haut et agir au grand jour.

— Mais tout le monde dit : *la Société des Communistes, l'Association des Communistes !* — Tout le monde, non ; mais tous ceux que le disent ont tort ; c'est une *mauvaise expression.* Les Communistes Icariens ont le même système, la même doctrine, les mêmes opinions, les mêmes sentimens, sans se connaître, sans s'associer ; ils ne forment pas plus une *Société*, une *Association*, que tous les Fouriéristes, que tous les Démocrates, que tous les Ministériels...

— Mais vous avez des *réunions !* — Sans doute : les amis se recherchent, se réunissent, comme dans toutes les opinions ; mais *Réunion* n'est pas *Association.*

— Mais vous êtes *abonné* au *Populaire !...* — Et pourquoi pas ? J'aime *le Populaire* parce qu'il prêche la *fraternité*, l'indulgence, l'amour du Peuple et de l'Humanité. Est-ce qu'on n'est pas libre de s'abonner aux journaux qui plaisent ?

— Sans doute.... Mais cela indique vos *opinions*... — Mais est-ce qu'on va persécuter et proscrire les *opinions*, les *sentimens*, comme faisait autrefois l'Inquisition ?....

— Écoutez, voici qui est plus grave ; n'êtes-vous pas *actionnaire* du *Populaire ?* — Mais quand même je le serais, est-ce que c'est là un délit ?.... Eh bien ! oui, je suis actionnaire ; et je ne regrette qu'une chose, c'est de n'être pas assez riche pour pouvoir prendre un plus grand nombre d'*actions*, afin de lui procurer son *cautionnement* et de le rendre *hebdomadaire*...

— Voici qui est plus grave encore : vous êtes même *correspondant* du *Populaire* ?... — Oui, et je voudrais lui faire des milliers d'abonnés !... Depuis quand est-ce un crime d'être *correspondant* d'un journal quelconque, et surtout d'un journal qui prêche l'amour de tous les hommes ?

— Mais vous faites de la propagande !... — Et pourquoi pas ? Est-ce que toutes les opinions, politiques, sociales, religieuses, n'ont pas le droit de discussion et ne font pas du prosélytisme ?... Moi, je voudrais convaincre tous mes frères que leur intérêt est d'être justes, bons, humains, Communistes Icariens.

— Ne distribuez-vous pas des écrits Communistes ?... — Oui, pour éclairer, pour instruire, pour moraliser, pour appeler la discussion, pour propager nos doctrines, comme les ministériels distribuent des discours ou des écrits ministériels, comme les catholiques distribuent des livres religieux !... Est-ce que depuis que nous avons des bastilles nous n'avons plus la liberté de la presse ?

— Le Tribunal verra... En attendant, je ne puis me dispenser de vous envoyer en prison, au secret... — En prison, au secret !...

— Ce n'est que *provisoire*... — Mais le mal que vous allez me faire sera définitif, irréparable... Je proteste !

— Le Tribunal décidera .. — Vous croyez peut-être m'abattre ! Mais Jésus-Christ, qui voulait délivrer le Genre Humain d'une organisation sociale qui faisait son malheur, et qui voulait le rendre heureux en lui donnant une nouvelle organisation sociale basée sur l'Égalité, la Fraternité et la Communauté ; Jésus-Christ et les Chrétiens des trois premiers siècles qui adoraient sa doctrine, ont bien été persécutés ! Nous aurons, et nos femmes aussi, leur dévoûment et leur courage, pour rendre solennellement témoignage de l'excellence de la doctrine qui doit faire le bonheur de l'Humanité !

CABET.

Dans le *Populaire* d'avril, j'ajoutai quelques réflexions sur l'injustice des persécutions communistes. Voici ces nouvelles réflexions :

« Voilà le fruit des mensonges et des calomnies, que l'ignorance, la témérité, l'orgueil, la mauvaise foi, répandent contre le Communisme : on le persécute !

On calomnie, on persécute la morale la plus pure, la philosophie la plus douce, la doctrine la plus fraternelle dont le but est de trouver l'organisation sociale la plus capable de remplacer le désordre par l'ordre, le vice et le crime par la vertu, la discorde par l'union, la guerre par la paix, la haine par l'amour de la fraternité, la concurrence et les rivalités par le dévouement mutuel, les calamités qui font le tourment du Genre humain par le bonheur que la Nature et la Raison destinent à l'Humanité.

» Que M. de Lamennais appelle « *absurdes* théories, idées *folles*, » systèmes *insensés*, les théories, les idées, les systèmes que (nous » Communistes) nous *proposons* comme moyens de réformer les » vices de l'organisation sociale et de *créer sur la terre une* FÉLI- » CITÉ *telle que les désirs les plus hardis la peuvent à peine rêver* », (voyez notre réfutation, page 19), libre à lui ; et tant pis pour lui s'il nous fait un crime de rêver, de désirer, de chercher cette *félicité* pour tout le monde, pour tous nos frères, pour les riches d'aujourd'hui comme pour les pauvres, pour les hommes de tous les pays comme pour nos compatriotes, et pour le Peuple surtout que désolent et qu'accablent toutes les misères. Si, dans son superbe dédain, quelqu'un peut oser nous traiter de fous et d'insensés, personne du moins n'a le droit de nous regarder comme immoraux ou méchans, comme méprisables ou haïssables....

» Nous accuser de matérialisme abject et grossier, c'est calomnie ! — de vouloir vivre sans travailler, calomnie ! — de vouloir dépouiller les propriétaires et les riches, calomnie ! — de ne vouloir dans la Société que des *mâles*, des *femelles* et des *petits*, calomnie ! — de vouloir employer le *gibet* pour imposer l'abolition du mariage et de la famille, calomnie ! — Jusqu'à présent, nous ne voyons pas une seule discussion sérieuse, loyale, vraiment philosophique contre nous et nos doctrines ; nous ne voyons presque rien que des calomnies !

» Quand un Pouvoir aveuglé nous persécute, rien d'extraordinaire : mais que ceux qu'on appelle Radicaux, Républicains, Démocrates, Réformistes, que les grands journaux de l'Opposi-

tion, que les écrivains qui se disent populaires, se rendent pour ainsi dire complices de la persécution en l'encourageant par leurs hostilités et leurs calomnies, c'est le comble, non seulement de l'injustice, mais de l'aveuglement et de la folie !

» Mais, ne savons-nous pas que la calomnie et la persécution ont presque toujours été le lot des réformateurs les plus dévonés au bonheur du genre humain? Socrate, le plus sage des mortels, n'a-t-il pas été condamné à mort comme corrupteur de la Jeunesse et du Peuple? Les Chrétiens, leurs Vierges les plus pures, leurs Evêques les plus saints, les Apôtres Pierre, Paul, Etienne, n'ont-ils pas été calomniés, flétris, martyrisés, comme des factieux et des brigands ennemis des dieux et des hommes? Jésus lui-même n'a-t-il pas été bâtonné, ridiculisé, flagellé, crucifié, comme un séditieux, un perturbateur de l'ordre public, un destructeur de la Société, un rebelle au Pouvoir, un révolutionnaire, plus exécrable que le voleur et l'assassin Barrabas? La soif de l'or n'a-t-elle pas poussé l'un de ses propres disciples à le trahir, à le livrer, à l'assassiner ?

» Et depuis, est-il une idée généreuse, une réforme salutaire un homme brûlant d'amour pour le Peuple, un Parti marchant vers le progrès, qui n'ait été calomnié et persécuté? Que de calomnies contre les Philosophes en masse, contre les Protestans, contre les Républicains, contre les Démocrates, contre les Francs-maçons!....

» Mais les idées, les opinions, les convictions, les consciences, l'enthousiasme, le dévouement, cet amour pur et saint de l'humanité qui forme la plus sublime partie de l'homme, ont toujours été et seront toujours plus forts que les calomniateurs et les persécuteurs.

» Si le Communisme n'est qu'une ERREUR, il s'évanouira devant la discussion : mais si, comme nous n'en avons aucun doute, le Communisme, enté sur le Christianisme, est la VÉRITÉ même, il peut se rire des impuissans efforts de la calomnie et de la persécution; rien n'empêchera son triomphe.

» Courage donc, Communistes! persévérance, union, prudence, sagesse! Sachons éviter les fautes qui fournissent des prétextes à nos ennemis! Et puisqu'on nous parle sans cesse de *croyance* et de *foi*; puisque nous *croyons* à l'excellence de la Communauté, sachons souffrir pour elle, remplis d'une inébranlable *foi* dans son avenir. » CABET. »

De son côté, le premier acte que fit Goubenaut, après la levée d'un *secret* de 63 jours, fut de m'écrire, à moi, comme si j'avais

été son père. Voici sa lettre, datée de la maison d'arrêt, le 30 mars :

Monsieur Cabet,

« J'ai sous les yeux, depuis *hier seulement*, les deux derniers numéros du *Populaire*. Dans l'un, vous dites : Si *M. Gouhenant* nous trompait, nous le désavouerions. — Non, Monsieur, je ne vous trompais pas; la suite vous le prouvera : je n'ai jamais compromis ni votre nom ni vos écrits. Mon arrestation n'est qu'une *erreur*, ou un *prétexte*, dont on s'est servi pour diriger des poursuites contre quelques citoyens honorables, qui probablement portaient ombrage à certains hommes d'Etat. Je n'ai ni connu, ni facilité aucune Société secrète, aucun complot, aucun projet violent. Je n'ai jamais dit : « Vous avez 4 fr. de côté : achetez une livre de poudre ! Vous avez 10 fr. de côté : achetez un fusil ! — Mais j'ai dit : « Vous avez 4 fr. de côté : achetez un *Voyage en Icarie* ! Vous avez 10 fr. de côté : prenez un *coupon au Populaire !* » Voilà toute la vérité. Sur vingt ou trente mille ames que je connais, et dont je suis connu depuis douze ou quinze ans, on n'en trouvera pas une seule de bonne foi qui ose venir déposer contre moi. Je ne crains personne ; la vérité est trop forte pour ne pas triompher. Ne me désavouez donc pas, Monsieur Cabet ! Ce serait frapper le plus solide de vos enfans ! »

Puis, voyez combien ce Gouhenant est imbu de mes doctrines, qui inspirent d'autant plus de fermeté qu'elles sont plus pacifiques et plus pures. Dans la même lettre, il ajoute :

« J'ai lu aussi avec beaucoup d'intérêt l'article intitulé *Interrogatoire d'un Communiste*. Comment se fait-il que, vous étant à Paris, et moi à Toulouse, étouffé dans un carré d'environ six pieds qu'on appelle secret, vous ayez écrit, le jour même où l'on m'interrogeait, les mêmes paroles qui ont été dites par demandes et par réponses? Quelle est donc cette intelligence, quel est ce génie, quel est cet ange, qui écoutait et recueillait toutes mes paroles et qui vous les dictait, *en même temps*, le *même jour*, à *la même heure?* Enfin l'article est tout entier de moi; je revendique mon droit de le signer. Cependant vous en avez aussi le droit, vous, puisque vous l'avez écrit sans moi. »

*Votre tout dévoué*, GOUHENANT.

Gouhenant m'exprimant, dès-lors, que le plus ardent de ses

vœux était que je voulusse et pusse venir le défendre, je lui répondis, le 29 avril :

« L'accusation de complot me paraît ridicule, absurde : j'accepterais sans hésiter la mission de la repousser si j'étais sur les lieux.... Je sais cependant que certains individus vous attaquent violemment : mais toutes ces accusations, qui me paraissent venir d'ennemis politiques aveuglés ou peu loyaux, ne sont rien pour moi ; c'est par vous, par votre correspondance, par les faits publics, que je veux vous juger ou plutôt que je vous ai cru digne de confiance : s'il n'y a, comme je le crois, ni conspiration, ni société secrète, si vous n'êtes que *persécuté*, quelles que soient les apparences et quelle que soit la persécution, je vous soutiendrai. »

Néanmoins, je lui demandai une *confession* complète de toute sa vie et de toute sa conduite dans l'affaire qu'on transformait en complot. Il m'envoya successivement près d'un gros volume, contenant les détails les plus minutieux sur ses opinions *religieuses* et *socialistes*, sur l'accusation, la procédure, les pièces, les interrogatoires, les réponses, etc., en un mot, la confession la plus complète et la plus sincère, j'en suis convaincu, car je le voyais trop judicieux et trop intelligent pour qu'il ne vît pas la presqu'impossibilité et le danger de me tromper : c'est pourquoi, après avoir reçu à Paris l'acte d'accusation, j'ai pu dire avec vérité, au Président, que personne, pas même lui ou le Procureur-général, ne connaissait Gouhenant et l'affaire aussi bien que moi.

Et dans toutes ses lettres, Gouhenant me conjurait de venir le défendre.

Cependant, avant d'y consentir définitivement, je lui écrivis la lettre suivante :

« Je suis convaincu qu'il n'y a pas complot. Je ne voudrais pas défendre s'il y avait Société secrète conspiratrice ; et ma résolution contre ces Sociétés est tellement raisonnée et tellement énergique que si, dans les débats, une Société secrète conspiratrice venait à être démontrée, je *ne pourrais pas défendre*, ce qui serait

accuser et condamner indirectement. Mais vous m'affirmez qu'il n'y a pas Société secrète, et j'accepte sans aucune hésitation votre affirmation. Je consens donc à aller vous défendre, et je désire si vivement pouvoir le faire que je ne cèderai qu'à l'impossibilité absolue. Paris, 4 juillet. » » CABET. »

Cette lettre, insérée dans *le Populaire* de juillet, excita tant d'approbation qu'elle fut répétée par plusieurs journaux.

Courrier par courrier, Gouhenant me répondit :

« Non, mon cher citoyen, il n'y a *pas complot*, il n'y a pas *non plus Société secrète*. Je vous ai dit tout ce qu'on fait peser sur moi ; je n'ai rien omis, rien caché, je crois même rien oublié ; mais ce qui doit vous mettre tout-à-fait à *votre aise*, c'est que, lorsque vous aurez vu la procédure, si vous y trouvez quelque chose qui vous répugne, vous aurez toujours à *défendre notre doctrine*, ce qui, à mon avis, est le *point capital* pour l'avenir. Je vous donne ma parole d'honneur que, dans cette affaire, ce qui m'intéresse le moins, c'est *moi*. Ne vous ai-je pas dit que ma foi c'était ma vie, et que j'aimerais mieux mourir que de renoncer à une seule de mes croyances, de mes convictions? Eh bien! quand je sais que tous les efforts de nos ennemis tendent plutôt à détruire *nos principes* qu'à me détruire moi-même, n'est-il pas rationnel que, de mon côté, je cherche à défendre *notre doctrine* plutôt que *mon propre individu?* C'est pourquoi *je tiens tant à vous;* j'y tiens parce que je sais que le *Communisme Icarien* sera vigoureusement attaqué par l'accusateur public, et qu'il ne pourrait être bien défendu par un avocat anti-communiste ou seulement non-communiste, quelque habile qu'il fût d'ailleurs; j'y tiens, parce que, quoique j'aie du courage, du cœur, de l'énergie, de la persévérance, et quoique Dubor soit animé des mêmes sentimens que moi, nous ne sommes pas assez forts, pas assez savans pour lutter contre tous nos ennemis.

» Nous vous réclamons parce que vous êtes le type personnifié de nos principes, de notre doctrine, de notre foi ; nous vous réclamons parce que vous êtes notre père, et que, si nous avons eu quelque court égarement, c'est vous qui nous avez ramenés dans la voie du salut ; nous vous réclamons pour nous *juger* plutôt que pour nous *défendre*.

» Venez ; et si nous sommes coupables, soyez notre premier *accusateur!* CHATIEZ-NOUS, si nous le méritons ! Nous subirons avec résignation votre jugement, quel qu'il soit ; si notre *martyre* est ou peut être utile au triomphe de notre cause, entendez-le

bien, pas de ménagement pour nous! vous avez *carte blanche!*

» Ne croyez pas qu'il soit jamais venu à notre pensée de nous justifier aux dépens de la vérité : j'aimerais mieux être condamné comme *Communiste Icarien* que d'être absous comme un propagateur d'idées subversives, qui se repentirait de ce qu'il aurait fait. »

» Toulouse, 9 juillet. » GOUHENANT. »

Cette réponse m'émut à tel point que, à sa suite et dans le même *Populaire*, je m'écriai :

« Bien! voilà de la netteté, de la franchise, de l'énergie, de la conviction!.. Sans hésiter, avec plaisir, nous acceptons. Ne faut-il pas qu'elle soit bien morale, bien pure, bien puissante, la doctrine qui peut inspirer à des accusés un pareil dévoûment? Cependant on la dénature, on la calomnie, on l'incrimine : nous irons la défendre!.. Puissions-nous être digne de la mission! »

Et l'assemblée générale des actionnaires du *Populaire*, composée de près de 150 présens, en fut elle-même si profondément émue qu'elle décida, à l'unanimité, qu'une *adresse* me serait présentée pour m'engager à accepter la défense, et qu'une souscription serait ouverte pour contribuer aux dépenses d'un long voyage et d'une longue absence.

Cette *adresse* et vingt autres *adresses d'adhésion*, envoyées par des Communistes de France, de Suisse, d'Allemagne, de Pologne, d'Angleterre, sont unanimes pour proclamer que notre Communisme Icarien ne veut s'établir que par une propagande PACIFIQUE. Toutes ces *adhésions* montrent trop le caractère du Communisme en général, et sont, dans son histoire, un fait trop capital pour que je puisse me dispenser de les consigner ici ; et pour completter le tableau, j'y joindrai deux mots sur ma LIGNE DROITE et sur la *Déclaration* ou *Protestation* des ouvriers de Paris, en décembre 1841, pendant le procès *Darmés* devant la Cour des Pairs.

## Ma Ligne droite.

En septembre 1841, je publiai MA LIGNE DROITE ou *le véritable chemin du salut pour le Peuple*, pour bien démontrer la nécessité

d'éviter les Sociétés secrètes, l'émeute, etc., et de ne chercher le salut populaire que dans la propagande pacifique, dans l'union, dans l'alliance avec la Bourgeoisie démocrate, dans le courage civil, dans la puissance de l'opinion publique.

Je publiai, dans le même sens et le même but, le *Procès* QUÉNISSET, le GUIDE DU CITOYEN, la *Propagande Communiste*, TOUTE LA VÉRITÉ AU PEUPLE, les *Franches et utiles explications avec les Communistes Lyonnais*, l'ÉTAT DE LA QUESTION SOCIALE *en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et en France.*

## Déclaration des ouvriers de Paris.

Au fort de la première persécution contre le Communisme et peu après la publication de ma LIGNE DROITE, vingt ouviers de Paris, prenant l'initiative, adressèrent à leurs camarades la *Déclaration* suivante, imprimée, répandue, et insérée dans le *Populaire* de janvier 1842.

Frères,

Puisqu'on s'acharne tant à nous calomnier, il faut nous défendre et répondre à nos calomniateurs.

On dit que nous voulons vivre comme des *paresseux*, sans rien faire. Ça n'est pas vrai ! Nous voulons travailler pour vivre ; et nous sommes plus laborieux que ceux qui nous calomnient. Mais tantôt le travail nous manque, tantôt il est trop long et nous tue ou ruine notre santé. Le salaire est insuffisant pour nos besoins les plus indispensables. Ce salaire trop faible, le chômage, les maladies, les impôts, la vieillesse, qui arrive si vite pour nous, nous jettent dans la misère. Elle est horrible pour un grand nombre d'entre nous. Il n'y a point d'avenir ni pour nous ni pour nos enfans. Ce n'est pas vivre ! Et cependant c'est nous qui sommes les producteurs de tout : sans nous les riches n'auraient rien ou seraient forcés de travailler pour avoir du pain, des habits, des meubles et des logemens. C'est injuste ! Nous voulons une autre organisation du travail ; c'est pour cela que nous sommes Communistes.

On dit que nous ne voulons point de *mariage* et point de *famille*, et seulement la débauche et l'immoralité. — C'est faux ! Ce sont ceux de l'*Humanitaire* qui ne veulent pas de famille ; mais ils ne sont pas une

douzaine, et la masse les repousse. Nous autres, nous sommes mécontens, parce que ceux qui sont mariés sont plus misérables à cause de leurs femmes et de leurs enfans, à qui ils ne peuvent donner de l'éducation. Et puis, la majorité ne peut pas se marier : c'est ce qui nous blesse encore. Nous voulons que nous puissions tous nous marier et élever notre famille en travaillant ; ainsi, nous voulons seulement un meilleur arrangement du mariage et de la famille,

On dit que les ouvriers sont des *anarchistes*, des *barbares*, des voleurs, des pillards, qui veulent détruire la Société, dépouiller les riches et prendre leur place pour s'enrichir sans rien faire. — C'est une infâme calomnie ! Nous ne voulons plus de misère; nous voulons nos droits parce que nous sommes des hommes et que la Nature est notre mère à tous. Nous aimerions mieux la mort que de vivre toujours dans la misère et l'humiliation. Qu'est-ce que cela nous fait de nous battre et de nous faire tuer comme à la guerre ou comme entre gavots et compagnons ? Nous voulons nos droits comme les bourgeois qui ont fait la révolution de 1789 contre les nobles et le clergé : mais nous ne voulons le malheur de personne ; nous voulons l'union entre nous, l'égalité et la fraternité entre tous les Français. Nous voulons aussi l'ordre.

On dit que nous sommes des *matérialistes*, des *athées*, et que nous ne reconnaissons pas de devoir. — Ce sont des menteurs ! Nous ne voulons pas discuter la théologie, parce que nous n'y voyons pas clair et que cela ne nous a jamais donné du travail et du pain ; mais nous voulons vivre en honnêtes gens et nous voulons nos devoirs comme nos droits. Si les riches qui nous calomnient étaient à notre place, nous verrions s'ils auraient autant de patience, autant d'honnêteté, autant de vertu que nous en avons ; car, nous pouvons nous en flatter, il y a de la vertu parmi nous !

On dit que nous ne sommes pas *patriotes*. — C'est une abomination ! Nous sommes plus patriotes et plus français que ceux qui nous insultent ; car nous nous ferions tuer pour la patrie, et nous ne voulons pas de bastilles ; nous nous battrons comme nos pères, avec nos corps et par amour de la liberté : mais cela n'empêche pas que nous désirons la fraternité entre tous les peuples, et que nous demandons que la patrie ne soit pas pour nous une marâtre ingrate, injuste, sans humanité.

Le Rapporteur de la Cour des Pairs, dans le procès Quénisset, a parfaitement divisé les Communistes en deux catégories, les Communistes simples ou unitaires, ou partisans du *Populaire* et du *Voyage en Icarie*,

et le Communistes partisans de l'*Humanitaire*. Puis il a solennellement prononcé ces paroles :

« De progrès en progrès, l'opinion réformiste est arrivée au système de la Communauté simple, au moyen d'une association fondée sur la base de l'*unité en tout*, dans la *propriété*, dans l'*industrie*, dans l'*éducation.* »

« Cette théorie cependant n'a pas été poussée d'abord jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes : ces auteurs avaient pensé que, sans rien garder de notre état politique, on pourrait du moins admettre, dans la réalisation de leurs utopies, quelques-unes des bases éternelles de l'ordre social.... ; qu'ainsi il n'était pas impossible qu'un Communiste crût à Dieu et à l'immortalité de l'ame, qu'il conservât l'idée de la patrie, de la propriété et du mariage. »

« Les Communistes simples se berçaient donc de l'espoir :

» Que la nation ne formerait qu'une seule société de citoyens, tous » frères et tous égaux en droits ; que le territoire ne serait plus qu'un » domaine ou une seule propriété exploitée dans l'intérêt de tous ; que » toutes les industries ne formeraient qu'une seule industrie, dirigée » et exercée dans l'intérêt commun ; que tous les citoyens seraient ou- » vriers ; que tous auraient la même éducation élémentaire, et l'édu- » cation la plus parfaite ; que les machines, multipliées à l'infini, ren- » draient le travail modéré, court, agréable, sans péril, sans fatigue et » sans dégoût ; que la production serait assez augmentée pour pro- » duire l'aisance de tous, et faire disparaître entièrement la misère ; » que tous les produits de la terre et de l'industrie seraient recueillis » en commun, et distribués également à tous, de manière que tous fus- » sent également bien nourris, bien vêtus, bien logés, de manière aussi » que tous pussent se marier et élever une famille, sans avoir jamais » ni soucis ni tourmens, en jouissant au contraire de tous les beaux- » arts et de tous les plaisirs. »

Le rapporteur a déclaré que ce passage est un extrait de la 7[e] *lettre d'un Communiste à un Réformiste, sur la Communauté, par M. Cabet*, et que le *Voyage en Icarie*, publié par le même auteur, est l'exposé le plus complet de sa doctrine. Le rapporteur a ensuite reconnu que ce système est *séduisant* et qu'il présente, non la destruction de la société et de la propriété, mais une nouvelle forme de société, une nouvelle organisation de la propriété.

Hé bien, oui, voilà le système d'organisation sociale qui nous paraît

le plus capable de nous rendre heureux. Nous adoptons en général les principes exposés dans le *Voyage en Icarie* : si c'est un crime d'avoir croyance dans cette théorie, dans cette doctrine, nous avouons que nous sommes criminels.

Oui, nous disons : « A bas l'ignorance et la misère ! A bas l'exploitation de l'homme par l'homme, le monopole et l'antagonisme ! A bas le célibat forcé ! Vive l'éducation et l'aisance pour tous en travaillant ! Vive le mariage et la famille mieux organisée ! Vive la liberté, l'égalité et la fraternité ! Vive la patrie et la souveraineté du peuple ! Vive la réforme politique et sociale ! Vive la Communauté !

Oui, ce sont là les principes des vrais Communistes; c'est ce que nous voulons avec toutes les conséquences qui peuvent en assurer le triomphe. Nous sommes résolus d'affronter tous les périls pour les obtenir, et pour modifier un ordre social qui nous accable de malheurs et de misères, et qui nous ravale à l'état humiliant de la brute.

Oui nous sommes irrités contre une forme de société qui nous refuse impitoyablement jusqu'au moyen de vivre en travaillant. Nous le répétons, la mort nous paraît cent fois préférable à cette cruelle position.

Mais comment nous y prendre pour accomplir nos vœux? Nous sommes si malheureux, si désespérés, nous tenons si peu à la vie d'aujourd'hui, que nous étions toujours prêts à crier comme les Lyonnais : *vivre en travaillant ou mourir en combattant*! Beaucoup d'entre nous étaient disposés à recourir à tous les moyens, comme les aristocrates et les bourgeois nous en ont donné l'exemple; les moyens les plus énergiques nous semblaient les plus courts et les meilleurs : mais la *ligne droite* nous a ouvert les yeux : tous les procès aussi. Nous voyons bien maintenant que nous ne pouvons pas conspirer, nous autres malheureux ouvriers qui sommes sans expérience et dénués de tout; nous ne faisons que des victimes.

Changeons de marche! Nous avons toujours la résolution bien réfléchie de conquérir nos droits. Nous avons plus que jamais cette volonté, nous risquerons notre vie quand la nation le voudra : on n'aura jamais le droit de nous appeler des lâches! Et qu'on le sache bien surtout, ce n'est pas une simple question de salaire qui nous inspire cette résolution déterminée; c'est que nous voulons conquérir notre dignité d'hommes et nos droits de citoyens. Mais nous sommes décidés à suivre la *ligne droite*, à renoncer aux sociétés secrètes, à tout ce qu'on peut appeler complot, émeute, attentat. Nous sommes décidés à suivre les

2

voies légales, l'opinion publique, la volonté générale. Nous sommes décidés à nous instruire, à nous moraliser toujours davantage, à pratiquer l'union et la fraternité. Nous sommes décidés à forcer les bourgeois et les riches à nous estimer et à écouter nos réclamations. Nous sommes décidés à éclairer nos frères, à discuter avec eux, à les persuader. Nous sommes décidés à ne rien faire qui puisse nous faire craindre la justice et la police, mais en même temps à exercer tous nos droits sans crainte et sans peur. Nous sommes décidés à avoir *le courage civil*, à nous avouer communistes, à être martyrs pour la Communauté.

Nous marcherons donc dans les limites tracées par la *Ligne droite*, et les intimidations de la police viendront se briser devant l'attitude imposante que les hommes d'une conviction réfléchie peuvent opposer à la persécution.

Frères, nous vous communiquons notre résolution. Si vous ne partagez pas complètement notre sentiment, ne signez pas la présente. Mais si vous pensez comme nous, et si vous vous sentez le courage et la dignité d'hommes, signez.

Favard jeune. Tessier. Oudin. Saint-Amand. Pierrot. Aron. Legré. Masson. Adolphe. Lecoq. Haté. Bourgeois. Samon. Chéva. Castaing. Favard aîné. Perdroux-Amiel. Ginet. Milbert.

En m'envoyant une copie de cette *protestation* ou *déclaration*, ses auteurs y ont joint la lettre suivante :

Cher Citoyen,

Nous sommes quelques amis qui croyons devoir vous faire connaître l'impression et le changement d'idées que nous a produit la lecture de votre *Ligne droite*.

Ne soyez pas étonné que nous vous disions qu'il en était peu parmi nous qui eussent compris l'importance de suivre une marche aussi réfléchie, aussi sûre et aussi ferme que celle que vous venez de tracer à tous les hommes qui cheminent vers le but d'une organisation meilleure. Bien loin d'avoir eu cette pensée, nous adoptions l'idée des sociétés secrètes qu'enfante inévitablement une société qui n'offre aux travailleurs qu'une existence de misère et d'humiliations. Honteux et fatigués de croupir si longtemps dans cet état de démoralisation sociale, nous étions nous-mêmes décidés à affronter les plus grands dangers, pensant par là pouvoir mettre plus promptement une fin à tant de malheurs. Mais bientôt, persuadés du contraire par votre *Ligne droite*, nous avons reconnu que le courage civil est le premier qui doit être employé pour faire triompher des principes qui n'ont qu'à être bien connus pour obtenir une approbation générale. C'est avec vous désormais

que nous voulons demander l'application de nos principes par la persuasion, la volonté de l'opinion publique et la force de la loi. Ne craignant plus l'intimidation de la police, nous dirons hautement avec vous que nous voulons la communauté.

Cher citoyen, recevez nos justes félicitations : votre *Ligne droite* sera désormais la nôtre, autant pour prêcher nos principes que pour repousser les Bastilles.

Nous avons jugé nécessaire de rédiger notre résolution et de la communiquer à nos frères pour la soumettre à leur approbation. Nous vous en envoyons copie en vous priant de l'insérer dans le *Populaire*. Nous l'envoyons également aux autres journaux. Quand nous aurons recueilli des adhésions, nous vous les enverrons.

FAVARD jeune, etc.

*Réponse.*

MON CHER AMI,

*L'adresse* à vos camarades que vous et vos amis vous m'avez envoyée, me paraît certainement utile ; et je regarderais comme un événement heureux qu'elle fût couverte d'un grand nombre d'adhésions. Ce serait une *ère nouvelle*, Mais il faut que vos amis et vous, vous compreniez parfaitement que vous prenez entre vous l'engagement de donner à la masse ouvrière l'exemple du courage civil, de la patience, de la prudence, de la circonspection, de la dignité, du dévoûment, de la moralité, de l'union, de la fraternité, de la tolérance, en un mot, de presque toutes les vertus. Alors, vous rendrez un immense service à vos frères et vous ferez plus pour eux que n'ont pu faire jusqu'à présent toutes les voies de la violence. Je sais que ceux d'entre vous que je connais sont disposés à tout ce que je viens de dire ; je ne doute pas que vous ne le pratiquiez tous quand vous vous y serez volontairement engagés ; mais il est nécessaire que vous compreniez bien la portée de votre engagement, et que vous ne le preniez qu'après mûre réflexion.

Vous pouvez lire ma lettre à vos amis.

Agréez tous l'assurance de mon dévoûment fraternel.

CABET.

Cette Déclaration a été couverte de **1600** signatures. Elle est devenue, ainsi que la LIGNE DROITE, la règle de conduite de la masse des Communistes.

## Adoption du titre d'Icarien.

De tous côtés on me demandait de prendre le titre d'*Icarien*; on me proposait même de convoquer une espèce de *Congrès Communiste* pour décider cette grande question : mais je trouvai plus prudent de la soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires du *Populaire* qui, le 27 septembre 1842, composée de 150 votans, la décida affirmativement. Dans le *Populaire* du 9 octobre, j'annonçai ainsi cette décision :

L'Assemblée a pris ensuite, sur notre proposition, une autre décision d'une haute importance. On sait généralement, et l'on a vu, soit par nos écrits divers, soit par les lettres insérées ci-dessus et dans nos numéros antérieurs, notamment par celles du voyageur *Chaville* et du docteur *Desloumins*, que l'on a pour ainsi dire adopté les expressions : *doctrines* ICARIENNES, *système* ou *principes* ICARIENS, *cours* ICARIENS, les ICARIENS, et que ces expressions étaient plus favorables pour faire de la propagande, que celle de COMMUNISTES, parce quelles rappellent l'idée du système développé dans le *Voyage en Icarie*, c'est-à-dire de la *Souveraineté du Peuple*, de l'*Egalité*, de la *Fraternité*, du *Mariage*, de la *Famille*, de la régénération sociale par la *discussion*, par la *persuation*, par la puissance de l'*opinion publique*. Eh bien ! l'Assemblée générale a voté à l'*unanimité* qu'elle adoptait et qu'elle prenait le titre de *Communiste* ICARIEN. Ce titre ne signifie pas que l'on adopte définitivement et pour toujours tous les détails de la Communauté d'Icarie ; il signifie seulement qu'on en adopte les *principes généraux*, notamment la conservation du *Mariage* et de la *Famille* , la répulsion de la violence et des *Sociétés secrètes*. Adopté sincèrement et sans arrière-pensée, ce titre est à la fois une sauve-garde contre nos ennemis et un moyen d'augmenter le nombre de nos amis,

L'importance de ce titre est telle à nos yeux que nous exhortons, de toutes nos forces, tous ceux qui s'ympathisent avec nous à adhérer hautement au vote de l'Assemblée générale et a se proclamer en toutes circonstances Communistes ICARIENS, leur déclarant que nous considérons cet événement comme l'un des plus heureux pour la Communauté.

## Adresse des Actionnaires.

Cent cinquante actionnaires du *Populaire* réunis en assemblée générale, le 14 juillet 1843, votèrent l'*adresse* suivante, insérée dans le numéro de juillet :

CHER CITOYEN CABET ,

« L'assemblée générale des actionnaires du *Populaire* vient vous exprimer combien elle éprouve de satisfaction en rendant hommage à l'excellence de votre SYSTÈME ICARIEN, qui, nous le proclamons hautement, est seul capable, à nos yeux, de réaliser le bonheur du genre humain, la Démocratie et la Fraternité, que voulaient aussi, par des moyens analogues, les premiers *fondateurs du Christianisme* dont nous serions *heureux d'être les continuateurs*. Partant de ces principes impérissables, nous appuyant sur le mariage et la famille, l'avenir plus que jamais est à nous, et nous désapprouvons énergiquement les sociétés secrètes, la violence, les attentats, comme funestes à l'intérêt commun et à l'amélioration du sort du Peuple, dont l'immense et croissante misère se révèle chaque jour davantage.

» Considérant en outre : que l'union des esprits, la concentration des ressources et l'unité des efforts peuvent seuls donner de la force et de vrais gages d'avenir; qu'un journal est nécessaire; que le *Populaire*, fondé sur de nombreuses demandes du Peuple, existe depuis plus de deux ans; qu'il remplit son but autant que son mode de publication le permet; qu'ainsi toute nouvelle création de journal, qui proclamerait les mêmes principes, serait, dans l'état actuel des choses, la faute la plus manifeste et la plus grave envers le Peuple et l'Humanité; — l'Assemblée déclare, à l'unanimité, qu'elle continuera à employer toute sa persévérance et son dévouement pour soutenir le *Populaire* MENSUEL jusqu'à ce qu'il puisse être HEBDOMADAIRE, et elle espère que tous ceux qui reconnaissent la justice et la solidité des principes qu'il propage viendront loyalement et fraternellement lui aporter le tribut de leurs efforts afin d'aider à le rendre *hebdomadaire*, à faire triompher, par la force de l'opinion publique, la plus grande et la plus noble cause qui puisse jamais exister, la délivrance, le salut et le bonheur de l'Humanité, aujourd'hui plongée dans l'ignorance, la misère et la corruption.

» Cher Citoyen, l'Assemblée, douloureusement affectée depuis longtemps des peines qu'ont à endurer quelques-uns de ses frères de Toulouse, qui souffrent courageusement dans les cachots pour notre sainte cause, par suite d'une longue détention préventive, vient vous exprimer son vif désir de vous voir accepter la défense des Communistes accusés qui vous demandent, et pour lesquels elle éprouve une vive sympathie; car nous croyons que, partageant tous nos principes, il sera démontré par les débats qu'ils n'ont jamais fait partie d'aucune Société conspiratrice, que nous reconnaissons tous comme essentiellement nuisible à la cause populaire.

» L'Assemblée, convaincue qu'il est de son devoir de faire tout ce qui dépend d'elle pour soulager ses frères de Toulouse, trouvant qu'il n'est pas juste que, outre les fatigues et les peines d'un si long voyage, vous en supportiez encore les charges, nous invite à vous dire qu'elle adopte, à l'unanimité, une souscription à laquelle chacun viendra apporter son offrande suivant ses facultés, et elle ne doute pas que tous nos frères des départemens, qu'elle représente, connaissant sa décision, s'empresseront de l'approuver et de s'unir à elle dans cette importante circonstance.

» Cher citoyen Cabet, rendez-vous donc à nos vœux; allez défendre nos frères et nous tous, en défendant notre sainte doctrine; allez ac-

complir une mission bien douce pour votre cœur, nous n'en doutons pas; quittez un instant vos amis de Paris : leurs vœux vous suivront; et tous verront avec joie votre voyage contribuer à resserrer encore les liens de fraternité qui unissent les Communistes Icariens de toutes les parties de notre chère France.

» Agréez, cher Citoyen, nos sentimens affectueux et fraternels. »

# Adhésions.

Partout les Communistes adhérèrent à cette *adresse* :

## Niort.

Les actionnaires et abonnés du *Populaire*, et autres démocrates de Niort (Deux-Sèvres), aux actionnaires de l'assemblée générale du *Populaire* du 14 juillet 1843 :

Messieurs,

C'est avec joie et satisfaction que nous avons appris votre délibération en faveur de nos frères opprimés de Toulouse, et dans laquelle vous invitez unanimement notre digne ami, M. Cabet, d'aller les défendre. Votre conduite, à cet égard, est digne de tout éloge, et nous sommes jaloux de n'avoir pu participer à votre délibération toute philantropique et fraternelle.

Nous vous félicitons, et nous vous remercions de votre chaleureux patriotisme, en nous unissant sympathiquement à vous; et nous vous prions de vouloir bien joindre notre adhésion à votre délibération, et nos faibles ressources aux vôtres, pour subvenir aux frais occasionnés par le déplacement du digne et infatigable défenseur de nos droits les plus sacrés. *Vingt-cinq signatures.*

## Nantes.

Cher citoyen Cabet,

Nous apprenons avec une grande satisfaction la résolution que vous avez prise d'aller défendre nos frères de Toulouse. Encore du dévoûment ! toujours du dévoûment !

Tous nos amis de Nantes vous prient d'agréer leurs remercîmens bien sincères, tant pour votre désintéressement que pour la sagesse des conditions que vous attachez à la défense.

Point de complots ! Non, point de complots ! nous les désapprouvons et nous y attachons beaucoup d'importance. La doctrine et les principes de la Communauté sont trop vrais pour qu'ils ne triomphent pas d'eux-mêmes. A quoi bon les conspirations, les complots ? ils ne sont que nuisibles et ne peuvent qu'entraver la marche des choses :

et d'ailleurs ils sont hors de nos principes. Patience et persévérance, voilà notre devise à nous, Communistes Icariens !

M. Gouhenant parle avec trop de franchise et d'énergie pour douter un instant de son innocence : il est évident qu'il n'y a pas complot ni société conspiratrice ; et d'ailleurs son bon jugement doit nous en convaincre : il connait trop bien les principes de la Communauté pour ne pas savoir qu'on n'est plus Communiste dès l'instant qu'on fait partie d'une conspiration ou complot quelconque.

Mais loin de lui la pensée de ne pas être Communiste ; car, voyez son dernier paragraphe, dans sa lettre du 9 juillet :

« Ne croyez-pas qu'il soit jamais venu à notre pensée de nous justifier aux dépens de la vérité. J'aimerais mieux être condamné comme Communiste Icarien, que d'être absous comme propagateur d'idées subversives qui se repentirait de ce qu'il aurait fait. »

Il y a, dans ces quelques mots, quelque chose de sublime. Voilà une profession de foi qui est claire, et qui ne laisse aucun doute sur les sentimens de M. Gouhenant et de ses compagnons d'infortune. Nous espérons donc, cher citoyen, que vous rendrez à la liberte et à leurs familles des amis qui nous sont bien chers.

L'Humanité et le Peuple, le Peuple entier des prolétaires, vous votent d'avance des remercîmens.

Agréez, cher citoyen, nos sentimens affectueux et fraternels.

7 août 1843. *Douze signatures.*

**Rouen.**

Cher Citoyen,

La noble mission que vous allez remplir à Toulouse a excité nos vives sympathies. Nous vous félicitons d'aller défendre nos frères malheureux, dont le seul crime est d'être *Communistes Icariens*. Vous avez entendu leur voix : honneur à vous ! Vous saurez faire justice de l'odieuse calomnie. L'intention des Communistes n'est pas de dépouiller les riches. Ce qu'ils veulent, c'est l'union et l'acquiescement volontaire de tous à une communion générale et fraternelle, sous le drapeau de l'égalité et de l'unité, par la persuasion, sans violence, et par la seule force de l'opinion publique.

Citoyen, vous allez proclamer hautement ces grands principes devant les assises de Toulouse. Nous espérons que votre voix éloquente sera entendue, et fera comprendre nos croyances si souvent calomniées. *Trente-quatre signatures.*

**Tours.**

Cher citoyen Cabet,

L'assemblée des actionnaires du *Populaire* vient de vous faire une

adresse pour vous témoigner de nouveau ses sympathies pour le système *Icarien*, et pour vous inviter à aller *défendre* nos condisciples de Toulouse accusés de société secrète et de complot.

Si l'accusation ne portait point à faux, un autre que vous se serait chargé de leur défense; mais là il s'agit de vos disciples fidèles, dont les sentimens et la conduite ont été seulement mal interprétés par le pouvoir, et dès lors c'est bien à vous qu'il appartient d'apporter le secours d'un beau talent et d'un noble caractère à des innocens qui ont suivi vos leçons et sont demeurés fermes dans la foi *Icarienne*, qui n'est elle-même qu'une déduction rigoureuse des principes apportés au monde par *le fondateur* du *Christianisme*, desquels les actionnaires du *Populaire* veulent être les *continuateurs*.

Toutes ces doctrines que nous expose l'*Evangile* du grand réformateur Jésus sont en effet si belles et si émancipatrices qu'il est difficile qu'en en professant même une seule avec ardeur et franchise on ne soit écouté, suivi, admiré, et qu'on n'attire à soi des disciples promptement remplis et transportés de la même ferveur.

Oui, cher citoyen, toute votre force vous vient des vérités de la tradition évangélique, laquelle il nous est, on ne peut plus agréable et doux de vous voir prendre avec votre courage habituel pour le drapeau du parti *communiste*, comme il est celui de nos bonnes voisines les *Communautés Moraves*. L'exposant ainsi en préambule de votre foi, l'Evangile peut alors être considéré comme la *déclaration de tous nos droits et devoirs*, *et la constitution* qui le doit suivre c'est pour nous *celle-là* même d'*Icarie*, dont vous êtes le père sous le nom d'Icar.

Ce plan nous paraît très précieux et nous semble devoir contenir les plus beaux résultats : c'est pourquoi nous ne voulons pas dans cette adresse manquer de vous en faire part; car il nous fait penser qu'ainsi faisant et ainsi persévérant à croire, nous ne devrons plus être exposés à aucune attaque contre la moralité de nos doctrines, et toute calomnie qui surviendrait s'affaisserait aussitôt sous le poids de son mensonge.

Vous voyez, par ces paroles, cher concitoyen, l'expression de nos sentimens et de nos vœux, et nous nous joignons, par conséquent, de tout cœur et en tout point, à ce que vous ont dit dans leur adresse nos co-religionnaires de Paris; puis, c'est avec de très vifs sentimens de respect et d'affection que avons l'honneur d'être,

(*Suivent* 25 *signatures*.)

**Lyon.**

Cher citoyen Cabet,

Comme vous, nous sommes convaincus que le système de la Communauté Icarienne, basée sur le mariage et la famille purifiés et perfectionnés, est le système d'organisation sociale le plus conforme au Christianisme et à la Démocratie, et le plus capable de réaliser la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la fraternité, l'unité ; de détruire la misère par une meilleure organisation du travail et par une répartition plus équitable et plus fraternelle des produits ; de couper la racine à tous les vices et à tous les crimes par l'éducation et par l'aisance universelle ; d'assurer la justice, l'ordre, la concorde, la paix ; d'amener tous les progrès ; en un mot, d'assurer le bonheur de tous les citoyens sans exception et de l'Humanité toute entière.

Comme vous, nous sommes convaincus que la Communauté ne peut s'établir que par la persuasion, par la puissance de l'opinion publique, par la volonté nationale, et que la violence, les Sociétés secrètes conspiratrices et l'émeute, ne peuvent qu'aggraver nos maux, arrêter notre marche progressive, et compromettre le salut de la cause populaire.

Comme vous, nous sommes convaincus qu'un journal *hebdomadaire*, appuyé de petits écrits populaires, est indispensable pour propager et défendre notre doctrine, pour nous instruire des faits qui nous intéressent, pour nous rallier, nous unir et nous guider.

Comme vous, nous avons la conviction profonde que la multiplicité des journaux communistes ne pourait, aujourd'hui, dans notre situation, que nuire à la propagande et nous être funestes en éparpillant nos ressources pécuniaires déja trop faibles, en établissant une *concurrence* condamnée par notre doctrine, en jetant nécessairement parmi nous les rivalités, les divisions et la confusion.

Comme vous, nous sommes convaincus que *l'avenir* est à nos principes et à notre système ; que la Bourgeoisie, qui le repousse parce qu'elle est trompée par des préventions et par la calomnie, finira par l'apprécier et l'adopter ; que nos camarades, indifférens jusqu'ici, finiront par ouvrir les yeux et partager notre zèle ; et qu'avec de la persévérance nous parviendrons infailliblement à obtenir le *cautionnement* nécessaire pour rendre *hebdomadaire* notre journal *mensuel*.

Comme vous, aussi, nous sommes convaincus que le *Populaire* devenant *hebdomadaire* aurait un grand succès, et que ses produits repare-

raient certainement les pertes inévitables d'un journal mensuel naissant et consacré à la propagande d'une doctrine populaire.

Quelques lourds que soient nos sacrifices, pour nous pauvres travailleurs, nous ne nous croirions pas des hommes, si nous ne persévérions pas dans notre dévoûment à notre propre cause.

Nous n'hésitons donc pas à vous remercier de votre persévérance et à vous déclarer notre résolution de partager votre dévoûment et vos efforts pour continuer le *Populaire mensuel* jusqu'à ce qu'il puisse paraître *tous les dimanches.*

Quant à nos frères de Toulouse, accusés, captifs, persécutés, nous croyons que, fidèles à nos principes de Communisme Icarien, ils n'ont à s'imputer ni complot ni société secrète conspiratrice ; nous sympathisons avec leurs souffrances; nous admirons leur courage : les abandonner ce serait nous abandonner nous-mêmes; nous éprouvons au contraire le besoin de leur donner un témoignage de fraternité, de solidarité, d'assurance et de secours mutuels; et nous joignons nos vœux aux leurs pour que vous alliez les défendre. C'est, sans doute, un grand sacrifice, une grande fatigue, à vous demander; mais nous comptons sur votre dévoûment à notre cause; et pour mieux manifester l'énergie de nos désirs, nous nous associons à votre sacrifice en nous cotisant suivant nos facultés pour contribuer aux frais du voyage.

Allez, cher citoyen, défendre nos frères et notre sainte doctrine d'ordre et de paix, de moralité et de fraternité! nos vœux vous accompagneront! — Lyon, le 20 juillet 1843. (*Suivent* 553 *signatures.*)

Si l'on avait eu la faculté de se réunir, on en aurait eu 5,000.

## **Givors.**

Cher Citoyen,

C'est avec le plus grand plaisir que les Communistes de Givors se joignent à leurs frères de Paris et de la France entière, pour vous remercier de la décision que vous avez prise d'aller défendre quelques-uns de leurs frères de Toulouse.

Leurs vœux vous accompagneront jusqu'aux bancs des accusés. Ils seront là pour assister (ils n'en doutent pas), au triomphe de leurs doctrines, et quelle que soit, du reste, l'issue de ce procès intenté contre tous les amis du progrès humanitaire, ils n'en continueront pas moins à répéter, jusqu'au dernier soupir : unité, égalité, et surtout *fraternité.* — Givors, 2 août. *Trente Communistes.*

### Beaumont.

Cher Citoyen,

C'est avec un bien vif plaisir que nous avons lu, dans le *Populaire* du 20 juillet, que l'assemblée générale a pris la généreuse résolution de venir vous prier, d'après la demande de nos coreligionnaires les Communistes de Toulouse, de vouloir bien accepter leur défense, et en même temps que vous vous êtes chargé de cette honorable mission. Merci, mille fois merci, et pour eux et pour nous, et pour la sainteté de la doctrine que vous aurez à défendre! Nous n'en doutons pas, par votre éloquence, et plus encore par la force de la vérité, vous parviendrez facilement à prouver la pureté du système du Communisme *Icarien*, système qui, basé sur la fraternité, l'égalité, la famille, et sur la morale la plus pure, peut seul, nous en sommes convaincus, résumer le bonheur parfait, autant que possible, de l'Humanité entière. Nous ne doutons pas non plus que nos malheureux amis sont victimes de l'erreur et des préjugés; qu'ils repoussent de toute leur force, comme nous, la violence, l'attentat, les sociétés secrètes, tous les moyens illégaux; et que, comme nous encore, ils ne désirent le triomphe de notre cause que par la modération, la persuasion et la volonté de l'opinion générale.

Nous adhérons de tout cœur aux opinions et aux sentimens exprimés dans l'adresse rédigée par l'assemblée générale des actionnaires du *Populaire*. Partez, digne et généreux apôtre de l'Humanité! et nos vœux pour la grande et noble cause que vous défendez sont avec vous! — Beaumont, 4 août. *Dix signatures.*

### Rheims.

Citoyen Cabet,

Au récit des souffrances qu'endurent nos frères Icariens de Toulouse, nos cœurs ont été profondément émus. Nous avions espéré que, malgré les persécutions dirigées contre eux, le Pouvoir qui nous gouverne aurait eu du moins la compassion, premier sentiment qui doit animer l'homme: nous nous sommes trompés; mais le courage ne nous manquera pas pour soutenir et propager une doctrine qui doit être un jour celle de toute la terre. Nous vous félicitons, généreux citoyens, de votre dévoûment, en allant défendre nos coreligionnaires; car cette cause n'est pas seulement la nôtre, mais encore celle de tous les peuples. Elle triomphera, nous en avons la profonde conviction.

*Quinze Communistes, en représentant plusieurs centaines.*

### Alsace.

Cher Citoyen,

Nous apprenons la décision de l'assemblée générale, et vous engageons aussi de vous rendre aux vœux de nos frères accusés de Toulouse, pour les défendre devant la cour d'assises.

Mais nous vous prions instamment de *veiller* à votre propre conser-

vation, de ne pas exposer votre propre liberté, et compromettre par là le progrès d'ordre et l'impulsion donnée à la marche de notre doctrine. — 27 juillet, *Dix négocians.*

### Mulhouse.

Cher Citoyen,

Je vous prie de m'excuser de la liberté que je prends de vous écrire. Depuis un an que je possède votre *Voyage en Icarie*, ainsi que plusieurs de vos brochures, je brûle du désir de vous écrire ; je n'ai pas encore osé le faire; mais à présent, et surtout d'après *le Populaire* du 20 juillet, je sens qu'il m'est impossible d'attendre plus longtemps pour venir, au nom de quelques amis que nous sommes ici, vrais *chrétiens* et sincères *Communistes Icariens*, vous témoigner notre reconnaissance pour votre dévoûment au Peuple.

Nous vous remercions infiniment de l'intérêt que vous prenez aux malheureux, principalement à nos frères Communistes détenus à Toulouse ; nous sommes heureux d'apprendre que vous acceptez la mission d'aller les défendre; nous rendons hommage à votre courage; nous espérons, cher Citoyen, que, par vous, nos malheureux frères seront sauvés.

Mulhouse, 30 juillet. *Plusieurs Communistes.*

### Bezançon.

Les soussignés pensent, d'après le témoignage de leur conscience et de leur raison, que le système Communiste Icarien est le plus conforme aux lois de la nature; mais que sa réalisation, d'après l'état actuel des sociétés, ne pouvant être que l'œuvre du temps, c'est au zèle et à la persévérance des hommes de bien qu'est réservé l'accomplissement de cette auguste tâche.

Ils repoussent, en conséquence, de toute la puissance de leur ame et comme essentiellement contraire à ce noble but, jusqu'à l'ombre d'idée de trouble, de conspiration, d'émeute, même la moindre tentative contre le gouvernement établi.

### Angleterre.

Le docteur *Mac Douall*, l'un des cinq Directeurs de la grande Association Chartiste en Angleterre, proscrit et réfugié en France, vient de m'écrire la lettre suivante :

Citoyen,

Exilé par le Gouvernement d'Angleterre à cause de mes principes Chartistes, j'ai regardé avec beaucoup d'intérêt le progrès des idées en France ; et dans ma retraite, je viens de voir par vos journaux la persécution des Communistes de Toulouse. Vous êtes appelé comme le défenseur de vos frères opprimés et de vos principes incriminés. Je me hâte de vous exprimer ma vive sympathie pour les prisonniers et mes

espérances pour leur triomphe. Je vais vous donner la raison de ma sympathie.

J'ai été prisonnier moi-même, et je me suis trouvé le premier, en Angleterre, dans la position de défendre publiquement le Chartisme devant une Cour d'Assises : je puis donc bien comprendre et sentir votre devoir, l'anxiété de votre ame, et la nécessité de vous soutenir par toute la force des adresses publiques.

Comme Chartiste, je veux le suffrage universel ; mais j'y vois seulement un *moyen* et non pas un *but* définitif. Ce suffrage universel et les autres principes du Chartisme sont pour moi la clé du jardin, l'instrument pour faire une meilleure organisation sociale, le mur pour protéger les organisateurs. C'est pourquoi, après avoir lu, relu et médité votre *Voyage en Icarie*, j'adopte parfaitement les principes de Démocratie et de Communauté qui sont exposés dans cet ouvrage. C'est, à mes yeux, un chef-d'œuvre ; et je suis convaincu que les ouvriers en Angleterre l'adopteraient également s'ils en avaient une traduction.

Vous m'objecterez peut-être que les *Chartistes* ne parlent pas de *Communisme*. Mais je vous réponds d'avance : que le *principe* du Socialisme ou du Communisme a déja été adopté dès 1840, après une discussion générale et contradictoire avec *Robert Owen* et les autres communistes ; que *Robert Owen* demandait que les Chartistes abandonnassent leur *Charte politique* pour ne s'occuper que de Socialisme ou de Communisme ; qu'ils ont refusé par la raison que son *Système* de Communisme ne leur a pas paru assez démocratique ; qu'ils ont adopté le *principe* sans adopter aucun *système* ; qu'ils ont ajourné l'*agitation nationale* ou la discussion sur un Système Communiste quelconque jusqu'après l'établissement de la Charte du Peuple ou du suffrage universel ; mais que, immédiatement après cet établissement, l'agitation nationale commencera sur le meilleur Système de Communisme. Les Chartistes ont même généralement déclaré aux Communistes que, aussitôt après l'établissement de cette Charte, on leur accorderait *dix millions d'arrhes* et tout l'appui national pour faire des *expériences* et des *essais* sur le *meilleur système* de Communisme. Voilà pourquoi les Chartistes n'ont plus parlé Communisme. Mais comme le Système de votre *Voyage en Icarie* est infiniment plus DÉMOCRATIQUE que celui de *Robert Owen*, je n'ai aucun doute qu'il sera préféré et adopté par les Chartistes aussitôt qu'ils en auront une traduction. C'est pourquoi j'ai

commencé à le traduire moi-même en anglais, en y ajoutant quelques notes pour mon pays; et nous verrons.

Il y a un autre point sur lequel je suis d'accord avec vous; c'est sur le principe que vous avez répandu d'*éviter la violence*, la conspiration, les Sociétés secrètes et les émeutes.

Comme une foule d'autres anglais, j'ai cru autrefois que la violence était nécessaire; mais l'expérience m'a prouvé la folie et le danger de la conspiration et de l'émeute; et je suis aujourd'hui convaincu que l'argument et la raison sont plus forts que l'épée et le canon. Vous autres, Français, vous avez démontré, en France, que la volonté nationale est e véritable souverain. La lutte par la force est un *jeu de hasard*, et dans ce jeu, l'avantage est toujours pour le gouvernement, qui a l'organisation et la centralisation; mais dans la lutte de la raison, la victoire est toujours pour l'opinion publique : *O'Connell* le démontre en Irlande.

Nous sommes plus de *quatre millions* de Chartistes enregistrés, et nous avons formellement abandonné toute idée d'employer la force physique; nous ne reconnaissons que le droit de *résistance*, qui est le droit de vivre : nous ne voulons ni conspirations ni émeutes; nous nous tenons sur la *défensive*; et si notre Aristocratie nous attaque, nous serons en position de l'écraser par la volonté nationale.

Vous avez donc raison, et je vous félicite sur vos priucipes et sur votre marche. Faites votre devoir à Toulouse; soyez ferme : vons avez, vous et vos frères les accusés, la sympathie de tous ceux qui ont l'amour de la justice et de la liberté.

Agréez, citoyen, mes sentimens fraternels. P. M. Mac Douall.

**Londres** (*Société démocratique française*).

Cher Citoyen,

Le no 3 du *Populaire* nous a donné une nouvelle preuve de votre dévoûment à la cause des plus malheureux de nos frères : il nous apprend que, négligeant vos propres intérêts, vous allez à Toulouse pour défendre, devant le jury, de jeunes citoyens accusés de crimes politiques.

D'abord, nous avions pensé qu'il s'agissait de quelque acte matériel, complot, conspiration ou attentat; la misère est si grande partout, que bien des gens sont impatiens d'en voir tomber la cause. D'une autre part, les doctrines sur la Communauté que vous prêchez, nous paraissent si claires, si pures, si utiles aux riches, si nécessaires aux pauvres, si favorables à tous, qu'il nous paraît impossible de les

combattre par les armes de la raison, et le gouvernement des doctrinaires nous semble trop rusé pour ordonner des poursuites publiques contre une doctrine qui doit bientôt triompher, solidement basée qu'elle est sur le sentiment le plus général du cœur humain, la *fraternité* et le *dévoûment*.

La lettre de M. Gouhenant, nous devrions dire de *notre frère* Gouhenant (car le Christ l'a dit : tous les hommes sont frères, et à plus forte raison quand ils se dévouent à la prédication d'une même doctrine, et pour le rachat des misères de l'espèce humaine) ; la lettre, disons-nous, de notre frère Gouhenant nous a détrompés : il ne s'agit point, en réalité, de poursuivre un complot, des conspirateurs, mais de violenter une *doctrine*, de persécuter des *prédicateurs*.

Allez donc les défendre, les soutenir, vous qui êtes un des piliers du temple : vous avez un beau rôle à jouer ; nous savons que la cour d'assises est quelquefois une roche Tarpéïenne ; mais elle est aussi une tribune, d'où les paroles tombent de haut et pénètrent profondément le cœur humain.

Londres, 8 août. Recevez, etc.

## **Allemands** *à Londres*.

CHER CITOYEN,

Depuis plus de quatre ans, que vous combattez si vaillamment pour la vérité, nous vous admirons ; et nous voyons avec le plus grand plaisir que, toujours le premier sur la brèche, vous êtes déjà accouru à Toulouse pour défendre nos coreligionnaires calomniés. Quoique nous soyons Allemands, nous croyons de notre devoir de vous remercier pour votre dévoûment, et de déclarer notre entière adhésion à la *doctrine Icarienne* ; car, citoyen, nous avons compris que nous devons être *hommes* avant tout ; nous avons reconnu, et nous le voyons tous les jours plus clairement, que nos ennemis ne sont pas les peuples étrangers, mais plutôt ceux qui, pour satisfaire leur ambition, voudraient exciter les animosités nationales. Mais heureusement les jours sont passés, où les nations s'entregorgeaient pour conquérir quelques pieds de terre, et aujourd'hui les sympathies de tous les peuples sont acquises aux combattans de la vérité, à quelque nation qu'ils puissent appartenir.

Nous pouvons aussi déclarer, sans crainte d'être contredits, que les Communistes allemands, comme leurs frères français, ne veulent que la *propagande pacifique*, et qu'ils n'ont jamais pensé à employer la force physique pour faire triompher leur principe ; car ils savent trop bien que la vérité et la justice ne règneront point par la force des baïonnettes, mais seulement par la force de la raison. Les effets

sont toujours le produit des causes : et quel homme raisonnable voudrait donc s'attaquer aux *effets* sans éloigner les *causes* ? Vraiment cela serait couper les têtes de l'hydre Lerneique ! Les deux grands fléaux du genre humain sont l'ignorance et la superstition : voilà les ennemis que nous devons attaquer; mais les armes pour les combattre ne peuvent être que la raison et la direction pacifique.

L'histoire nous apprend que les révolutions, par la force physique, ont généralement tourné au profit de quelques ambitieux ; mais la grande révolution du dix-neuvième siècle doit s'opérer dans les esprits ; et alors, après avoir éloigné les causes, nous n'aurons plus besoin de combattre les effets, car ils auront cessé d'eux-mêmes.

Dans peu de jours, les Allemands auront aussi leur procès Communiste en Suisse, et nous en sommes contens ; car notre doctrine gagnera toujours par la publicité, et nos ennemis et nos calomniateurs ne parviendront jamais, avec leur sophisme, à faire croire que nous voulons autre chose que le règne de la raison, le bonheur de tous. Les principes Communistes sont partout les mêmes ; soyons donc unis et calmes, et la bonne cause triomphera !

Recevez, cher Citoyen, nos salutations fraternelles.

Londres, 25 août. *Plusieurs centaines de Communistes.*

## Polonais.

Monsieur

La nouvelle, que l'assemblée générale des actionnaires du *Populaire* a décidé à l'unanimité de soutenir la cause des frères de Toulouse, a vivement ému tous les Polonais qui partagent vos opinions. Un tel acte doit nous trouver bien moins indifférens que d'autres nationaux; car nous sommes beaucoup plus travaillés que les autres par l'espoir et par les convictions de la nécessité d'une prochaine régénération sociale, régénération radicale dans son but, générale dans son application, infaillible dans ses moyens, rapide comme un éclair dans son développement, et secourable dans ses effets salutaires pour tous les peuples opprimés.

La miséricorde de la Providence, en nous réduisant à l'état dans lequel se trouvaient jadis les *Apôtres de Jésus* et les premiers Chrétiens, nous a révélé plus qu'aux autres sa loi de justice distributive et de salut éternel de l'Humanité.

Par patriotisme et par nécessité de notre position, nous sommes forcément *Communistes*, ou plutôt nous sommes *Chrétiens frères*, en lutte continuelle avec les *Païens*, qui ont envahi la vigne du Seigneur. Nous comprenons la loi du *Père céleste*, et nous courrons de toutes nos forces après son application à l'ordre social de notre Patrie régénérée; car nous posons pour base de notre société à établir, non pas la *Propriété* individuelle ou l'égoïsme hypothéqué, mais la *Fraternité*,

avec toutes ses conséquences. La Fraternité telle que Jésus-Christ l'a commandée à ses disciples, qu'il a définie par son exemple, et dont nous retrouvons le commentaire le plus clair et le plus éloquent dans la vie des premiers Chrétiens.

C'est en acceptant la *Fraternité* commandée par l'*Evangile* que nous ne pouvons pas nous refuser à désirer voir la *Communauté* de toutes sortes de biens établie sur le sol de notre patrie martyrisée. Il nous paraît absurde et impie de vouloir vivre en Communauté des *biens spirituels* qu'on ne possède pas encore, quand on repousse obstinément la Communauté des *biens temporels* que l'on possède. Prétendre à la Fraternité et ne pas accepter la communauté avec toutes ses conséquences, il nous semble que c'est mentir à sa propre conscience et commettre un acte de fourberie envers ses frères.

Nous ne désirons pas la Communauté comme un but social, mais comme une condition essentielle et un moyen déja éprouvé. Nous ne la désirons pas pour notre avantage personnel, ni pour le profit de nos familles ; car tout notre avantage et tout notre profit c'est la liberté et le bonheur de notre Patrie. Nous savons que *tout Peuple divisé périra* (Evangile de Matth., XII, 25) ; nous savons que tous les Peuples constitués sur la propriété individuelle sont destinés à périr, ou à entrer dans la Communauté; nous savons que c'est uniquement sous le régime de la Communauté que toutes les causes des divisions et des discordes parmi les hommes disparaîtront ; car nous savons que rien ne divise tant un Peuple que l'établissement infernal de la propriété individuelle, comme Lamennais le confirme aussi quand il dit : « Ce » qui enfante les dissensions, la haine, l'envie, le désir insatiable de » posséder plus et toujours plus, c'est lorsque l'on possède pour soi seul. » La Providence maudit les possessions solitaires. Elles irritent sans » cesse la convoitise et ne la satisfont jamais. » C'est ainsi que notre Patrie chérie est arrivée, à son insu, à être maudite en quelque sorte par la Providence, car elle a souffert dans son sein, contre l'ordre éternel, les possessions égoïstes et solitaires.

Courage, monsieur Cabet ! Ne faiblissez pas dans vos généreux efforts ! Allez défendre nos frères de Toulouse, attaqués par la violence, l'égoïsme toujours aveugle, toujours injuste et toujours cruel ! Elevez votre voix courageuse à la défense de la *loi du Christ*, trahi et vendu ignominieusement par les prêtres gagnés pour le service des princes de ce monde ! Allez porter victorieusement la parole de paix et d'amour à tous les hommes de bonne volonté! Allez leur porter bénédiction et salut pour tous vos frères, qui aussi bien que vous, repoussent à jamais la violence, la corruption et le mensonge; car la puissance de la vérité et de l'amour leur suffit pour confondre tous les impies qui sont réduits à se servir de leurs armes, et pour faire triompher à jamais parmi les hommes la justice divine. — Paix, fraternité et salut !

Paris, 8 août. *Un des lecteurs assidus du* Populaire.

## Berlin.

Cher Citoyen,

Par la voie des journaux français, nous venons d'apprendre que,

dans le courant de ce mois, vous irez défendre, à Toulouse, les Communistes Icariens et leur système, dont vous êtes l'honorable organe. Partageant en tous points le principe de ce système, et ne voulant, comme tous ses adhérens, arriver à la Communauté autrement que par la propagande *pacifique* et la toute-puissance de la volonté nationale, nous applaudissons à l'acte que vous allez accomplir, en soutenant notre cause commune en face de l'Europe.

Il est impossible que la vérité et la justice ne triomphent pas de leurs ennemis dans un pays qui a fait des révolutions pour faire reconnaître et son droit et sa liberté.

*Les Communistes de Berlin, au nom de leurs frères de Dresde, Leipzig, Francfort.*

## Lausanne.

CHER CITOYEN,

Nous n'avons ici qu'une pensée pour adhérer à ceux des principes de votre *Voyage en Icarie*, qui veulent le règne de l'égalité et de la fraternité, la conservation du mariage et de la famille, la propagation *pacifique* de vos idées, la réorganisation de la société par la puissance de l'opinion publique, laissant de côté, pour le moment, la question de l'organisation du travail et de la responsabilité des travailleurs et des producteurs.

Nous sommes unanimes pour approuver votre conduite en général, et la détermination que vous avez prise d'aller défendre nos frères de Toulouse : nous vous en témoignons nos remercîmens et notre reconnaissance.

Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour conserver le *Populaire*, comme étant l'organe le plus avancé des intérêts du Peuple.

Nous voulons, comme vous, non-seulement la consécration du mariage et de la famille, mais leur développement progressif, leur réhabilitation et leur épuration.

Nous approuvons hautement la guerre si UTILE que vous faites aux sociétés secrètes, aux attentats, aux violences de quelque nature qu'elles soient ; nous repoussons tous ces moyens, tenant pour tout-à-fait contraire, au triomphe de notre cause, toute révolution violente, et estimant qu'une révolution, pour être vraiment profitable, doit toujours être précédée d'une modification complète dans les opinions du Peuple et de son amélioration morale, croyant fermement, en

un mot, qu'elle ne doit avoir lieu que lorsque la révolution morale est accomplie.

La victoire de notre cause ne doit être due qu'à la puissance de l'opinion publique.

Nous avons l'intime conviction que l'appropriation des instrumens de production est la principale, si ce n'est l'unique source de tous les maux qui affligent l'Humanité. Cependant nous serions injustes si nous poursuivions de notre haine les propriétaires actuels : ils ne sont que le fruit de l'organisation sociale d'à-présent.

Nous voulons le bonheur de tous les hommes, sans déplacement violent des fortunes individuelles ; car une expropriation partielle entraînerait à sa suite une foule de désordres, et aurait, pour un temps assez long, le triste résultat de déplacer la misère et le malheur pour n'en tarir la source que long-temps après.

Une amélioration, une réforme pacifique, fruit de l'instruction et de la moralisation du Peuple, peuvent seules éviter tous ces maux et ces immenses perturbations. *Vingt Communistes.*

**Genève** (*Allemands*).

Cher Citoyen,

Au moment où vous allez défendre les Communistes de Toulouse, les soussignés, Allemands ou Suisses allemands, s'empressent de vous exprimer toute la sympathie qu'ils sentent pour tous ceux qui savent combattre et souffrir pour notre cause.

Nous autres communistes, Suisses et Allemands, nous sommes aussi, en ce moment, l'objet de persécutions et de fausses accusations. — Vous savez que notre camarade *Weilling* est prisonnier de l'aristocratie de Zurich ; mais vous n'en connaissez peut-être pas la cause : Ecoutez ! — Une fois, il avait parlé, dans une lettre adressée à un de ses amis, d'une *manifestation* de 40.000 communistes, que moyennant une bonne propagande, on pourrait faire bientôt. Son ami, qui croyait qu'il parlait d'une manifestation *armée*, lui écrivit une longue réponse, dans laquelle il se prononçait fortement contre une telle intention d'agir. Or, on a trouvé cette réponse parmi ses papiers ; on l'a publiée même ; et on en a fait un point d'accusation contre Weilling, qui pourtant n'avait jamais songé à une manifestation pareille, mais plutôt (d'autres lettres qu'il a écrites nous l'ont prouvé) à une manifestation *pacifique* et *légale*. Voyez comment on peut être compromis par les préventions de ses ennemis ou plutôt par l'indiscrétion de ses amis !

En vous donnant, cher citoyen, ces renseignemens, en vous témoignant toute notre estime et notre adhésion entière aux principes énoncés dans votre *Voyage en Icarie et dans vos brochures*, nous vous prions de vouloir bien porter nos salutations fraternelles à nos frères de Toulouse. — Genève, 6 août. (18 *signatures.*)

**Genève** (*Suisses*).

Cher frère Cabet,

Quelques-uns de vos frères de Genève, réunis à la hâte, viennent vous offrir le tribut de leurs sympathies à l'adresse de l'assemblée des actionnaires du *Populaire*. Bien que, faibles en vertus et en nombre, nous sommes persuadés que vous recevrez comme une bonne nouvelle l'assurance de notre dévoûment et de notre reconnaissance, pour la mission courageuse que vous remplissez dans la rédaction du Populaire, et dans les nombreux écrits que donne au Peuple votre infatigable apostolat, ainsi que pour l'œuvre digne de votre ame et de votre talent que vous allez accomplir dans la défense de nos frères de Toulouse.

Nous voudrions payer, à nous seuls, les frais que vous impose cette défense ; mais vous savez aussi bien que nous que les ouvriers ont tous besoin du fruit de leur travail pour la vie du jour au jour. Aussi trouvons-nous une consolation à nos regrets de ne pas pouvoir suivre l'impulsion de nos cœurs en songeant que la réunion de notre obole à celles de nos frères de France et d'Allemagne, est un signe éclatant de nos sympathies actuelles, et de notre *fraternité* dans l'avenir. Déjà la frontière voit tous les jours des enfans de France, d'Allemagne et de Suisse, qui, il y a dix ans, s'entredéchiraient au sortir de la taverne, se tendre la main et se moraliser mutuellement : déjà nous faisions avouer à ceux qui sont dans l'erreur à notre égard que l'instruction moralisante du Communisme *Icarien* a effacé de nos rues et de nos fêtes les batailles nocturnes, qui ne provenaient souvent que de la diversité des langues, des préjugés nationaux et de la mauvaise éducation que reçoit l'enfant du Peuple aux leçons du malheur et du vice que notre misérable société lui donne.

Oh ! si les grands et les heureux de la terre comprenaient que nous travaillons aussi bien pour leur *tranquillité* que pour le bien-être de ceux qui souffrent ! s'ils jetaient un coup-d'œil sur les fruits bienfaisans que la seule émission de nos principes répand sur les ames vulgaires, combien ils nous béniraient au lieu de nous maudire ! Mais ils ont des yeux et ils les ferment !

Continuons donc, cher frère, de remplir, autant qu'il est en nous de le faire, notre œuvre de pacifique régénération.

Gardons-nous des faux apôtres qui viendraient parmi nous dans le

but de nous perdre, et de ceux qu'une exaltation aveugle pourrait porter à nous compromettre !

Parlons avec charité à ceux de nos frères qu'absorbe la misère et le vice.

Persuadons par le raisonnement; instruisons par nos exemples; rejetons toute tentation inhumaine qui serait en désaccord avec nos principes de charité, d'amour, et d'humanité; reconnaissons la famille et le mariage, mais plus vrais, plus heureux, plus sacrés; que les liens de la famille individuelle soient resserrés par le bonheur commun; gardons-nous de développer, chez nos frères, la haine des riches, car ils sont nos frères aussi; mais expliquons clairement que les riches et les pauvres ne sont que de misérables instrumens en lutte les uns contre les autres, manque d'un milieu chrétien qui les accorde tous et les porte à s'aimer en frères.

Montrons que notre œuvre est toute d'intelligence et d'amour. Missionnaires et ouvriers de Dieu, allons au labeur comme le vieillard qui pense à ses petits enfans, pour laisser aux nôtres un avenir de bonheur et de gloire, où viendront rayonner les ames dévouées qui auront souffert pour son avènement.

Et vous, cher citoyen, continuez de nous donner en exemple votre courageux dévouement! Soyez pour nous, pauvres matelots égarés, un *Phare d'espérance*, vers lequel tendent nos ames et notre foi! Dieu nous dit qu'il nous faut à nous, pauvres délaissés, un *guide généreux*. C'est ainsi que nous vous considérons et que nous croyons en vous :

Que notre amour vous fortifie aux jours d'épreuves, vous encourage dans le travail laborieux de votre ame, et que notre bénédiction vous suive vers nos frères de Toulouse, pour se répandre sur la tête de leurs juges ! 22 signatures.

Et toutes ces adhésions sont signées par des hommes d'élite et influens dans toutes les classes, ouvriers, négocians, propriétaires, savans.

Telles sont les *adhésions* reçues pour l'*adresse* de l'Assemblée générale des Actionnaires du *Populaire*. On voit qu'il en résulte ce fait capital, que la masse des Communistes, en France et partout, est *Icarienne*, c'est-à-dire qu'elle adopte les principes géné-

raux du *Voyage en Icarie*, le mariage et la famille, et surtout la propagande PACIFIQUE.

## Continuation du récit des Faits.

J'allais partir le 16 août pour Toulouse, avec toutes ces *adresses* et *adhésions*, quand, le 8, je reçus de Gouhenant une lettre du 5, écrite à la hâte, au sortir de l'interrogatoire du Président, quelques minutes avant le départ de la poste, ainsi conçue :

« Cher citoyen,

» Je suis fou, la tête me part! Il est cinq heures. Je viens de subir l'interrogatoire du Président de la Cour d'assises. Je n'avais rien à changer à tout ce que j'avais dit : mon interrogatoire a été bientôt terminé.

» On m'a demandé si j'avais un avocat. J'ai répondu : Oui, M. *Cabet, ex-Député, ex-Procureur-général.* A cette réponse, l'énorme livre de la loi s'est déroulé devant moi, et le Président m'a lu je ne sais quel article qui *veut absolument que l'avocat soit choisi dans le ressort de la Cour royale.* Enfin on m'a nommé un avocat *d'office.*

» J'ai peut-être mal entendu, mal compris.

» Ecrivez-moi vite, je bouillonne d'impatience.

» Oh! mais vous viendrez toujours, n'est-ce pas? Vous viendrez, il le faut bien!

» Venez toujours! Je vous attends! Il faut qu'on vous voie, qu'on vous entende!

» Toulouse, 5 août. A. GOUHENANT.

A l'instant, je lui répondis, en mettant ma réponse dans le *Populaire :*

« Tant mieux! N'ayez pas peur! J'irai toujours! J'irai avec bien plus d'ardeur! Si j'avais hésité, je n'hésiterais plus! L'art. 295 du Code d'instruction criminelle était la loi la plus tyrannique, la plus absurde.... Mais ce n'est évidemment qu'une méprise du Président.... L'art. 295 est tombé en *désuétude....* Il a été *aboli* par la Révolution de Juillet, et par une ordonnance royale du 27 août 1830.

» Il faut donc reclamer : c'est un devoir!

» Nous épuiserons tous les moyens légitimes de réclamation. J'invoquerai, s'il le faut, le secours du Barreau de Paris, et de tous les Barreaux de France, dont c'est la cause aussi bien que

la nôtre. J'en appellerai à l'impartialité du Président et de la Cour. Et si nous étions forcés dans nos derniers retranchemens.... ah! que je voudrais pouvoir partager votre condamnation, pour mieux partager votre courage et votre devoûment! Mais, n'en doutez pas, le Président et la Cour nous rendront justice.

CABET.

Mon premier mouvement fut d'écrire à l'instant au Bâtonnier de Paris, pour arriver à Toulouse armé de l'*avis* du Barreau de la Capitale, et d'écrire en même temps à tous les autres Barreaux.

Mais, ne pouvant croire à une si étrange décision de la part du Président, préférant admettre la possibilité d'un mal-entendu de la part de Gouhenant, j'ajournai ma démarche.

Le 11, je reçus une lettre du 7 par laquelle Gouhenant me dit que, d'après ce que le Président avait dit a Dubor (qui me choisissait aussi pour défenseur), il paraissait que la nomination d'office n'était que *provisoire* en attendant l'arrivée des avocats absens.

Je craignais encore quelque nouveau mal-entendu; mais je ne pouvais plus m'adresser aux Barreaux, et je partis le 16, sans avoir la certitude que je serais accepté comme défenseur.

Arrivé le 19 au soir, j'allai rendre ma visite au Président, accompagné de M. Gasc. Et comme le Président m'a dit lui-même publiquement à l'audience que je lui avais fait l'honneur (c'est son expression) de le visiter, en révélant une partie des observations qu'il m'avait faites, je puis, à son exemple, rappeler ce qui s'est passé entre nous,

Deux membres de la Cour se trouvaient alors chez lui ; la conversation continua et j'y pris part. Puis, ces Messieurs partis, le Président me dit qu'il était enchanté de m'avoir vu et entendu ; qu'on disait de moi...., qu'il croyait.... — Que je vous arracherais les yeux, n'est-ce pas ? lui répondis-je en l'interrompant.... — Non, mais.... — Oui, je suis....

Et ici, il faut dire toute la Vérité; et j'hésite d'autant moins que je n'éprouve aucun ressentiment contre personne; la voici :

Deux Partis opposés, le Parti gouvernemental avec sa Police et quelques Réformistes ou Républicains de Toulouse, ennemis aveuglés et fougueux du Communisme, redoutaient également que j'exposasse oralement, en audience solennelle, la doctrine de la Communauté, que je détruisisse les calomnies dont elle est l'objet ; que je lui conquisse des partisans ; et que les Communistes acquissent trop d'influence à Toulouse.

On ne pourrait peut-être pas croire tout ce que ces deux Partis ont fait, dit, imaginé, soit pour empêcher Gouhenant et cinq autres de me choisir pour défenseur, soit pour m'empêcher moi-même d'accepter leur défense et de venir à Toulouse. On est allé jusqu'à dire que je ne savais pas ou que je ne savais plus plaider, que j'étais d'une violence extrême, que je dirais des injures aux Juges, que j'indisposerais et révolterais tout le monde en vantant le hideux Communisme, en un mot que je compromettrais et perdrais non seulement mes cliens, mais tous les accusés.

On a tout fait surtout pour effrayer les familles ; et il a fallu à Gouhenant, à Dubor, à Perpignan, une fermeté plus qu'ordinaire pour résister à tout et persister à me vouloir pour défenseur. Aussi, quand je suis arrivé, j'ai trouvé les Juges, probablement les Jurés, les Avocats, plusieurs des Accusés etc., etc., indisposés contre Gouhenant et prévenus contre moi.

Je reviens au Président. — Il me dit qu'il ne pouvait pas permettre à Gouhenant, Dubor et Perpignan de me choisir pour défenseur, parce que l'art. 295 s'y opposait absolument. Je ne voulus pas discuter avec lui parce que j'étais bien convaincu que c'était un parti pris. Cependant, il me dit que la nuit portait conseil, et qu'il me rendrait une réponse définitive le lendemain matin. Nous convînmes que je reviendrais chez lui à 9 heures Ce rendez-vous donnait quelque espérence à M. Gasc ; mais moi je n'en conservais aucune.

Le lendemain, 21, le Président persista à me refuser. « Mais

Toulouse, Imprimerie de J.-B. Paya.

pourquoi donc, lui dis-je, m'avez-vous donné rendez-vous? — Pour que, répondit-il, vous vinssiez me dire que vous reconnaissiez l'impossibilité où je suis de vous admettre....» — Il voulut discuter encore, pour me convaincre; mais je lui déclarai que son refus me paraissait injustifiable, et je lui demandai l'autorisation d'aller voir Gouhenant en prison. — Je n'en ai pas le droit... — Comment vous n'en avez pas le droit!... — Allez chez le Procureur-général... — Je ne le trouverai pas, et je n'ai pas une minute à perdre. — Mais... — Voulez-vous me donner la permission, oui ou non? — Mais... — Veuillez me donner une plume et du papier, et je vais vous faire ma demande par écrit... — Allons, je vais vous donner cette permission. » — Et il me la donna. Puis, je courus voir un moment Gouhenant, qui prit la résolution de protester et de lire le projet de protestation que j'avais eu la prévoyance de préparer. Puis, quelques minutes après, j'allai prendre une robe, et vins m'asseoir sur le banc de la défense, devant Gouhenant, à côté de Me Gasc.

J'ajoute tout de suite que, la veille au soir, je m'étais rendu au milieu des défenseurs réunis chez Me Gasc; que j'avais discuté et causé avec eux; que leurs préventions contre moi s'étaient évanouies; et que, le lendemain, presque tous s'exprimaient à mon égard en termes bienveillans et fraternels. C'était une première métamorphose et une première victoire!

Mais arrêtons-nous ici pour rétrograder jusqu'au principe du procès et donner l'esquisse de la procédure.

## Arrestations et Procédure.

La vérité est que le *Communisme Icarien*, répandu à Toulouse et dans le Midi, y faisait préférer de jour en jour l'esprit de propagande pacifique à toute autre tendance. Le *Populaire* y avait un grand nombre d'abonnés, croissant journellement; le *Voyage en Icarie*, la *ligne droite*, les 12 *lettres sur la communauté*, l'*Almanach Icarien*, y avaient une masse de lecteurs enthousiastes,

dont les idées s'éloignaient de plus en plus de tout ce qui peut constituer la société secrète conspiratrice et le complot. Cela est si vrai que Gouhenant, mon correspondant, qui me demandait continuellement des *Voyage en Icarie*, des brochures de propagande pacifique, m'écrivait, le 16 août 1842, une lettre dans laquelle il me disait :

« Mais ce que vous trouverez de plus fort et que vous prendrez peut-être pour de l'exagération, c'est que je me suis trouvé vingt fois obligé d'employer mes plus grands moyens de persuasion pour faire comprendre que l'*Icarie* n'était qu'une *fiction* heureusement inventée pour nous donner le plan détaillé de l'organisation sociale telle que nous la voulons. Certains se rendaient à mon explication ; d'autres murmuraient, avec mécontentement, que je voulais leur faire un mystère de ce pays enchanteur ; d'autres, plus fortement impressionnés, voulaient *tout vendre et partir* ; mais plusieurs ont poussé la croyance jusqu'à se fâcher contre moi pour m'être *opposé à leur départ*. Il y a eu dans tout cela des scènes de détails on ne peut pas plus curieuses, et en même temps magnifiques de croyance, de dévouement, d'ingénuité, de résolution et de conviction.

« Tout cela se comprend très-bien quand on connaît le mal qui nous dévore : Vous avez touché la plaie du malade ; vous l'avez soulagé, d'abord en lui rendant *l'espérance* de sa guérison, puis en remontant son moral et en lui montrant le *remède* qui peut le sauver... Oh ! vous comprenez bien que ce malade ne vous perd plus de vue : il vous crie sans cesse et bien fort : guérissez, guérissez-moi !

« Le malade, c'est le corps social ; le mal, c'est le vice de nos institutions ; le remède, c'est la réforme sociale, c'est la communauté : c'est tellement vrai que, si demain vous disiez assez haut pour être entendu de tout le monde : « *Je pars pour vous conduire en Icarie,* » je suis convaincu qu'une grande partie de la population partirait avec vous.

Je n'examine pas si cette opinion de Gouhenant n'était pas erronée ou exagérée : mais cette lettre n'est-elle pas une preuve que, loin de penser à une conspiration pour la France, les Communistes Icariens pensaient à partir pour le pays lointain d'Icarie ?

Gouhenant s'occupait donc activement de propagande communiste ; et comme sa profession de peintre-restaurateur de ta-

bleaux l'obligeait de voyager beaucoup et de parcourir les départemens voisins pour acheter à bas prix de vieux tableaux, les restaurer et les revendre avec bénéfice (souvent très grand), ces voyages le mettaient en relation avec une foule de personnes dans toutes les classes, et lui donnaient une grande facilité pour faire cette propagande pacifique... Aussi, chacune de ses lettres m'annonçait dix ou douze abonnés nouveaux pour le *Populaire*, et me demandait soit des *Voyage en Icarie*, soit mes autres écrits, et particulièrement ma LIGNE DROITE *ou le véritable chemin du salut pour le Peuple*, qui conjurait le Peuple d'éviter la violence, la société secrète, la conspiration, l'émeute et l'attentat. Transformer cette propagande pacifique en société secrète conspiratrice et en complot, n'est-ce pas le contre-pied de la vérité?

Voyez aussi si la lettre suivante du 25 septembre 1842 ne prouve pas la préoccupation de Gouhenant pour rendre le *Populaire* HEBDOMADAIRE ?

« J'ai reçu votre lettre du 23 août, et j'ai vu en effet dans le n° 6 combien il était difficile de rendre le journal *hebdomadaire*. Cette condition de *cautionnement* est terrible, surtout pour un parti qui n'est pas riche. Ce qui m'étonne, c'est que, pour un journal aussi bien dirigé que le *Populaire*, écrit avec tant de talent et tant d'expérience, offrant tant de garanties par sa bonne administration, et surtout étant si utile à la sainte cause du Peuple qu'il défend avec franchise, ce qui m'étonne, dis-je, c'est de ne pas trouver un patriote sinon assez avancé du moins assez habile spéculateur pour verser 50,000 fr. entre vos mains, quand, à chaque instant, on voit tant de Jobar se laisser ruiner par tous les Robert-Macaire du siècle.

» Il ne faut cependant pas pour cela vous décourager ; nous aurons autant de *patience* que vous; et, AVEC LE TEMPS, tous les obstacles s'aplaniront. Continuez, en attendant, la publication *mensuelle*, et dans l'intervalle écrivez-nous quelques brochures. »

Voyez encore si cette lettre du premier janvier 1843 ne prouve pas que Gouhenant s'occupait de tout autre chose que d'un complot pour une insurrection !

« Voudrez-vous bien encore m'excuser cette fois, de ne pas vous envoyer le montant de ce que je vous dois ? Je viens d'es-

sayer la vente aux enchères de ma collection de tableaux; et malgré que je fusse disposé à faire tous les sacrifices possibles sur le prix, je n'ai pu réaliser une somme assez forte pour disposer en votre faveur de ce que je vous dois. Il y avait si peu d'amateurs et si peu disposés à acheter que j'ai dû renvoyer ma vente à la seconde quinzaine de janvier : ce sera donc vers le 15 ou 20 février que je pourrai m'acquitter envers vous.

» En attendant, recevez les témoignages bien sincères de ma plus vive reconnaissance, non pas pour moi seul mais pour toutes nos contrées où vos écrits, répandus par nos soins, ont produit tant d'effet sur les esprits.

» Vous pouvez vous livrer à la douce consolation d'être celui de notre siècle qui a le plus puissamment contribué à *l'instruction* de la classe ouvrière, à la *réforme sociale* et au développement de toutes les *belles qualités de l'ame et du cœur*, cachées et perdues par la corruption et l'ignorance où elles croupissent depuis tant de siècles. »

Gouhenant, essentiellement religieux, enthousiasmé par la *Nouvelle Jérusalem* ou le nouveau Christianisme du philosophe suédois *Swouédembourg*, roulait dans sa tête trois projets: 1° d'établir à Toulouse une *église de la Nouvelle Jérusalem*, comme il en existe une à S. Amand (Cher); 2° de réorganiser le *Compagnonage* en y introduisant la fraternité; 3° de trouver, par *actions*, le CAUTIONNEMENT de 50,000 fr. nécessaire pour rendre HEBDOMADAIRE le *Populaire* qui n'était encore que *mensuel*. — Pour réaliser plus sûrement et plus rapidement ce triple projet, il eut l'idée de réunir, à Toulouse, dans un banquet, 50 ou 60 citoyens des villes voisines, pris parmi les plus influens et les plus sympathiques, de leur exposer ses idées, de les leur faire accepter s'il était possible, et de leur proposer de prendre des *actions* soit pour établir la *nouvelle Eglise*, soit pour fournir aux frais de la réorganisation du *Compagnonage*, soit pour le cautionnement du *Populaire*. Confiant dans la pureté de ses intentions, il appelait cette réunion momentanée un *Congrès* (religieux, philantropique et social, comme on en a vu tant d'autres), et rédigea une circulaire qu'il envoya à 60 ou 80 personnes qu'il convoquait pour le 15 janvier 1843, dans un *banquet* à l'hôtel Capoul, sur la place *Lafayette*, dans une salle au rez-de-chaussée, entre la

rue et la cour des diligences, sous les yeux des domestiques, des voyageurs et du public. — Tout cela ne devait-il pas rendre impossible toute idée d'un complot ?

L'espagnol *Abdon Terradas*, 1er alcade de Figuières, réfugié à Perpignan, élu président d'une Junte organisée dans cette ville, ayant projeté un emprunt de 300,000 fr. au nom de cette Junte, et ayant fait imprimer des *coupons* pour cet emprunt, était venu précédemment à Toulouse pour tâcher d'y négocier quelques coupons, et avait dit à Gouhenant (à qui on l'avait adressé comme influent) que cet emprunt était destiné à secourir et entretenir les nombreux réfugiés de Perpignan. Gouhenant, pensant que la réunion ou le congrès était une circonstance favorable pour cet emprunt, envoya à Terradas la circulaire pour le banquet du 15. Terradas y vint avec *Uzuriaga*, secrétaire de la Junte de Perpignan et *Gelœda*.

Mais le banquet, presque public, excita une vive opposition de la part de ceux qui, désapprouvant le Communisme, redoutaient l'ascendant qu'il allait prendre et l'accroissement d'influence qu'il allait donner à Gouhenant. On cria tant, on écrivit tant, on fit courir tant de bruits sur le danger du banquet que, sur soixante à quatre-vingts invités, cinq ou six seulement, outre les trois espagnols, se rendirent à Toulouse.

Cependant Gouhenant avait commandé, pour soixante personnes, un banquet qui devait coûter environ 300 francs, pour le paiement desquels il se rendait responsable. Voyant que les invités n'arrivaient pas, et voulant utiliser les préparatifs déjà faits, il eut l'idée de transformer le *banquet-congrès* en un *banquet-maçonnique*, pour la fête maçonnique de la Saint-Jean d'hiver ; et, dès le matin du 15, il courut et fit courir ses amis pour faire de nouvelles invitations. Trente-six personnes, presque toutes maçons, se trouvèrent réunies à 7 heures du soir. Le banquet fut vraiment maçonnique, avec les ornemens, les cérémonies et les expressions d'usage. Gouhenant présidait. Pendant le dîner, il

n'y eut que des conversations particulières entre voisins, comme dans tous les dîners. Gouhenant porta le premier toast aux Espagnols, qui répondirent par un toast aux Français. Puis, Abdon Terradas, invité à parler de son projet d'emprunt, répondit que la circonstance ne lui paraissait pas favorable pour communiquer utilement son projet. Gouhenant renonça, de son côté, à faire l'exposé de ses idées. On parla de fraternité, de concorde, d'union : mais il n'y eut aucune *résolution*, même aucune *discussion*, même aucune *proposition*, en un mot, pas même l'ombre d'un *complot*.

Cependant, c'est ce banquet que la police voudra tout-à-l'heure transformer en *complot*, dans lequel on aurait concerté et arrêté la résolution de s'emparer de l'arsenal, d'insurger tout le Midi, et de marcher sur Paris pour y proclamer la république !

Le lendemain 16, Gouhenant part publiquement, par la diligence, pour Auch, pour ses affaires de commerce, avec Dubor, qui retourne chez lui à Agen et que l'inondation empêche de prendre la route directe, avec Laponneraie qui voyage pour placer ses deux derniers ouvrages, qui va visiter tous les libraires, et qui se rend à Bordeaux pour retourner à Paris. — Quoi de plus simple, de plus naturel, de plus innocent ? Mais tout-à-l'heure la police soutiendra que ces trois conspirateurs vont passer la revue de l'armée insurrectionnelle !

Arrivés à Condom en partant d'Auch, un épicier (M. Gouragne) les invita à dîner chez lui avec sa famille; il boit à la santé de Laponneraie, dont il aime les écrits. Quoi de plus innocent encore ? Mais bientôt, la police fera de ce dîner en famille un nouveau banquet-complot !

On trouvera sur la table de la chambre de Gouhenant, dans son hôtellerie, un petit morceau de papier sur lequel on lira : « Envoyez à Bordeaux Rolland et Sagansan (deux compagnons) pour y organiser le *compagnonage*; et l'on prétendra : 1° que cet écrit vient de Laponneraie qui l'a envoyé à Gouhenant ; 2° qu'il

prouve le *complot*, tandis qu'il prouverait évidemment, au contraire, qu'il n'y avait aucune résolution arrêtée pour une immense insurrection.

Cependant les trois espagnols restent à Toulouse depuis le 15 au 26, et plusieurs réunions ont lieu avec les riches patriotes concernant leur emprunt. Mais la police fixe bientôt ses yeux sur eux, parce qu'ils ont reçu, du préfet de Perpignan, l'ordre de se rendre à Tulle; et, le matin du 26, vers les six heures, au moment où ils vont partir par la diligence, le préfet les fait arrêter administrativement, pour rupture de ban, et fait fouiller leurs malles et saisir leurs papiers. — On y trouve : 1° plusieurs lettres de recommandation pour Paris, l'une de mon correspondant à Perpignan pour moi, deux de M. Paya pour le *National* et pour M. Arago, etc.; 2° la circulaire de Gouhenant pour inviter Abdon Terradas au banquet du 15; 3° les coupons imprimés pour l'emprunt de 300,000 fr. au nom de la junte; 4° plusieurs écrits politiques espagnols; 5° enfin un *ordre du jour* français, imprimé, parlant des bastilles et du bombardement de Barcelone.

A l'instant, A. Terradas est conduit chez le préfet qui l'interroge, et auquel il avoue sa présence au banquet du 15, tant ce banquet lui paraît innocent !

Mais, ce banquet, la circulaire d'invitation, le terme de *congrès;* les coupons d'emprunt, les lettres pour Paris, l'ordre du jour imprimé, tout cela trouble l'imagination de la police et de l'autorité, et leur fait voir un effroyable complot dans les faits les plus ordinaires et les plus indifférens. Et de ce complot imaginaire, c'est Gouhenant qui doit nécessairement être le chef! Et ce même complot ne peut manquer d'être *communiste!*

Aussitôt les trois espagnols sont mis séparément au secret dans la prison du *sénéchal;* et l'ordre, demandé à Paris et transmis en quelques heures par le télégraphe, part pour apposer les scellés chez Gouhenant et pour l'arrêter lui-même à Agen.

Arrêté à deux heures, dans la nuit du 26 au 27, Gouhenant

est amené comme un brigand à Toulouse, et mis au secret pendant 57 jours.

L'adresse de *Resplandy*, trouvée dans le portefeuille de Terradas, suffit pour faire arrêter le premier, comme le billet attribué à Laponneraie et trouvé sur la table de Gouhenant suffit pour faire arrêter *Sagasan* et pour lancer un mandat contre *Rolland*.

*Dufaur* de Saint-Frajou, *Cucsac*, *Rolland*, *Perpignan*, *Dubor* d'Agen, sont successivement arrêtés plus ou moins long-temps après.

Bientôt la terreur est partout ; deux cents visites domiciliaires environ sont faites chez les patriotes connus, sous le prétexte d'y trouver des armes, sans qu'on en trouve nulle part. — Tous les correspondans du *Populaire*, et tous ses abonnés dans le Midi, sont fouillés et menacés. Partout, à défaut d'armes et de munitions, on saisit le *Journal*, le *Voyage en Icarie*, la *Ligne droite*, l'*Almanach Icarien*, etc., etc. C'est une véritable Saint-Barthélemy de brochures communistes !

On saisit à la poste deux lettres de Lyon et une de Bruxelles (d'Imbert), à l'adresse de Gouhenant. — On saisit, au bureau de la diligence, un ballot contenant cent exemplaires du *Bombardement de Barcelonne*, expédiés par moi à mon correspondant. — On réitère plus de dix fois chez Gouhenant la visite domiciliaire, enlevant chaque fois quelque chose, même tous ses livres de comptabilité, copies de lettres, etc. — On fait faire une visite au bureau du *Populaire*, à Paris, pour vérifier les registres d'abonnement et constater que des listes trouvées chez Gouhenant sont bien réellement des listes d'abonnés et non de conspirateurs. — Enfin, on lance des mandats contre 55 *citoyens*, qui prennent la fuite ; et l'on entend plus de cent *témoins*.

Et la persécution s'exerce dans 20 à 30 villes.

Pendant ce temps on fait subir aux prisonniers, surtout à Gouhenant considéré comme chef, une multitude d'*interrogatoires* et de *confrontations*, soit entre eux, soit avec des témoins.

Quelques-uns intimidés par la nature des interrogatoires, renient le Communisme ; mais Gouhenant et la plupart lui rendent énergiquement leur hommage.

Bien plus : considérant toujours Gouhenant comme chef, et connaissant ses relations avec tous les hommes de l'opposition, on le presse de questions sur chacun des patriotes les plus influens; on s'irrite de son silence ; le Procureur du roi, qui assite souvent à ses interrogatoires, lui fait entendre que son silence peut prolonger son secret ; et quand, apprenant les innombrables visites domiciliaires et poursuites qui le désespèrent, il PROTESTE formellement contre ces abus de pouvoir contre des innocens, et demande que l'on concentre sur sa tête toute la responsabilité; on répond à sa protestation et à sa demande en prolongeant son affreux secret jusqu'à 57 jours, sans lui donner même la consolation de savoir que ses camarades d'infortune sont traités moins cruellement !

C'est vainement que, après la levée du secret, les onze prisonniers réclament plusieurs fois contre la rigueur du régime auquel on les soumet et surtout contre l'interminable lenteur de l'instruction ou de la procédure; c'est en vain qu'on leur promet chaque jour quelque adoucissement et surtout une décision prochaine; ce n'est qu'après quatre mois et demi (le 9 juin) que la Chambre du conseil rend la première décision, en mettant en liberté deux des trois espagnols reconnus dès-lors innocens et en mettant hors de procès 39 citoyens poursuivis et fugitifs.

Ces 39 citoyens poursuivis d'abord et mis hors de procès sont :

A Toulouse : — *Barrié*, charron ; — *Rivière*, cordonnier; — *Abadie* ( François ), plâtrier; — *Marset* ( Jean-Jacques ), marbrier; — *Chabanon* ( Jean ) fils aîné, menuisier; — *Davasse* ( Hyppolyte ), sellier; — *Davasse* ( Louis ), carrossier ; — *Faure* ( Joseph ), cordonnier; — *Lartigue* (dit Toulouse), cordonnier; — *Gaillard* ( Gabriel ), cordonnier; — *Tayac* ( Joseph ), propriétaire.

A Auch : — *Laborde* ( Cheri ), pharmacien.

A Sayssac ( Gers ) : *Dupouy* ( Charles ), propriétaire.

A Alby : — *Dupuy* ( Maurice ), libraire.

A Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne ) ; — *Deller* ( Hyppolyte ), notaire ; *Serrat* ( Jean-Baptiste ), négociant.

A Villeneuve d'Agen : — *Larrieux* ( Pierre ), avocat.

A Agen : — *Beugnet* ( Jean ), marchand tailleur ; — *Larroche*, ( Théodore ), avocat.

A Condom : — *Labat* ( Bernard ), peintre ; — *Gourragne* ( Martial ), négociant ; — *Dupront* ( François ), peintre ; — *Dugarson* ( Guillaume ), avocat ; — *Daulhienne* ( Adolphe ), avocat ; — *Fillol* fils, vétérinaire ; — *Lebbé*, avoué ; — *Camin*, propriétaire ; — *Buzon* ( Hyppolite ), peintre ; — *Bousquet* ( Pierre ), imprimeur ; — *Durrey* ( Antoine ), négociant ; — *Debent* ( dit Lagarde ), menuisier ; — *Bellani* ( Antoine ) cadet ; — *Rome*, ex-commis voyageur.

A Valence : — *Dupront* ( Jean-Joseph-Marie ), vétérinaire.

A Beziers : — *Millet* ( Eugène ), imprimeur ; — *Millet* ( Antoine ), boulanger.

A Montpellier : — *Lecalne*, médecin oculiste.

A Lyon : — *Callès* ( André ), fabricant de lacets ; — Mme Planche ( Françoise ).

La même décision de la Chambre du conseil renvoie devant la chambre d'accusation 14 prévenus, dont 9 prisonniers et 5 absens ou contumaces.

Ce n'est que le 7 juillet que la Cour rend son arrêt renvoyant ces 14 devant la Cour d'assises ; ce n'est que le 3 août que sont notifiés aux accusés le jugement, l'arrêt d'accusation et l'acte d'accusation ; et ce n'est que le 5 que le Président de la Cour d'assises interroge les accusés et demande à chacun d'eux *quel est le défenseur* qu'il a choisi.

Ici, je dois dire ou répéter que la prévention de beaucoup de Réformistes ou Républicains contre le Communisme, prévention bien affaiblie depuis, est si forte, alors qu'on fait tous les efforts imaginables pour empêcher les accusés de s'avouer Communistes, pour les empêcher surtout de me choisir comme défenseur, pour les déterminer, Gouhenant surtout, accusé principal, à

confier la défense à un avocat républicain anti-Communiste.

Mais tous ces efforts viennent échouer devant l'intelligence et la fermeté de Gouhenant, de Dubor et de Perpignan ; et quand le Président leur demande le nom des défenseurs choisis par eux, chacun répond : M. *Cabet.* — Le Président affirme à Gouhenant que l'art. 295 ne lui permet pas de choisir un avocat de Paris, et lui nomme d'office M. *Gasc*, ancien bâtonnier. — On se rappelle la douleur de Gouhenant à cette nouvelle ( page 38 ) : mais son chagrin se dissipe bientôt quand Dubor et Perpignan, revenant aussi de l'interrogatoire du Président, lui affirment que ce magistrat leur a dit que la nomination d'office n'était que *provisoire* et qu'ils pourraient choisir M. Cabet quand il serait arrivé.

Mais nous voici revenus à mon arrivée ( page 39 etc. ), à ma visite au Président, à son refus de m'admettre, et à l'ouverture des débats, le 21 août.

## Commencement des Débats.

Voici donc enfin le complot *Communiste*, l'affaire des *Communistes*, le procès du *Communisme !* Le ministère public représentera les Communistes comme des gens de rien : en voici 12 sur le banc des accusés ( car *Balguerie*, *Lamarque* et *Manein* aîné, longtemps peu curieux de la détention préventive mais moins éloignés qu'*Imbert* et *Laponneraie*, ont eu le bonheur de pouvoir se constituer prisonniers pour faire proclamer leur innocence ) : voyons ce qu'ils sont, et regardons leurs portraits.

### Portraits des Accusés.

Ces 12 portraits, dessinés par *Léon Soulie*, sont d'une ressemblance frappante.

1° *Adolphe Gouhenant*, peintre, marchand de tableaux, âgé de 38 ans. — Sa figure est imposante et sévère; ses cheveux longs et bouclés, sa barbe blonde et épaisse, son œil mobile, indiquent une organisation artistique et impressionnable. Son grand front pâle et calme révèle des passions actuellement éteintes. Sa parole est élégante, facile et précise, comme celle d'un homme qui a

beaucoup étudié et beaucoup réfléchi. Son costume, de velours noir, relevé de manchettes lisses et d'un collet blanc, lui donne le caractère d'un personnage du moyen-âge.

2° *Jean-Marie Dubor*, typographe à Agen, âgé de 27 ans. — C'est un jeune homme grand et élancé. Sa figure, fine et gracieuse, ne reproduit que les idées naturelles à son âge. Sa voix douce, et ses yeux, dont d'importunes lunettes ne peuvent cependant obscurcir l'éclat, peuvent le faire soupçonner d'autres conspirations que celle dont il est accusé.

3° *Resplandy*, voyageur pour la droguerie, âgé de 34 ans. — Sa figure brune et encadrée dans un épais collier de barbe noire, n'offre rien de particulier ; mais son grand œil contemplatif trahit ses habitudes de mysticisme et de dévotion.

4° *Abdon Terradas*, réfugié espagnol, âgé de 32 ans, ex-premier alcade de Figuières, élu président de la junte à Perpignan. — Son ton bref et saccadé, son regard fier et impérieux, rappellent les qualités et les défauts de sa nation.

5° *Dufaur* de Saint-Frajou, âgé de 38 ans, marchand d'ornemens d'église. — C'est une nature naïve et crédule, un enfant ignorant de la montagne, une intelligence infime dans un corps robuste.

6° *Perpignan*, cordonnier, âgé de 25 ans. — Il a l'œil vif et la figure agréable ; tout chez lui indique une intelligence à laquelle il ne manque que l'étude et l'instruction

7° *Jules Balguerie*, d'Agde, âgé de 23 ans, étudiant, appartenant à l'une des plus honorables familles du Midi. — C'est un joli jeune homme, plein d'esprit et de verve, dont le maintien révèle des habitudes de bonne compagnie.

8° *Bruneau Cucsac*, peintre, âgé de 34 ans. — Cet artiste, qui appartient à une famille distinguée, a une figure sérieuse et méditative ; sa parole est brusque et concentrée ; on s'aperçoit facilement, par l'amertume de ses réflexions, qu'il n'est pas content d'avoir été poussé, par le mensonge d'un délateur, sur le banc des accusés.

9 et 10°. *Rolland*, maître tailleur de pierre, âgé de 48 ans, et *Sagansan*, menuisier, âgé de 46 ans, tous deux demeurant à Toulouse. — Ces deux ouvriers, de haute taille, peuvent donner l'idée de la masse travailleuse dans sa force et sa confiance.

11° *Lucien Lamarque*, avocat à Condom, âgé de 28 ans. — Sa

figure fine et spirituelle, son œil pénétrant, sa constitution délicate mais nerveuse, présentent tous les caractères d'un homme impressionnable et sensible. On le voit bouillonner d'impatience pendant les débats, s'imposant un silence modeste pour ne pas se distinguer de ses compagnons, quand il pourrait tenir un des premiers rangs dans la défense.

*Mancin*, âgé de 35 ans, ex-commandant de la garde nationale de Valence (Gers). — Il se fait remarquer par l'élégance de sa toilette et par la gravité de son maintien ; il s'entretient avec Lamarque, et promène souvent sur l'auditoire un regard tranquille, comme s'il était lui-même le juge et non l'accusé.

Lamarque et Mancin sont deux des propriétaires les plus imposés dans leur département.

Si l'on compare le banc des accusés à celui des jurés, et même à celui des juges, sous tous les rapports (de la tenue, de la mise, de la physionomie, de l'intelligence, de l'instruction et de la position sociale), le premier de ces bancs n'est pas celui qui paraîtra le moins remarquable et le moins intéressant.

**Pièces de conviction.**

Dans un complot qui devait insurger tout le Midi, vaincre toutes les garnisons, et marcher sur Paris pour y proclamer la république, on s'attend à voir, à l'audience, pour convaincre les accusés, des amas d'armes et de munitions, une caisse, des plans, et pour le moins quelques pièces de canon; on cherche de l'œil; mais on aperçoit : — 2 fusils saisis dans l'atelier de Gouhenant, l'un rouillé et sans batterie, qui lui servait à faire du fusin, l'autre avec sa baïonnette, qui lui servait pour ses tableaux ; — 2 fusils de chasse, saisis chez Dubor; — 2 sabres de garde nationale... !!!

Mais on voit aussi, étendus sur le pavé (chose effroyable), le malheureux et coupable *Populaire;* beaucoup de ses numéros; le criminel *Voyage en Icarie;* l'abominable *Ligne droite,* qui prêche contre la violence; plus de 60 exemplaires de l'empoisonneur *Almanach Icarien;* un redoutable ballot contenant cent exemplaires du *Bonbardement de Barcelone*, écrit pour empê-

cher d'aimer les bastilles et les bombardemens; quelques exemplaires de presque toutes mes brochures communistes.

Cette vue seule tue l'accusation !

Il est vrai que le Procureur-général tient dans ses mains : — 2 lettres de Lyon ; — une lettre d'Imbert ; — une lettre de Dupouy ; — une note attribuée à Laponneraie ; — trois ordres du jour imprimés; — et quelques autres papiers : — Mais ces pièces, sorties d'ailleurs presque toutes du Parti *anti-Communiste*, démontreront, au contraire, qu'il ne peut pas y avoir eu un complot Communiste.

### Jury. — Récusations.

L'audience ouverte, on procède à la composition du Jury, qui doit siéger pendant cette session *extraordinaire*. Le procureur-général ne manque pas d'épuiser son droit de récusation. A son exemple, les accusés exercent le même droit.

### Arrêt d'accusation.

Le greffier commence par donner lecture de l'arrêt qui renvoie les accusés devant la Cour d'assises. Cet arrêt, basé sur un premier réquisitoire du procureur-général, porte :

« Considérant que de l'information résultent les faits suivans :

« Il existe à Toulouse, depuis assez long-temps, une *Société secrète, dite* COMMUNISTE, dont les principes, entre autres, sont la *négation de toute croyance religieuse* et du droit de *propriété*. Elle avait pour chef A. Gouhenant, peintre, établi à Toulouse depuis plusieurs années, *zélateur actif* des doctrines du Communisme, et *propagandiste habile*, qui, après avoir fait de Toulouse un centre important, étendit le cercle de cette organisation au point de mériter, au *Comité* et aux *Sections* qu'il dirigeait, la dénomination de *Division méridionale*. Des Sociétés semblables existent à *Lyon* et à *Paris ;* et ces deux villes sont à leur tour deux grands centres auxquels aboutissent les diverses *Subdivisions* organisées dans les contrées voisines. A. Gouhenant correspondait mystérieusement avec les *Agens directeurs* de ces deux Divisions...... Par là se trouvaient réunies dans une même pensée et pour un même but des contrées assez étendues du *Midi*, du *Centre* et du *Nord* de la France. Cette organisation ainsi formée, les DOCTRINES

*Communistes* pénétrèrent rapidement dans les masses. L'un des principaux moyens employés par A. Gouhenant, indépendamment de ses PRÉDICATIONS, fut de répandre parmi la classe ouvrière le journal *à bon marché le Populaire*, et une FOULE *de brochures Communistes* du sieur CABET, et de parcourir, presque sans interruption, les villes et les campagnes avec les agens choisis par lui dans la classe des artisans, et parfois avec les agens principaux des *Comités de Lyon* et de *Paris*.

« Mais là ne se bornèrent pas les manœuvres d'A. Gouhenant. Une fois son *influence* sur la classe ouvrière bien établie et ses agens bien pénétrés de leur mission, DÉSERTANT alors les voies PACIFIQUES proclamées PARTOUT dans les écrits du sieur *Cabet*, et arborant le drapeau du *Républicanisme*, il formula des moyens violens d'attaque contre le gouvernement établi, comme devant conduire *plus promptement* à la Communauté, but final de l'association, et dirigea dans cet esprit ses intrigues et celles de ses auxiliaires. C'est ainsi qu'on a vu A. Gouhenant.... vers la fin de 1841, déclarer à une personne, qu'il voulait associer au COMPLOT, que tout était prêt pour s'emparer du pouvoir à Toulouse, qu'on y était organisé en sections, qu'on y avait des armes et des munitions, que Lyon et Bordeaux n'attendaient que le signal de Toulouse pour se soulever, marcher ensemble sur Paris en entraînant avec soi les *populations entières*, et proclamer la *République* dans la capitale et le royaume. »

Ainsi, d'après l'arrêt, c'est le *Communisme* qui est accusé. Et cependant, l'arrêt reconnaît et proclame solennellement que, PARTOUT, dans *mes écrits, je proclame la propagande* PACIFIQUE, *et que, pour qu'un communiste Icarien retourne à la violence, il faut qu'il* DÉSERTE *mes doctrines.*

Quant aux autres faits allégués dans l'arrêt, on n'en verra pas la moindre preuve.

### Acte d'accusation.

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation, dont voici le principal passage :

« Ce fut vers l'époque des troubles de Toulouse, en juillet 1841, que, pour mettre à profit les prétextes d'agitation que la malveillance avait réussi à faire naître et pour tirer parti de ceux qui se présenteraient à l'avenir, la *Société des* COMMUNISTES chercha à compléter, à Toulouse, son organisation. Les *principes des Communistes* sont, suivant l'écrit qu'ils intitulent LEUR CREDO, l'absence

de toute *croyance religieuse* et la nécessité d'abolir la *propriété* en y substituant une communauté absolue. Tandis que les chefs de cette Société publient, pour en assurer mieux les progrès, qu'elle ne veut marcher à son but que par des voies PACIFIQUES, les adeptes n'en préparent pas moins, en réalité, des *moyens violens d'attaque* contre l'ordre social actuel. Ils appliquent au surplus, c'est encore *leur Credo* qui le proclame, toutes les *prétendues Réformes* proposées par les divers Partis politiques, et déclarent les adopter comme *moyen d'établir* en définitive la Communauté, but final, disent-ils, de la *Démocratie.*

« A. Gouhenant dirigeait depuis long-temps les affiliés Communistes à Toulouse et dans les villes voisines ... Il travaillait sans cesse à répandre les doctrines du Communisme, correspondant, d'une part, avec le sieur *Cabet,* rédacteur en chef du *Populaire,* de l'autre, avec divers individus établis sur différens points des départemens du Midi. Il recevait du PREMIER et transmettait aux seconds et aux autres affiliés les livres, les brochures, les journaux propagateurs de ce dangereux système. C'est ainsi que se répandaient, dans le Midi, le *Voyage en* ICARIE, — l'*Almanach* ICARIEN, — les *Douze lettres d'un Communiste à un Réformiste,* — le *Credo Communiste,* — la FEMME *dans la Société actuelle et dans la Communauté,* — *Ma ligne droite,* — *Propagande Communiste,* — et une *foule* d'autres productions du même genre. Beaucoup d'adeptes recevaient aussi, par la même voie, *le Populaire.* »

( L'acte d'accusation représente Gouhenant comme correspondant en outre avec Imbert, Laponneraie, et les agens inconnus jusqu'à présent d'un Comité révolutionnaire établi à Lyon, comme organisant une vaste *association Communiste* et un *Comité central* à Toulouse, et dans tout le Midi des *sections de* 12.)

« Pour attirer des membres dans l'Association, Gouhenant commençait par les abonner au *Populaire.* Quelquefois même ( écoutez, quel crime ! ) il leur envoyait cette feuille AVANT MEME de s'assurer de leur désir de s'abonner. Puis ( voyez encore quel crime ! ) il leur *faisait lire* les livres et brochures du sieur *Cabet.* Aussi ces écrits ( voyez toujours le crime ! ) ont-ils été trouvés chez la plupart des hommes endoctrinés par Gouhenant.

» Un agent de Gouhenant entretenait sans cesse un nommé Fournel des *doctrines communistes*, lui donnait à lire les journaux et les écrits de cette secte, le gourmandait de ses refus, décidait le nommé Lartigue à s'abonner au *Populaire,* et demandait d'of-

fice, dans une minute de lettre par lui dictée et adressée au sieur Cabet, que des exemplaires de ce journal fussent envoyés dans divers lieux, notamment chez la *Mère des Compagnons* cordonniers à Toulouse, SANS DOUTE dans le but d'endoctriner aussi les ouvriers..... »

Remarquons que ce *sans doute* est répété vingt fois, avec *peut être*, *probablement*, *il paraît*, etc., etc. Voilà les preuves!

» Une *correspondance* régulière était organisée entre le *Comité central* Toulousain et le *Comité-Directeur* établi à Paris..... »

Mais la preuve de ce *Comité-Directeur*, de cette correspondance?... Aucune! aucune!...

« L'association avait des *armes*, des *munitions*. Un témoin l'a appris de son parent, les correspondances saisies le proclament d'ailleurs *assez*; et cela reste vrai, quoique, grâce aux précautions prises par les affiliés, *leur dépôt d'armes et de munitions* n'ait pu jusqu'à présent être découvert. Du reste, quelques-uns des *principaux conjurés* avaient, dans leur propre domicile, des armes de guerre dont ils n'ont pu expliquer la possession d'une manière satisfaisante. Ainsi, deux fusils de munition, dont l'un avec sa baïonnette et l'autre en *assez mauvais état*, ainsi qu'une carabine, ont été saisis chez le peintre Gouhenant, et il s'est borné à alléguer que ces armes lui étaient *nécessaires pour peindre ses tableaux*. On a trouvé chez *Dubor* deux fusils de chasse à deux coups, deux pistolets d'arçon et un sabre de cavalerie qu'il a dit avoir appartenu à son grand père. »

L'acte d'accusation parle ensuite de *listes* reconnues n'être que des listes d'abonnés au *Populaire*, d'*ordres du jour* dont l'auteur est inconnu, d'un banquet-congrès du 15 janvier. Puis il passe en revue les divers accusés.

« Accompagné de Lapponneraie et de Dubor, *Gouhenant* parcourt (après le banquet) les départemens du Midi, dans le but SANS DOUTE d'arrêter les *derniers préparatifs*...... »

« Après avoir été abonné au *Populaire* par Gouhenant, *Dubor* devient lui-même le *correspondant* du sieur *Cabet* à Agen, et répand dans la contrée les écrits et les principes Communistes. »

« *Laponneraie* était l'agent ou le *Délégué* principal du *Comité-Directeur* de l'*Association insurrectionnelle* de Paris.... Il parcourut plusieurs villes accompagné de Gouhenant et de Dubor, avec lesquels il s'assurait PROBABLEMENT de l'état des forces des conspirateurs du Midi..... Il DUT parler au banquet, et SANS DOUTE y exposer les vues et les projets du Comité Parisien, dont il

était le représentant.... Il revint par Bordeaux, où PROBABLEMENT il s'était chargé d'exciter les esprits..... »

Voilà les preuves : *probablement*, *sans doute !*

Ainsi, c'est au *Communisme* qu'en veut l'acte d'accusation, et au *Populaire*, et à mes *écrits*, et à *moi* !

Et il défigure et dénature mes doctrines !

Et il m'attaque comme étant le Comité-Directeur à Paris ?

Et cependant il reconnaît que je publie sans cesse que je repousse toutes autres voies que la voie PACIFIQUE !

Puis, pas une preuve, pas un argument solide, des suppositions, les plus monstrueuses invraisemblances. Je n'ai jamais vu d'accusation qui ressemblât autant au néant !

Ah ! si je puis y répondre, que j'aurais de facilité et de plaisir à la reduire en poussière !

### Allocution aux Avocats.

Conformément à l'art. 311 du Code d'instruction criminelle, le Président s'adresse aux défenseurs (qui se lèvent tous), et leur dit :

« Je vous préviens que vous ne pouvez rien dire *contre votre conscience*, et que vous devez vous exprimer avec *décence* et *modération.* »

Assis à côté de Gasc, en robe d'avocat, en tête du banc des défenseurs, devant Gouhenant, je me lève avec les autres; le Président, qui me regarde et me voit, s'adresse à moi comme aux autres, et reçoit ma promesse comme celle de mes confrères.

Tous me disent : « Vous êtes accepté comme défenseur. » J'en suis convaincu; Gouhenant ne peut en douter lui-même, et consent à répondre, tandis que, si le Président m'avait refusé, il protesterait à l'instant, lirait la protestation qu'il tient toute prête à la main, et n'ouvrirait pas la bouche. On ne pourrait pas dire alors qu'il y eût pour lui l'ombre d'une défense, et les débats se trouveraient frappés de mort dès leur naissance! Mais tout annonce que je suis accepté pour son défenseur; je l'engage à répondre, et il répond sans hésiter.

**Interrogatoire des Accusés.**

Pendant près d'une heure, Gouhenant répond à toutes les questions que lui adressent le Président et le Procureur-général, et s'explique sur la propagande, sur le projet de congrès et son triple but, sur le banquet, sur les ordres du jour. — Il répond avec calme, facilité, précision, sans hésiter; et ses réponses portent un caractère de franchise et de sincérité qui produit une grande sensation et dissipe bien des préventions. Moi, qui ne l'ai pas encore entendu, qui l'écoute et l'observe pour le juger définitivement, j'en suis content.

« Vous étiez en correspondance avec le Comité lyonnais? lui dit le Procureur-général? — Non, Monsieur, répond Gouhenant; je n'en connais pas et je n'ai jamais écrit.

« Cependant, voici une lettre de ce Comité, du 26 janvier, à votre adresse, dans laquelle on vous dit: « *Votre lettre du* 9. » Ce mot *votre* prouve évidemment que vous avez écrit le 9. — Je n'y conçois rien; c'est certainement une erreur, car je n'ai jamais écrit. »

Et le lendemain matin, on reconnaît que c'est le Procureur-général qui se trompait, qui lisait mal, qui lisait *votre* au lieu de *notre*, en sorte que la lettre indiquait une troisième lettre écrite le 9 à Gouhenant, et nullement une réponse faite par lui! Voilà comme on bâtit des accusations! voilà comme les accusés sont attaqués, interrogés, pressés!

Le Procureur-général lit ensuite contre Gouhenant, cette lettre de Lyon du 26 janvier, dans laquelle on dit:

« Les théories nous paralysent; nous comptons trois partis... L'un d'eux, *Jeune Europe*, est composé de *modérés*, de *propagandistes*, par dessus tout de CABETISTES... Il y a six mois, nous pouvions prendre l'initiative; mais aujourd'hui, nous ne pouvons plus que suivre.... »

A ces mots, je me lève pour faire remarquer au Procureur-général et aux Jurés que cette lettre décide tout, qu'elle renverse

de fond en comble l'accusation en démontrant que le *Cabetisme* ou le *Communisme Icarien* arrête le complot et l'insurrection au lieu de les provoquer.

Mais le Président m'interrompt et me dit : « Qui êtes-vous pour prendre la parole ! je ne vous reconnais pas plus de droit qu'à tout autre individu dans l'auditoire...!

On conçoit l'émotion sur le banc des défenseurs, sur celui des accusés, dans tout l'auditoire ! c'est une bombe qui vient d'éclater !

**Curieux incident sur M. Cabet.**

Tout était prévu, d'après les faits antérieurs. — Gouhenant a sa protestation prête, et Me Gasc s'est chargé de préparer des *conclusions* dans l'intérêt de Gouhenant, dans l'intérêt personnel de l'avocat refusé, et dans l'intérêt de tous les barreaux. Il lit ces conclusions, les développe, et soutient qu'un accusé à Toulouse a le droit de choisir pour défenseur un avocat de Paris, et qu'un avocat de Paris a personnellement le droit de venir défendre à Toulouse l'accusé qui l'a choisi.

Venant ensuite aux faits particuliers de la cause, il démontre que l'acte d'accusation se basant principalement à établir le crime de complot, et le délit d'association sur la *doctrine communiste*, et surtout sur les *tendances du communisme*, il est indispensable que Me *Cabet*, qui s'occupe spécialement de ces doctrines, puisse, dans l'intérêt de la défense, détruire, par ses explications, tout ce qu'on a répandu de défavorable à cet égard dans le public.

Cette improvisation chaleureuse et ferme arrache à l'auditoire d'unanimes applaudissemens.

Quoique ces applaudissemens soient visiblement involontaires, et innocens, le Procureur-général demande que la salle soit évacuée : mais sur l'avis de la cour, le Président se borne à menacer d'expulsion en cas de récidive.

Le Procureur-général répond alors à Me Gasc, et soutient que,

d'après l'art. 295 du code d'instruction criminelle, le Président a le droit et le devoir de refuser M. Cabet, avocat de Paris.

Je demande à répondre au Procureur-général, tant en mon nom personnel qu'au nom de tous les avocats; et si l'on m'accorde la parole, (comme on ne peut s'en dispenser sans violer le droit des Barreaux) j'ajouterai des argumens nouveaux; j'expliquerai l'ordonnance du 27 août 1830, le projet de loi présenté par le Barreau de Paris en 1833, l'ordonnance de 1835 sur le droit des avocats devant la cour des Pairs: et je démontrerai jusqu'au dernier degré d'évidence que le Président et le Procureur-général commettent la plus grave et la plus manifeste des erreurs. — Mais le Président refuse absolument de me laisser parler.

Je veux prendre des conclusions personnelles et écrites. — Mais le Président se lève.

J'insiste encore pour obtenir la parole. — Mais le Président entraîne la Cour dans la chambre du conseil, au milieu d'une tumultueuse agitation générale, et le *fait* triomphe ici du *droit*

Bientôt, la Cour rentre, et le Président lit un *arrêt* qui approuve sa conduite en décidant que l'ordonnance de 1830, loin de déroger à l'art. 295, le *confirme de plus fort*, ce qui est la plus monstrueuse des erreurs, comme elle en aurait été convaincue si l'on avait voulu m'entendre.

Le Président, qui n'a pas encore expliqué les motifs de son refus, prend alors la parole pour donner cette explication; et c'est avec étonnement que je l'entends donner un nouveau motif sur lequel n'ont pu s'expliquer ni Me Gasc, ni le Procureur-général, ni la Cour dans son arrêt.

« J'ai refusé M. Cabet, dit-il, parce que, dans une lettre publiée par les journaux, il a annoncé qu'il *déserterait* la défense, s'il trouvait dans les débats la preuve d'un complot ou d'une société secrète conspiratrice. Je lui ai fait connaître ce motif, lorsqu'il m'a fait l'honneur de venir me voir hier. Il pourra me rectifier si ce que je dis maintenant n'est pas parfaitement exact.»

Ces dernières paroles, échappées sans doute au Président,

étant une sorte d'invitation indirecte, je m'empresse de saisir l'occasion et me lève aussitôt.

« Puisque M. le Président veut bien faire un appel à mes » souvenirs sur ce qui s'est passé entre nous, je me hâte de » réclamer contre l'inexactitude de son récit. Je n'ai jamais dit, » ni dans ma lettre du 4 juillet (voyez page 11), ni ailleurs, que » je *déserterais* la défense ; je n'ai jamais *déserté* et ne *déserterai* ja- » mais ni mon poste ni ma mission ; et vous sentirez tous, Mes- » sieurs, que je ne puis souffrir qu'une pareille expression me » soit attribuée dans des débats authentiques et solennels. J'ai dit » seulement que, si j'apercevais la preuve d'une société conspi- » ratrice, *je ne pourrais pas défendre* ; mais Gouhenant a volon- » tairement accepté cette condition ; M. le président nous l'im- » posait tout à l'heure à tous, en nous prévenant que nous ne » pouvions *rien dire contre notre conscience*. Du reste, quoi que » j'aie pu dire auparavant, aujourd'hui que je connais l'acte d'ac- » cusation et la procédure, j'accepte et je demande la défense » sans condition, parce que je suis profondément convaincu de » l'innocence de Gouhenant, et je la démontrerais jusqu'au der- » nier degré d'évidence si j'avais la parole pour le défendre. » Mais un arrêt me la refuse, et je dois respecter cette décision » de la Justice. Cependant, puisque M. le Président parle ici de » devoir et de conscience, chacun sentira que moi aussi j'ai un » devoir à remplir dans l'intérêt de tous les barreaux de France, » comme dans celui de ma dignité personnelle ; et ce devoir, c'est » de *protester* solennellement contre la décision qui porte atteinte » à nos droits. Je *proteste* donc, et j'adresserai ma *protestation* à » tous les Barreaux du pays. »

« Je prends sur ma tête, dit le Président, la responsabilité de mon refus. Du reste, j'invite M. Cabet à rester au banc de la défense ; et si je juge nécessaire de lui demander des renseignemens, il peut être assuré que je lui donnerai la parole. »

» Je ne puis, dis-je au Président, accepter comme une *faveur*, » d'ailleurs incertaine, ce que je devais obtenir comme un *droit* :

» ce serait sacrifier moi-même la dignité de la robe que j'ai l'hon-
» neur de porter. Je vais, au contraire, la déposer à l'instant. »

Gouhenant se lève alors, et dit avec fermeté :

» Puisqu'on me refuse le défenseur de mon choix, je *proteste*
» contre cette violation de mon droit. M. Cabet seul peut me dé-
» fendre complètement. Ma défense n'étant plus ni complète ni
» libre, je ne veux plus être défendu ; je ne veux plus même ré-
» pondre à aucune question ; et je n'assisterai plus aux débats
» que comme *contraint et forcé.* »

Quatre fois même, Gouhenant veut lire la *protestation écrite* qu'il tient à la main ; mais quatre fois le Président l'interrompt, couvre sa voix, et l'empêche de faire cette lecture.

Ce Président s'efforce de persuader à Gouhenant qu'il est *plus sage* que lui, et qu'il connaît mieux que lui son *véritable intérêt.* Puis, il l'exhorte et le presse pour continuer son interrogatoire ; le Procureur-général se joint à lui : mais Gouhenant résiste énergiquement à toutes leurs exhortations ; et le Président, lui laissant la nuit pour réfléchir, suspend jusqu'au lendemain matin son interrogatoire.

Il est impossible de décrire l'effet produit sur le public par cet incident inouï : la réprobation est unanime ; et, de ce moment, l'accusation est frappée à mort. De ce moment aussi, les préventions contre le Communisme, contre Gouhenant et contre moi-même, s'évanouissent presque entièrement.

« Eh bien ! dit le Président à Gouhenant, le lendemain, à l'ouverture de l'audience ; vous avez réfléchi, et vous êtes sans doute disposé à répondre à mes questions ? »

« Si vous m'accordiez mon défenseur, répond Gouhenant, je
» répondrais à tout, je m'expliquerais sur tout, et je ne laisse-
» rais aucun doute sur l'erreur de l'accusation : mais je ne suis
» pas un enfant ; je ne change pas de résolution en vingt-quatre
» heures ; et puisqu'on me refuse M. Cabet, je ne veux plus rien
» répondre. »

Gouhenant s'efforce même de nouveau de lire sa protestation

écrite : mais, de nouveau, le Président l'interrompt, couvre sa voix, et l'empêche d'en faire la lecture.

Et voici quelque chose d'incroyable : M. Joly, avocat comme moi à Paris, arrivant comme moi de Paris, se présente alors comme défenseur de Terradas, et le Président l'accepte, sans lui opposer l'art. 295, qu'il m'oppose à moi-même ! Qu'on juge de la stupéfaction publique ! Et le Président parlera sans cesse de son *impartialité !*

Qu'y a-t-il donc d'étonnant, si tout le monde murmure que le Ministère aussi, partageant l'opinion du Président, n'a pas voulu que je pusse défendre publiquement nos doctrines ?

Le surlendemain, Gouhenant refuse de se rendre volontairement à l'audience, et ne marche que quand l'officier de gendarmerie lui déclare qu'il va demander un arrêt pour le contraindre.

Je fais alors imprimer et publier la *protestation* de Gouhenant. J'y joints, le lendemain, *ma protestation personnelle* (lisez actuellement ces deux pièces qui sont à la fin), et je publie un MÉMOIRE *pour les Barreaux de France,* avec les *conclusions* de Me Gasc et *l'arrêt* sur l'incident.

Le Président parlera toujours comme si Gouhenant avait un défenseur et était défendu : mais Me Gasc ne défendra plus que Dubor ; et le fait est que Gouhenant n'a plus de défenseur ni de véritable défense.

## Continuation des interrogatoires.

Je passerai rapidement sur ces interrogatoires, pour ne citer que quelques-uns des faits les plus remarquables.

A DUBOR. — On vous accuse, lui dit le Président, d'avoir écrit sur les murs de la prison de l'Isle-en-Jourdain (dans laquelle il fut déposé, lors de son arrestation, pendant son transfert de Condom à Toulouse) des vers qui se terminent ainsi :

« Louis-Philippe, tu mourras ! » — S'ils existent, répond Dubor, je n'en suis pas l'auteur,

— Que faisiez-vous donc dans cette prison ? — Je m'y ennuyais (hilarité générale).

— N'avez-vous pas écrit autre chose ? — J'ai fait, sur le mur, une tête représentant le Père éternel, avec une grande barbe, et j'ai écrit au bas : « Si l'ami Mancin (poursuivi dans les environs de Condom) passe ici, je l'engage à ne pas s'ennuyer : courage et bonne nuit !

— N'avez-vous pas vu des vers écrits sur cette muraille ? — Non, Monsieur.

— C'est bien étonnant ! — Il y a bien d'autres choses ici qui sont étonnantes.... ! (Hilarité.)

— On a trouvé chez vous une chanson séditieuse : *Le Roi et le Voleur* ? — Oui, M. le Président ; mais c'est une chanson extraite d'un *recueil imprimé* et public, contenant les chansons de M. *Altaroche*.

A Resplandy. — Avez-vous assisté au banquet du 15 janvier ? — Oui ; dans la matinée de ce jour, Gouhenant vint m'inviter à un banquet *maçonnique :* comme je suis maçon, j'ai accepté. Il n'a pas été dit un mot de politique.

A Terradas. — N'avez-vous pas fait un voyage clandestin, de Perpignan à Toulouse, en décembre ? — Oui.

— Comment avez-vous fait ce voyage ? — C'est bien simple, en m'exposant à être arrêté.

— Comment avez-vous pu vous soustraire à la surveillance de l'autorité ? — C'est bien simple encore, en évitant les gendarmes.

— Pourquoi êtes-vous venu à Toulouse ?

— Pour tâcher de réaliser un emprunt pour nourrir mes compatriotes réfugiés, et pour rentrer dans notre patrie.

— A Toulouse, qui avez-vous vu ? — MM. Paya et Gouhenant.

— Gouhenant vous-t-il proposé de faire partie d'une association ? — Non.

— Qui vous a remis l'*ordre du jour* trouvé sur vous ? — C'est un espagnol, à Perpignan.

— Pourquoi avez-vous assisté au banquet ? — Dans l'espérance d'y faire des connaissances pour réaliser mon emprunt.

— Que s'y est-il passé ? — Des cérémonies que je ne comprenais pas : on a frappé des coups sur la table ; on appelait le président *vénérable ;* il avait une longue écharpe brodée sur l'épaule ; on faisait des signes maçonniques.

A Dufaur. — Depuis quand connaissez-vous Gouhenant ? —

Depuis plus de deux ans, à l'occasion de quelques tableaux d'église. — Il me remit ensuite, pour la faire signer, une pétition pour la réforme électorale.

— N'est-ce pas lui qui vous a abonné au *Populaire?* — Oui.

A Perpignan. — Qui vous a remis *l'ordre du jour* trouvé chez vous? — Un inconnu, qui en remettait à d'autres.

— Avez-vous dicté mot-à-mot, au témoin Fournel, le brouillon de lettre trouvé chez vous? — Je lui ai donné quelques idées, et il a rédigé.

— Avez-vous voulu abonner des ouvriers au *Populaire?* — Oui, monsieur.

— N'a-t-on pas trouvé chez vous des brochures Communistes? — Oui, monsieur.

A Balguerie. — Vous êtes venu à Carcassonne en janvier dernier? — Oui, monsieur.

— Etes-vous venu au banquet, à Toulouse? — Non, monsieur.

— N'avez-vous pas proposé au témoin Piquemal d'entrer dans une association? — Non, monsieur.

A Cucsac. — Ne connaissez-vous pas Balguerie? — Non, monsieur.

— Ne vous a-t-il pas parlé d'association? — Non, monsieur.

A Rolland. — Connaissiez-vous Gouhenant? — Imparfaitement.

— Que signifie une lettre dans laquelle on dit : « Envoyez Rolland ou Sagansan à Bordeaux, pour y organiser le compagnonage? » — Je n'en sais rien.

A Sagansan. — On a trouvé chez vous des *brochures communistes*, et vous étiez abonné au *Populaire ?* — Je ne sais d'où ces brochures me venaient.

A Lamarque. — Que signifiaient les lettres écrites par vous à Mancin et saisies chez lui ? — Ces lettres sont celles d'un avocat à son client. Les expressions qui paraissent mystérieuses s'appliquaient à un journal d'opposition dont nous préparions secrètement la création à Condom.

A Manein. — Que signifie une lettre de M. Laroche avocat à Agen, trouvée chez vous, sur laquelle sont inscrits une quinzaine de noms ? — Ce sont des personnes auxquelles on recommandait un proscrit pour lui donner des secours.

# Dépositions des Témoins.

Je passerai rapidement encore sur ces dépositions, pour ne consigner ici que les plus importantes.

Boissonneau, *commissaire central de police*. — J'arrivai à Toulouse en novembre 1842. Un mois après, j'appris qu'il existait, *depuis long-temps*, à Toulouse, un Complot Communiste, ayant pour but le renversement du gouvernement. Les affiliés, dont Gouhenant était *le chef*, se réunissaient habituellement au café Cator, au café Angelé, au café Basele, au petit Busca. J'avais aussi été instruit qu'une correspondance très suivie entre les *chefs* des Comités des diverses villes du royaume existait, et qu'elle avait pour but la *propagation des idées communistes*.

Hé bien, n'est-il pas de toute évidence que le Commissaire central de police est un *ignorant* qui ne sait pas ce que c'est qu'un *Complot*, un *Comité*, des chefs, et qui applique à tort et à travers ces expressions, qui brûlent, empoisonnent ou assassinent ? Et voilà l'origine, la source, la cause, de tant de tribulations, d'angoisses, de ruines, pour tant d'innocens et tant de familles ! O justice humaine !

Le 16 janvier, j'appris le banquet du 15. Je me rendis, avec le commissaire de police dans le bureau des messageries d'Auch. Là je vis Gouhenant en compagnie de Laponneraie et de Dubor, qui partirent ensemble par la diligence.

Ils ne se cachaient donc pas ! Est-ce là la conduite de conspirateurs qui, la veille, auraient *concerté* et *arrêté* la résolution de faire immédiatement la plus gigantesque insurrection, et qui partiraient pour passer la dernière revue de l'armée insurrectionnelle? Non, il n'y a jamais eu d'accusation si ridicule !

Ce Commissaire central a remis au Procureur-général un *ordre du jour* imprimé, infiniment plus violent et compromettant que celui saisi sur Terradas et chez Perpignan. Interrogé par les défenseurs sur la personne qui lui a remis cet ordre du jour, il répond d'abord qu'il l'a reçu de *Bordeaux*, par la poste, d'un inconnu, et qu'il en a payé le port ; puis, il prétend qu'il l'a reçu de *Toulouse*; sur quoi tous les défenseurs se récrient.

Si c'était un accusé ou un témoin à décharge qui tombât dans une pareille contradiction, que de reproches ne lui adresserait-on pas! — Mais ce même Commissaire de police déclarant qu'il savait que Rolland voyageait souvent pour propager le Communisme, c'est en vain que les défenseurs prennent des conclusions formelles pour que la cour lui ordonne de nommer la personne qui lui a fourni ces renseignemens, un arrêt leur répond que la police serait impossible si elle était obligée de révéler les secrets qu'on lui confie.

Aumont, commissaire de police. — Depuis les troubles de juillet 1841, je fis surveiller Gouhenant et toutes ses démarches. Je fus bientôt convaincu qu'il était l'organisateur d'une SOCIÉTÉ *communiste* fondée dans le but de renverser le gouvernement.
— Mais, lui demande un défenseur, d'où vous vient cette conviction? — Parce qu'ils *professaient des opinions communistes*, parce qu'ils *répandaient des brochures communistes*, que j'ai toutes lues, et parce que d'ailleurs c'est le but de *toutes les sociétés secrètes*.

Voilà un lecteur bien intelligent, un fameux raisonneur! C'est lui qui invente, qui imagine, une SOCIÉTÉ communiste, qui appelle complot l'action si innocente de professer des opinions et de répandre des brochures! Et voilà la cause de cette horrible accusation!

Capoul *restaurateur*. Le 14 janvier, Gouhenant vint me commander un dîner pour une quarantaine de personnes. Il me dit que c'était un banquet *maçonnique*. Le 15, il vint faire disposer la table dans un ordre maçonnique.

Justine Simorre, *servante chez Capoul*. — Il y avait des *rubans* sur la table. (Sa déposition confirme d'ailleurs celle de Capoul.)

Henry Dufaur, *de Lombez, avoué*. — En 1840, nous avions organisé, à Lombez, un comité *pour la réforme* électorale. — En 1841, mon cousin, (un des accusés) m'apporta une *lettre*, signée *Adolphe*, très violente et très révolutionnaire, qui fut brûlée par mon cousin. Je soupçonnais que cet Adolphe était un agent provocateur. Je communiquai l'affaire au Comité: nous écrivîmes à M. Paya pour lui demander des renseignemens. Il nous ré-

pondit qu'il ne connaissait pas d'Adolphe. Dix ou douze jours après, mon cousin m'ayant écrit pour m'inviter à me rendre à Toulouse, je m'y rendis, et j'allai avec lui chez Gouhenant. Gouhenant me parla d'un mouvement insurrectionnel. Je le pris pour un fou ou pour un agent. — *Deux ans après*, je fus fort étonné de recevoir une lettre qui m'invitait à un banquet pour le 15 janvier, en m'annonçant qu'il y aurait des *délégués* de Lyon et de Paris. J'ai encore brûlé cette lettre.

Ainsi, voilà un *Comité* pour la réforme, et personne n'ose prétendre que ce Comité constitue, soit une *société secrète*, soit un *complot*. Pourquoi donc s'acharne-t-on tant, à voir une société secrète et même un complot entre les communistes, par cela seul qu'ils professent les mêmes opinions, lisent et propagent les mêmes écrits? Que d'invraisemblance d'ailleurs dans cette déposition! Pourquoi les lettres alléguées sont-elles toujours brûlées? Pourquoi venir parler de faits passés en 1840, en 1841? Qu'est-ce que tout cela prouve pour le prétendu complot? Ce témoin ne paraît-il pas amené par quelque haine ou par quelqu'intérêt? Et, s'il était bien vrai qu'il fût connu pour un des plus fougueux révolutionnaires, et que, postulant depuis janvier dernier une faveur du gouvernement (une charge d'*avoué*), il eût intérêt à se faire pardonner et à plaire en rendant quelque grand service!!!....

PAYA, rédacteur en chef de l'*Emancipation*. — En 1841, je reçus une lettre du Comité de Lombez. Il ne s'agissait ni de Gouhenant ni d'Adolphe, mais d'un négociant demeurant rue de la *Pomme*. Du reste, il n'était question que *d'un seul* individu (tandis que M. Dufaur parle de *deux* individus.)

PIQUEMAL — *Balguerie* me conduisit chez *Cucsac* On parla de Communisme et d'association : mais ce n'était qu'un *projet*.

Mais Balguerie et Cucsac nient tous deux qu'il ait été question d'association, même projetée.

MASSIAS, *expert en écriture*. — Nous avons examiné les chiffres 81 et 61 écrits à la main sur les *ordres du jour* trouvés sur Terradas et chez Perpignan. Mes deux collègues et moi, nous n'avons pas la conviction que le chiffre 6 soit de la main de Gouhenant; mais nous sommes convaincus que le chiffre 1 qui

suit ce chiffre 6 est de la main de Gouhenant. Nous sommes également certains que les deux chiffres 8 et 1 formant le nombre 81, écrits sur le second ordre du jour, sont également de la main de Gouhenant. — Je suis convaincu que les deux ordres du jour ont été composés avec les *mêmes caractères* ; mais mes collègues avaient du doute sur ce point. — Je suis encore convaincu que ces ordres du jour ont été imprimés avec une *presse*, et non pas avec un *rouleau*.

Gardelle et Bousquet, deux autres experts, confirment la déposition du premier.

Quel étrange spectacle ! quel effroi ne doit pas inspirer la justice humaine ! Voilà deux ordres du jour trouvés sur l'espagnol Terradas et chez Perpignan. On ne sait qui les a rédigés, ni *par qui*, ni *où*, ni *comment* ils ont été composés et imprimés ; on ignore s'ils viennent de Paris, ou de Bordeaux, ou de Lyon, de toute autre ville, ni à qui, ni quand, ni comment, ils ont été adressés : et c'est Gouhenant, Gouhenant seul, entre cent mille, qu'on choisit pour en être le rédacteur, le compositeur, le distributeur...!!! C'est lui, le fait n'est pas douteux ! Et c'est là l'un des premiers élémens, l'une des principales bases du complot et de l'accusation ! Et des experts affirment, dans leur téméraire infaillibilité, qu'ils sont assurés, certains que le chiffre 1, oui, le chiffre 1, est de la main de Gouhenant ; qu'il est impossible qu'il soit d'une autre main ; qu'ils en sont aussi sûrs que s'ils l'avaient vu écrivant.... ! Et un Procureur-général admet une pareille preuve quand il s'agit d'un complot ! Et de ce fait que Gouhenant aurait écrit les chiffres 61 et 81 (en l'admettant pour un moment), ce Procureur-général conclut qu'il est nécessairement, indubitablement le rédacteur, l'imprimeur et le distributeur de ces ordres du jour ! Ah ! qu'il avait raison ce magistrat qui disait : « Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par prendre la fuite !

Lafoy, tailleur de Pierre. — Gouhenant me commanda une pierre pour la tombe de Chavardès, et me la paya.

Le *Président* : — Gouhenant ne vous a-t-il pas envoyé le *Popu-*

*laire*, sans que vous l'ayez *demandé* ? — Je ne sais si c'est lui qui me l'avait envoyé.

— Vous continuâtes cependant à recevoir ce journal ? — Oui, monsieur le Président; et j'y suis *abonné*, parce que *ses doctrines me conviennent.*

— Le Procureur-général : — Puisque vous reçûtes de Gouhenant les brochures Communistes, vous étiez donc en rapport *intime* avec lui ? — A l'occasion de la pierre tumulaire pour Chavardès, j'obtins de sa complaisance les diverses brochures Communistes, dont la lecture *me plaisait beaucoup*, parce que ces doctrines ne prêchaient que *l'ordre* et le *travail.*

Bien ! voilà un témoin qui paraît convaincu et ferme : mais n'est-il pas bien étrange qu'on fasse un crime à mon correspondant de répandre mon journal et mes écrits, et qu'on suspecte un témoin parce qu'il était en rapport avec Gouhenant ?

Léon Soulié, artiste-peintre. — Le Président : — Avez-vous vu souvent Rolland chez Gouhenant ? — Rarement. Comme j'ai mon atelier au Cirque, je l'engageai un jour à venir voir mes tableaux.

— Connaissez-vous Cucsac ? — Il a pris chez moi des leçons de peinture.

— Vous a-t-il parlé de politique ? — Jamais : nous n'avons eu que des rapports artistiques.

Ferradou, curé de la Daurade. — La première fois que M. Gouhenant me fit l'honneur de venir chez moi je dis *l'honneur*, car tout s'est passé entre lui et moi dans les termes de la plus *parfaite convenance*, et je n'ai eu qu'à me *féliciter* de mes rapports avec lui, il vint me demander la permission de faire dire une messe pour le repos de l'ame de Chavardès (tué dans les troubles de Toulouse). M. Gouhenant me parla de ces tristes événemens en homme parfaitement *sensé*. Je fus *pénétré* de ses *bons sentimens*. Son langage *religieux* me toucha. Mais l'autorité supérieure s'opposa à la cérémonie. M. Gouhenant fut toujours envers moi d'une *réserve* et d'une *politesse exquises*. Sortant quelques instans après, je me trouvai au milieu d'une foule d'ouvriers sans armes ni bâtons : mais ils se dispersèrent bientôt sur les exhortations de M. Gouhenant; et je n'eus pas à regretter de m'être trouvé au milieu de ce rassemblement.

Cette déposition produit sur la Cour et sur l'auditoire la plus profonde impression. Le Président lui-même en est ému.

« Gouhenant, dit-il, cette *touchante* déposition ne produira-t-elle pas sur vous une sorte de *miracle* en *déliant votre langue?* »

« C'est maintenant, répond Gouhenant, que je sens tout ce qu'a d'amer la position qu'on m'a faite : mais je suis heureux de pouvoir, sans faillir à ce que je considère comme un devoir, remercier M. le curé de ce que sa déposition a de bienveillant pour moi. »

Maréchal-des-logis de gendarmerie : — Dans la prison de l'Isle-en-Jourdain, quelques jours après le départ de Dubor, j'ai lu, sur le mur, ces vers écrits au crayon :

Et nous, nous le jurons en face de la France,
Nous, républicains purs, si malgré sa souffrance
Le Peuple trop long-temps marchandait ton trépas,
Nous serons tes bourreaux! Nous avons de la poudre
Et du plomb de Juillet assez pour nous absoudre :
Louis-Philippe, tu mourras!

On entend quatre autres témoins; mais on ne peut savoir si c'est Dubor qui a tracé ces vers.

Fournel, architecte : — Perpignan m'a dicté une lettre à M. Cabet : je l'ai écrite sous sa dictée.

Cette lettre exprime, en termes emphatiques, des sentimens de sympathie et de respect. Le Procureur-général en donne lecture, dans l'intention de rendre *ridicule* l'accusé Perpignan, comme si cela pouvait prouver quelque chose contre le Communisme, contre les Communistes en général, et pour le complot!

Deux témoins viennent, sur l'appel du procureur-général, pour dire que Dufaur de Saint-Frajou leur a proposé de *s'abonner au Papulaire*, comme si c'était là un crime!

Chapert fils. — Balguerie n'a pas pu se trouver au banquet du 15; car, ce jour la, il était malade à Carcassonne et logeait chez mon père.

Le procureur-général. — N'avez-vous pas été condamné? — Oui, monsieur, pour avoir dit au maire, qui me refusait un certificat, que son refus était *absurde*.

Bernard (Hugues), étudiant à Carcassonne. — Il dépose de l'alibi de Balguerie.

Le procureur-général. — On a trouvé chez vous des brochures

qui attaquent la propriété, la *famille*, le *mariage*! — Non, monsieur! ces ouvrages sont loin d'attaquer le mariage et la famille.

— Vous le nieriez en vain; car les ouvrages trouvés chez vous sont trop connus pour que vous puissiez prétendre qu'ils ne sont pas *subversifs* de tous principes. — Je sais lire et apprécier ce que je lis; il y a 15 ans bientôt que j'étudie, et j'ai même fait un cours de *logique*.

Et la vérité est que ces ouvrages demandent formellement le mariage et la famille et que le procureur-général commet une erreur matérielle. Mais, mon Dieu, que de misères dans cette accusation!

Plusieurs témoins font les dépositions les plus favorables à Balguerie, à Lamarque, et à Mancin. Toutes les autres n'ont presque pas d'importance.

Nous ajoutons cependant, comme témoignage extrêmement favorable, une lettre d'*Imbert*.

### Lettre de M. Imbert

*(Ecrite de Bruxelles le* 17 *août* 1843, *et publiée par* L'ÉMANCIPATION.)

» Absent depuis long-temps de Bruxelles, ce n'est qu'aujourd'hui que je lis dans votre *courageux journal*, du 8 de ce mois, *les charges* que le parquet de Toulouse fait peser sur moi, dans un prétendu complot Communiste.

» Ne voulant pas entrer ici dans une discussion de principes qui m'entraînerait trop loin, je me bornerai à vous dire ce que savent déjà tous ceux qui me connaissent, que *M. Cabet ne m'a jamais compté au nombre de ses disciples.*

» *Une de mes lettres adressée à M. Gouhenant a été saisie*: mais que renfermait donc cette lettre pour mettre en émoi tout le parquet de Toulouse? Est-ce parce que *je faisais des reproches à M. Gouhenant d'avoir gardé le silence* sur des lettres toutes confidentielles et des brochures imprimées à Paris, sous les yeux du gouvernement? Est-ce parce que, dans cette lettre, je lui demandais de répondre *s'il voulait marcher avec nous ou bien avec M. Lap...?* Le silence que M. Gouhenant a gardé, prouve qu'il a *préféré le Communisme de MM. Cabet et Lap...* aux *principes politiques* et sociaux que *j'ai été chargé de lui faire connaître*; mais, je le répète, il n'était nullement question *d'association* ni de *complot* entre nous; il ne s'agissait que de *répandre parmi le peuple des brochures pour son instruction morale et politique.*

» Quant à *ma lettre à M. Gouhenant*, sa date seule suffit pour prouver que j'étais complètement étranger à tout ce qui devait se

passer à Toulouse, d'après l'acte d'accusation, attendu qu'elle est *postérieure au* 15 *janvier*, jour fixé pour l'exécution du prétendu complot.

» Je regrette vivement que les affaires de la maison que je représente me retiennent dans ce pays et ne me permettent pas d'aller m'asseoir à côté de mes amis politiques, sur les bancs de votre cour d'assises ; j'aurais été fier de partager leur captivité, certain d'avance que le jury si éclairé de la Haute-Garonne fera justice de la monstrueuse accusation dirigée contre nous. »

Cette lettre, qui ne fait que confirmer les lettres de Lyon et celles de Dupouy, ne démontre-t-elle pas que l'auteur des lettres Lyonnaises, Ch. Dupouy et Imbert, ne pouvaient nullement s'entendre avec les Communistes Icariens, c'est-à-dire, ni avec Gouhenant, ni avec Laponneraie, ni avec moi ?

## Réquisitoire du Procureur-général.

Rapporterai-je en détail le réquisitoire, de près de sept heures, prononcé par le Procureur-général *Nicias-Gaillard* ? A quoi bon, quand nous n'y voyons qu'un inconcevable amas d'erreurs, de faux raisonnemens et de contradictions, qui affligent autant qu'ils étonnent? Je n'en rapporterai donc que la substance, en courant.

Le Procureur-général abandonne réellement l'accusation de détention illicite d'armes de guerre : mais il persiste dans l'accusation, 1° de complot, 2° de proposition non agréée de complot, 3° de société secrète conspiratrice. Chacun pensait qu'il se réduirait à en accuser deux ou trois : mais son système est si vicieux qu'il est presque forcé de soutenir l'accusation pour tous, afin de n'être pas réduit à reconnaître qu'il s'est constamment trompé sur tous.

Cependant, il soutient que Gouhenant est le chef et l'organisateur du complot ; il personnifie ce complot en l'appelant le *complot Gouhenant* ; et c'est contre celui-ci qu'il dirige toutes ses foudres. Il épluche sa vie depuis 1830 ; il le suit jusqu'aux troubles de Toulouse pour le recensement, en juillet 1841, puis au 1er anniversaire de ces troubles, en juillet 1842 pour la messe de Chavardès, puis jusqu'au banquet du 15 janvier 1843. Il l'accuse comme *Communiste* ; il accuse le *Communisme* ou la *doctrine Communiste* ; il soutient qu'il conspirait pour

établir la Communauté par la violence et l'insurrection. — Mais je me suppose discutant avec lui ; et tout en rapportant ses attaques, je lui réponds :

Vous reprochez à Gouhenant d'avoir accepté, puis censuré, blâmé, attaqué le système de 1830 ! vous parlez de variations politiques, en progressant ! vous lui reprochez une malheureuse spéculation pour construire à ses frais un observatoire à Lyon ! vous lui reprochez sa pauvreté, et vous appellez sa vie *vagabonde* parce qu'il a beaucoup voyagé et qu'il est venu se fixer à Toulouse ! — Mais où est le mal dans tout cela? qui serait à l'abri de vos indiscrètes censures? Qu'est-ce que tout cela fait pour prouver l'association et le complot?

Vous parlez des troubles de 1841 ! — Mais, le mouvement n'était-il pas civil, municipal, unanime, presque universel et national? Est-ce que c'était du Communisme? Quand même Gouhenant aurait alors, comme tant d'autres, été pour le mouvement, est-ce que les doctrines Icariennes, qu'il ne connaissait pas alors, n'ont pas pu le faire rentrer dans la voie *pacifique*, comme il me le disait dans une de ses lettres, et comme ces doctrines en ont ramené tant d'autres ?

Vous parlez de l'anniversaire de Chavardès, de l'initiative prise alors par Gouhenant, de son influence sur la masse ouvrière ! — Quoi ! vous lui en faites un crime, un reproche ! La touchante déposition du curé de la Daurade ne vous a pas désarmé ! Ah ! monsieur le Procureur-général..!

Vous accusez Gouhenant d'être *Communiste*, d'avoir des *opinions Communistes*, d'aimer les *doctrines communistes Icariennes*... ! — Mais vraiment, est-ce sérieux ? N'est-ce pas une plaisanterie ? vous accuserez donc tous les Communistes, moi surtout, puis toutes les autres opinions !

Vous l'accusez d'être *abonné* et *actionnaire* du *Populaire*! d'être mon *Correspondant*... ! — Mais pourquoi donc ne poursuivez-vous pas tous mes abonnés, tous mes actionnaires, tous mes correspondans, moi surtout, et les abonnés, actionnaires, correspondans des autres journaux ? mais n'est-ce pas absurde ?

Vous l'accusez de faire des abonnés au *Populaire*, d'enga-

ger à acheter ou à lire mes écrits Communistes, et surtout d'envoyer le journal et les écrits à des personnes qui ne les ont pas demandés ! — Mais est-ce que ce n'est pas ce que font tous les journalistes, tous les écrivains, tous leurs mandataires et correspondans ? Mais c'est absurde, incroyable !!

Sentant bien vous-même que les qualités de Communiste, d'abonné, d'acheteur, de possesseur, de vendeur, de lecteur, de propagandiste, d'actionnaire, de correspondant, ne sont nullement un délit, vous l'accusez de *complot* et *d'association illicite* ! — Mais, c'est à vous à prouver, n'est-ce pas ? Prouvez donc, démontrez ! Et où est votre démonstration, où sont vos preuves, vos pièces, vos témoins ? Aucun, rien !

Vous placez le complot dans le banquet du 15 janvier ! — Mais, c'est un rêve, une folie, une absurdité ! Toute la conduite de Gouhenant avant, pendant, après, démontre le contraire !

Vous invoquez deux lettres de Lyon, deux lettres d'Imbert, une lettre de Charles Dupouy,..! — Mais c'est incroyable ! car ces lettres prouvent précisément, au contraire, que certains Réformistes ou Républicains reprochaient aux Icariens et à Gouhenant de ne pas vouloir conspirer !

Vous invoquez deux *ordres du jour* révolutionnaires ! — Mais est-ce équitable et sensé d'opposer à Gouhenant des pièces qui viennent de ses ennemis ou de ses adversaires ?

Vous l'accusez *d'association* avant le 15 janvier ! — Mais il est *Icarien*, et vous savez que le Communisme Icarien est essentiellement ennemi *des sociétés secrètes* ! Vous voudriez bien pouvoir suspecter ma sincérité à cet égard ; mais vous ne le pouvez pas !.. Vous êtes forcé de reconnaître, d'avouer, de proclamer, avec la Cour elle-même dans son arrêt d'accusation que la propagande Icarienne est essentiellement PACIFIQUE !

Vous accusez Gouhenant d'avoir *exploité*, ou *déserté* notre doctrine pour organiser une société secrète ! — Mais prouvez, prouvez-donc ! les propos vagues, invraisemblables, contredits, de deux ou trois témoins suspects, ne sont nullement des preuves ! De simples réunions, une simple communauté

d'idées, d'opinions, de sentimens, de désirs, ne constitue pas une *société*. Il n'est pas de mot dont, par ignorance de la loi, on abuse tant que du mot *société secrète* ! Et moi, qui ai reçu toutes les confidences, je suis convaincu que les Communistes n'ont et n'ont eu aucune *véritable société secrète* à Toulouse !

. Vous avez donc beau faire, vous ne prouvez pas que Gouhenant soit *coupable*, et moi je vous prouve qu'ils est *innocent* !!!

Et maintenant, que reprochez-vous aux autres accusés ? — J'ai honte de le dire, je suis humilié de voir que vous ne leur reprochez que d'avoir assisté au *banquet*, à *l'innocent banquet*. Je me trompe : vous les accusez (et l'on aura peine à croire que c'est le principal, et pour plusieurs l'unique motif, d'accusation !) vous les accusez du crime horrible d'être en *relation* avec *Gouhenant*, et surtout du crime plus horrible encore de LIRE *le Populaire* et *mes écrits Communistes*, d'être mes *abonnés* !!.. — Mais, en vérité, a-t-on jamais rien vu de pareil !

Au fait, c'est au *Populaire*, c'est à la *doctrine Icarienne*, c'est à *moi* que vous en voulez ; c'est contre nous que vous rassemblez, à la fin, toutes vos forces, toute votre châleur, toutes les foudres de votre éloquence... ! — Mais pourquoi donc ne suis-je pas accusé ? Pourquoi mon journal et mes écrits n'ont-ils pas été poursuivis ? Pourquoi déclarez-vous formellement que la correspondance de Gouhenant avec moi n'est *pas incriminée* ?

Vous attaquez ma doctrine ! — Mais vous ne la connaissez pas ! Voulez-vous descendre de votre siége officiel, et venir discuter avec moi, en moraliste, en philosophe, en publiciste, en théologien, en économiste, en réformateur, dans une grande réunion ? Nous verrons alors ce que vous saurez faire ?

Vous attaquez ma doctrine comme étant la *négation* ou l'absence de *toute croyance religieuse* ! — Mais vous tronquez, vous dénaturez le *Populaire*, le *Voyage en Icarie*, tous mes écrits ! Car, vous ne pouvez pas ignorer que chaque numéro du *Populaire* contient un chapitre intitulé : *le Communisme c'est le Christianisme !* Vous avez dû lire aussi dans le *Voyage en Icarie* :

« J'ai besoin de croire à un DIEU *unique*, créateur, père, architecte de tout le reste de l'univers....

» Pour moi, la *Divinité* est cette *cause première* dont je vois les *effets*, à qui je prête une figure humaine afin de mieux la comprendre et d'en pouvoir plus facilement parler, mais dont, avec mes sens restreints et mon organisation imparfaite, je ne puis apercevoir et connaître ni la forme ni l'essence.

» Je m'incline devant elle, sentant profondément mon imperfection et mon infériorité. Je sens qu'il me manque un sens, comme au sourd et à l'aveugle, pour l'entendre ou l'apercevoir. »

Vous avez lu un long passage concernant le *concile* en Icarie, les *miracles*, les *saints*, etc. ; — mais vous n'avez pas donné lecture de ces lignes :

« Y a-t-il un *Dieu*, c'est-à-dire une *Cause première* dont tout ce que nous voyons est l'effet? — Tout le concile se lève. »

Vous citez le *Credo Communiste* pour prouver la négation de toute croyance religieuse. — Mais je n'y conçois plus rien ; car ce *Credo* commence ainsi :

« Je ne crois pas que l'univers soit l'effet du *hasard* ; mais je crois à une *Cause première* que j'appelle *Nature*. — Je crois inutile et dangereux de s'attacher à caractériser cette *Cause première*, parce que l'intelligence humaine n'est pas assez parfaite pour l'apercevoir et la connaître, et parce que toute discussion à son égard dégénère ordinairement en disputes et en divisions : mais je crois la Nature infiniment *intelligente*, infiniment *prévoyante*, infiniment *puissante*, infiniment *sage*, infiniment *juste*, infiniment *bonne et bienfaisante*.... »

Vous attaquez ma doctrine comme subversive, dangereuse, poussant à la violence ! — Mais le rapporteur devant la cour des Pairs, M. *Bastard de l'Etang*, l'appelait *séduisante* !

Vous la dénoncez aux propriétaires comme anéantissant et spoliant la *propriété* ! — Mais le même rapporteur n'y voyait qu'une *nouvelle organisation* de la propriété et de la société !

Enfin, en terminant, vous vous efforcez de jeter la terreur dans l'ame des Jurés ; vous leur parlez de dangers croissans, que bientôt il ne serait plus possible d'arretêr ; vous leur déclarez que *jamais la Justice n'eut plus besoin de leur courage et de leur fermeté* ; vous leur demandez une condamnation comme

le remède au torrent et comme le salut de la société !! — Mais vous devriez au contraire remercier cette doctrine de vous avoir sauvés peut-être de plus d'une émeute et de plus d'une catastrophe !!!

La fin de ce réquisitoire, pendant plus d'une heure, est si violente contre le Populaire et mes doctrines Icariennes que je me lève aussitôt et m'écrie, au milieu du bruit et malgré ses efforts pour couvrir ma voix, que, pour être conséquent et juste, le Procureur-général doit me faire monter sur le banc des accusés comme plus coupable qu'eux tous.... Mais on ne veut pas que je puisse répondre face à face au Procureur-général !

Néanmoins, ce réquisitoire paraît aux dix défenseurs tellement impuissant et nul que le premier mouvement des principaux d'entre eux est de déclarer qu'ils n'ont plus besoin d'ouvrir la bouche pour défendre leurs cliens !

L'avocat général M. *de Ressigeac*, qui assiste son Procureur-général, prend alors la parole pour soutenir l'accusation contre Abdon Terradas, Balguerie et quelques autres.

On aura peine à croire qu'il ait reproché l'*humanitaire* aux *Icariens* et qu'il ait pu se permettre des argumens comme ceux-ci :

« *Terradas* dit qu'il est venu à Toulouse parce qu'on l'envoyait à Tulle : mais qui prouve qu'il ne serait pas également venu au banquet, à Toulouse, quand même il n'aurait pas été envoyé à Tulle ? »

« *Balguerie* n'est pas venu au banquet : mais quelques jours auparavant, il avait l'*intention* d'y venir, et par conséquent il n'est pas moins coupable. »

Ne faut-il pas être bien tyrannisé par le besoin de soutenir une accusation !

J'écris alors, avant l'arrêt, au Procureur-général, deux lettres, qui sont publiées dans l'*Emancipation*, dans le *Journal de Toulouse*, dans la *Gazette du Languedoc*, et qu'on trouvera ci-après, à la fin, suivies de trois autres écrites et publiées après l'arrêt.

# Plaidoiries des Avocats.

Je ferai comme pour le réquisitoire, je ne ferai qu'une rapide revue; et comme c'est au Communisme surtout que la guerre est faite, ce sont surtout les opinions sur nos doctrines que je vais chercher dans la défense, d'autant plus que la question matérielle du complot et de l'association est désormais épuisée.

Si je rapporte les choses obligeantes et flatteuses qui me sont personnelles, ce n'est certainement pas pour satisfaire une puérile vanité, mais pour me *défendre* contre la calomnie dans l'intérêt du Communisme lui-même.

### **Me Gasc**, (*pour Dubor*).

Personne ne parle au nom de *Gouhenant*; mais Me Gasc, qui parle au nom de *Dubor*, présente la défense générale, discute la question de complot dans l'intérêt de tous, et se trouve amené à nous défendre, Gouhenant et moi, parce que nous sommes le véritable but de l'accusation. Voici le principal passage de la plaidoirie de l'ancien bâtonnier :

M. Cabet a été incessamment accusé dans les débats, et toujours on lui a refusé la parole pour se défendre; le sieur Gouhenant est accusé, et on lui refuse le droit dont ont joui tous les accusés de se choisir un défenseur. Je n'ai mission de plaider ni pour l'un ni pour l'autre; mais associé à la cause pour Dubor, mon client, puis-je ne pas parler de l'un et de l'autre, quand le premier est l'ame de la défense, quand l'intérêt du second est l'intérêt de tous les accusés? Oui, je parlerai pour ceux qui ne veulent, qui ne peuvent pas se défendre, parce que leur innocence c'est la nôtre, leur liberté, c'est la nôtre.

Si j'ai su comprendre l'accusation, tout son réquisitoire a été une longue attaque contre le Communisme; elle l'a chargé des couleurs les plus noires, des théories les plus absurdes, des principes les plus extravagans et les plus subversifs que l'on ait pu se figurer pour effrayer votre raison et vos consciences; on vous a représenté ces accusés comme des malfaiteurs turbulens, se nourrissant avec avidité de lectures révoltantes par l'impureté et par l'horreur de leurs maximes autant que par la ridiculité et l'absurdité de leur but. J'ai dû lire ces brochures, absurdes et ridicules, c'est possible; je n'ai pas à les défendre sous ce rap-

port; je ne m'en fais pas l'apôtre; mais pour impures, non, je n'y ai rien vu de semblable!

Vous dites qu'elles renferment la négation complète de la divinité?.... de la propriété, du mariage, de la famille? Eh bien! où M. Cabet nie-t-il l'existence de cet Etre suprême qui a donné naissance à tout, qui a présidé à tout, qui veille à tout? Vous parlez de son *credo;* c'est dans son *credo* même que je veux puiser; voyons s'il n'y parle pas comme un père de l'Église. Oui, comme saint Ambroise, il appelle la Divinité Nature.... mais qu'importe quand à cette Nature il donne tous les attributs de la divinité. St-Ambroise ne donne pas d'autre nom à Dieu. Voici comme il s'explique au sujet de la perfection de la divinité. (Me Gasc donne lecture du n° 4 du *Populaire*). Sont-ce les attributs d'une Nature morte et inintelligente : infiniment bon, infiniment saint, infiniment juste, infiniment sage.... Y a-t-il d'autre définition de la Divinité dans nos écoles?.... (M. le président interrompt l'orateur.) Me Gasc continuant :

Il attaque la propriété ! on parle ainsi à des propriétaires, comme si le moment était arrivé où des hordes sauvages s'élançant d'un monde nouveau, venaient fondre sur le patrimoine de vos familles, que les âges et les sueurs du travail ont amassé? Quelle témérité! comme si la défense aveuglée et condamnée au silence, n'avait pas des yeux et une intelligence pour comprendre; une langue pour prouver l'erreur de ces prémices!.... Le livre à la main, lisons encore : (Me Gasc donne lecture de l'un des ouvrages de M. Cabet). « Dès les premiers temps de l'Eglise, la communauté était pratiquée.... Tout doit être en communauté, les cœurs, les biens, les intelligences. » M. Cabet demande la Communauté. — Oui! mais est-ce la communauté forcée, violente? — Non. C'est une communauté charitable, religieuse, raisonnée, l'œuvre du temps et du cœur.

On lisait hier un passage du journal de M. Cabet, où l'on prétendait trouver des maximes pernicieuses.... En voici un autre, où ces principes ne s'accordent guère avec ceux que lui prêtait M. le procureur-général. (Me Gasc lit un passage où se trouve renfermé l'intéressante épisode d'Ananie et de Saphyre, sa femme, et contenant quelques passages de l'Ecriture). Puis il ajoute:

Dans ces ouvrages, on nie les miracles, la résurrection du Lazare!... Encore une fois, je demeure tout étranger aux doctrines qu'ils renferment; je ne prétends pas m'en faire l'apôtre, je n'en assume aucune responsabilité : mais est-ce qu'une erreur de conscience est un crime aux yeux de la loi? Remonterions-nous donc à l'époque barbare où Labarre était condamné à mort pour avoir révoqué en doute une doctrine religieuse? En serait-il en France

comme autrefois dans ce pays fanatique dont l'un des accusés est originaire, et qui renvoyait à son Inquisition tout ce qui n'avait pas au moins le semblant hypocrite de la foi religieuse, bien qu'elle ne fût pas dans le cœur ? Est-ce que l'un de vos ministres il y a à peine quelques années, n'a pas dit : « Le Christianisme peut passer, j'ôterai mon chapeau, mais je resterai philosophe? » Est-ce qu'il n'est pas écrit dans la vie d'un Prince que vous savez : « Je suis le dernier des Voltairiens ?...»

Vous voulez que le Communisme soit l'émeute, la conspiration, le carnage, le bouleversement à tout prix de tout ce qui est bien ; mais souvenez-vous de la proclamation qui arrêtait l'effusion du sang français à Paris, en 1841 ; souvenez-vous des principes fondamentaux du Cabétisme : pas de conspiration, pas d'émeute. L'émeute n'est, dit-il lui-même, qu'un moyen de fortifier le despotisme en tuant la liberté. (L'avocat lit un écrit de Cabet : *Vous seriez responsables*, etc., dont la lecture produit une sensation profonde.)

*M. le président*, l'interrompant. — Me Gasc, vous sortez des bornes.

*Me Joly.* — Je déclare que ces considérations sont de la cause; j'accepte la discussion telle qu'on l'a faite : — je déclare que je suivrai l'accusation partout où elle nous a appelés.

*Me Gasc.* — Elle nous a fait le terrain sur lequel nous devions marcher ; c'est sa faute.

Me Gasc continuant. — Peut-il y avoir d'éloge plus flatteur que celui de M. le président de Bastard ? (Il donne lecture d'un passage de son Rapport à la Cour des Pairs.)

Eh ! c'est le Communisme recommandé par Dieu, que l'on vous présente comme impie et odieux ? Ah ! on veut atteindre les accusés par des théories supposées !...

Et le mariage ! et la famille ! n'en est-il pas l'apôtre et non le destructeur ! ne cherche-t-il pas à flétrir l'intempérance, à proscrire la débauche, à stigmatiser le désordre !

Qu'attaquera-t-on dans ces livres ? des utopies, des systèmes ? Encore une fois, je n'ai pas à les défendre pour leur erreur ; j'ai à défendre Cabet pour ses intentions, pour son honneur, pour sa moralité.

Il attaque les successions !.... Est-ce que je réponds à un légiste ? et, s'il en est ainsi, ne sait-il pas, aussi bien que moi, que les successions ne sont pas de droit naturel, mais de droit civil ? Qu'y a-t-il donc de si subversif ? Qu'a-t-on fait autrefois ? On a

détruit toute disposition. M. Cabet est plus tolérant; il ne veut l'abolition qu'en ligne collatérale, mais il respecte la propriété en ligne directe. Attaque-t-il pour cela le repos et le bien-être de la société ?

Et la famille, en quoi veut-il en briser les liens ? Un jeune homme déposait en faveur de l'un des accusés; on le suspecte; on cherche à le déconsidérer parce qu'il a des brochures de Lahotière en sa possession! que n'en a-t-on pas dit ? Cet ouvrage tue le mariage et la famille, prétendez-vous? Ecoutez: « D. Quel est le lien de la famille ? — R. Le mariage. » Et puis, il se demande si l'on peut admettre l'union de l'homme et de la femme sans lien, et il répond que ce serait tomber d'un excès dans un autre. — « Si, au lieu d'une alliance durable, on se contentait d'une alliance éphémère, on réduirait l'homme à une condition de brute. »

Je me tairais, Messieurs, si je n'avais entendu mêler une affaire de conviction et de conscience aux griefs de l'accusation.

*M. l'Avocat-général.* — Vous tronquez le passage, involontairement sans doute.

*Me Gasc.* — Ni volontairement ni involontairement; je n'ai jamais interrompu le ministère public, je demande que vous respectiez mon droit. — Il continue:

Cabet un émeutier! grand Dieu! un homme qui attaque tous les principes! lui! Il n'est pas un de nous qui ne s'honore de l'avoir pour confrère, quand la magistrature l'a compté avec orgueil dans ses rangs, au point qu'un avocat-général, qui lui était subordonné, donnait sa démission, pour ne pas survivre à sa disgrâce!

*Me Cabet*, à demi-voix, à Me Gasc — Parlez de Gouhenant.

*Me Gasc.* — J'en suis encore à vous; je vous défends, Me Cabet, et en vous défendant je défends l'accusé.

Au surplus, continue-t-il, n'y a-t-il pas quelque chose qui parle plus haut que nos demi-explications ? Vous, ministère public, qui veillez à la morale publique, sous un gouvernement moral, vous avez en vos mains ces doctrines sacriléges, impies, anarchiques; pourquoi n'en poursuivez-vous pas l'auteur ? Il demande à être associé aux accusés; on ne le veut pas; il ne peut pas se défendre et on l'attaque. Ah! c'est qu'encore une fois, vous voulez atteindre des accusés par des doctrines que vous rendez odieuses.

Je n'ai plus rien à dire de ce vertueux citoyen : en vous faisant connaître Cabet, j'ai fait un grand pas dans la défense.

Puis, Me Gasc démolit l'accusation de complot dans une improvisation nerveuse qui entraîne tous les esprits.

Les autres défenseurs se restreindront aux faits particuliers à

leurs cliens, à l'exception de M$^{es}$ *Joly*, *Delours* et *Alem-Rousseau* qui rentreront encore dans les faits généraux.

**M$^{e}$ Bouchage**, (*pour Resplandy*).

Dans une plaidoirie spirituelle et mordante, M$^{e}$ *Bouchage* s'attache à saper l'accusation par le ridicule. — Puis il dit que Resplandy n'est pas *Communiste*, mais *Républicain*, et ajoute :

« Laissez, laissez donc aux citoyens leur religion, leur foi politique, c'est la propriété de leur conscience, elle est inviolable... Laissez, laissez ces jeunes hommes méditer tant qu'ils voudront un meilleur avenir pour la patrie... Soyez-en sûr, celui qui s'occupe ainsi dans ses souvenirs quotidiens de sa patrie, donnerait, s'il le fallait, tout son sang pour la défendre, mais ne consentirait jamais à l'anéantir sous les ruines de l'anarchie.

« Et qu'est-ce à dire, s'écrie M$^{e}$ Bouchage ? Quoi ! il y a un grief d'accusation, parce que je suis *abonné* au *Populaire* ? Et la liberté d'opinions et de sympathies, en supposant que les doctrines du Communisme fussent les miennes, qu'en faites-vous ? .. Je sais que ce n'est pas la peine de s'en occuper aujourd'hui. Mais puisque ce journal, ces brochures sont si compromettantes, si séditieuses, comment ne sont-ils pas saisis ?... Comment l'auteur n'est-il pas appréhendé ? Ah ! voici qui est très joli, par exemple. Le livre qui n'est point impliqué dans le complot, le lecteur qui s'y trouve impliqué ; le livre et l'auteur du livre qui ont trouvé grâce auprès de l'accusation ; le lecteur vis-à-vis duquel elle a été inexorable ; le livre et l'auteur du livre qui se promènent librement depuis sept mois ; le lecteur du livre qui se trouve enfermé depuis sept mois.

**M$^{e}$ Beaute** (*pour Perpignan*).

« J'aurais désiré que celui qui est l'apôtre du Communisme eût pu développer ses doctrines.... M. Cabet ne veut pas la violence... Aussi, n'est-il pas poursuivi.

« On veut à toute force prendre Perpignan au sérieux pour en faire un personnage, un homme énorme, un conspirateur formidable. Et cependant, le seul tort de Perpignan, c'est d'avoir été *abonné* au journal le *Populaire*, et d'avoir, comme cela arrive toujours, partagé les opinions de son journal. Voilà, com-

ment Perpignan est devenu communiste ; mais pour être communiste, Perpignan serait-il un factieux ? et ne peut-on pas s'occuper de questions sociales, trouver qu'il y a quelque chose à faire pour améliorer la société sans qu'on veuille pour cela renverser la société ! »

Me Beaute passe ensuite de la lettre écrite par Perpignan à M. Cabet et argumente des *sentimens* qui y sont exprimés.

« Eh ! quoi, s'écrie-t-il, dans une lettre pleine de confidences où le disciple épanche son cœur dans celui du maître, où rien ne sera caché parce qu'il n'a pas intérêt à le faire, il ne sera pas dit un mot du complot, et quand le ressentiment de l'incarcération de ses prétendus complices devra le solliciter énergiquement, pas un mot de vengeance, pas un mot de colère, rien, absolument rien, si ce n'est l'expression de *son zèle* pour les idées communistes, ce système tout *de paix*, de *progrès sage*, de M. Cabet. »

**Me Carrivenc** ( *pour Dubor* ).

« Que reste-t-il donc dans la cause ? Cette opinion de Communiste, dont on voudrait le flétrir, et dont il s'honore. L'accusation l'a vainement allégué ; à ce titre il ne veut point l'émeute, le pillage, la guerre civile, une révolution enfin. Ouvrier habile et diligent, il a tout à gagner avec l'ordre, et il en veut le maintien ; il ne rêve point l'abolition de la famille et du mariage, lui qui s'est toujours montré fils respectueux, et mari aimant et fidèle, dont la famille vient toujours ici, en face de banc où il est assis, consulter la lenteur des débats, et attendre avec impatience qu'ils soient terminés, car sa mère, sa femme, son enfant présagent, avec juste raison, que votre arrêt sera le terme de leur séparation et de toutes leurs souffrances. »

Comme on reproche à son client d'avoir eu la chanson le *Roi et le Voleur*, l'avocat lit publiquement cette chanson tout entière.

**Me Martin** ( *pour Sagansan* ).

« Eh bien, messieurs, qu'il me soit permis de vous raconter ce que disait M. Cabet, lorsque, pour la première fois, j'ai eu le bonheur de connaître ce philosophe profond et savant : il me disait que, dominé par un sentiment de philanthropie, il avait

long-temps réfléchi sur les améliorations à apporter à la société, et qu'après de nombreuses et pénibles élucubrations, le Communisme s'était présenté à son esprit comme le seul moyen de réaliser son but, si honorable d'ailleurs. Comment peut-on donc faire un crime à Sagansan, à un ouvrier, d'être *Communiste* ! »

Et plus loin, Me Martin ajoute :

« Vous direz : Non, ce ne sont pas là de lâches, de ténébreux comploteurs, ce sont des partisans de l'ordre et du progrès ! ce sont des ames généreuses, ce sont des hommes à sentimens élevés, ce sont de véritables enfans de la France et de la liberté ! ce sont de bons citoyens, ce sont nos amis, ce sont nos frères, et non pas des envahisseurs ! »

**Me Petit** (*pour Balguerie*).

Me *Petit* fait connaître son jeune client et sa famille dont le chef, très riche, a quitté la mairie d'Agde pour être élu Président du tribunal de Commerce.

« On accuse mon client, dit-il, d'être un Communiste enthousiaste, un ardent propagandiste ! Il est vrai qu'il avait du goût *pour* une doctrine SEDUISANTE et qu'il lisait avec *plaisir* les écrits Communistes : mais on a démontré que le Communisme Icarien ne conduit nullement à la violence. »

**Me Crozat** (*pour Dufaur*).

» On accuse *Dufaur* d'être Communiste ! — Mais le Communisme est une théorie plus *illusoire* que *dangereuse*... La propriété n'a rien à en craindre... Ce sont des idées *généreuses*, mais qui demanderaient des *Anges* pour en faire l'application... Il ne faut pas, d'ailleurs, mettre d'importance à des bavardages de cafés ou de carrefours !

**Me Joly** (*pour Abdon Terradas*).

Après avoir discuté tous les faits particuliers à son client, Me Joly s'occupe de la cause tout entière, considérée sous un point de vue général, jette un coup d'œil rapide sur les élémens incertains dont le ministère public a composé l'accusation, et fait remarquer, en passant, avec beaucoup de tact et de justesse, *la fausse idée* que le procureur-général s'est faite du *Communisme de M. Cabet*.

« Les attaques dirigées contre la doctrine, s'écrie-il, me donnent le droit, et *j'en suis heureux, de parler de son auteur.*

» Je n'oublierai jamais une vie aussi *pure et un dévoûment aussi élevé;* je n'oublierai jamais qu'il a été mon collégue dans la magistrature, comme il l'est dans les rangs du barreau. Permettez-moi de m'épancher : je le ferai sans aigreur, sans colère pour personne; permettez-moi de vous rappeler une *page admirable de la vie de M. Cabet.*

» Après 1830, il fut secrétaire du vénérable Dupont (de l'Eure), et bientôt il fut nommé procureur-général en Corse.

» Pendant la Restauration, on avait constamment refusé à ce pays la précieuse institution du jury; on prétendait que son éducation n'était pas assez faite; M. Cabet parvint à vaincre toutes les résistances manifestées pendant quinze ans, et sur ses insistances la Corse reçut le bienfait tutélaire du jury.

» Plus tard, il préféra garder son indépendance plutôt que de conserver des fonctions qui pouvaient compromettre ses opinions; ce n'est, certes, pas à moi à l'en blâmer, puisque j'ai suivi la même voie politique; mais je dois citer un trait qui peut exprimer les regrets profonds que sa retraite fit éprouver à la magistrature de son ressort. Le second avocat-général donna sa démission après avoir fait publiquement l'éloge de son chef, et le premier avocat-général, qui voulait aussi donner la sienne, exprima publiquement sa douleur et ses regrets.

» Voilà l'homme que l'on a si vivement attaqué dans sa personne et dans sa doctrine; Bernardin de Saint-Pierre n'a guères dit cependant des choses très différentes. Mais, quoi qu'il en soit, si la doctrine de M. Cabet contient des erreurs, ce sont les erreurs d'un *homme de bien; respectez au moins sa personne.* »

*M. le procureur-général.* — Je ne crois pas avoir attaqué la personne de M. *Cabet; et si je l'avais fait, je me rétracterais.*

*Me Joly.* — Et moi je ne me contente pas de défendre sa personne, je m'*honorerai toujours d'avoir une place dans son amitié.*

« Moi aussi, cependant, j'attaque sa doctrine, mais non avec colère et voici comment.

» Les sociétés sont gouvernées par deux agens : la force et le droit; la force toujours aux prises avec les tendances légitimes, le droit presque toujours méconnu.

» Pour qu'une société marchât vers ses véritables destinées, il faudrait chercher l'association de la force et du droit.

» C'est toujours, si loin que l'on remonte dans l'histoire, la même guerre entre *ceux qui possèdent* et *ceux qui ne possèdent pas.* C'est

un malheur ; mais à tous les malheurs il y a un remède, il en faut un.....

» A côté de cette inégalité de conditions, de ces malheurs, il y a des hommes qui rêvent des adoucissemens à ces malheurs.

» Qu'est-ce que cela prouve ? que les imaginations sont en travail. Tantôt on propose le Saint-Simonisme, qui abolit la propriété et la famille ; tantôt le Communisme, qui respecte la famille et la propriété ; tantôt le Fourriérisme qui croit trouver le bonheur dans un travail commun et attrayant ; tantôt aussi l'*Humanitaire*, un journal que le ministère public a cité, un journal rédigé par une douzaine d'inconnus, réclame d'une manière violente l'abolition de la propriété et de la famille ; mais la doctrine de M. Cabet est loin de s'y associer, elle l'a combattu énergiquement et de toute sa puissance.

» C'est dans cette situation que vous vous effrayez du Communisme, que vous le combattez comme un moyen d'association et de complot ? Examinons cette question.

» Dans notre pays, pays catholique, on a voulu alarmer vos consciences ; on vous a représenté M. Cabet comme renversant toutes les idées religieuses et toutes les croyances.

» Je me suis cru transporté au moyen-âge où l'on condamnait les hérétiques, où l'on faisait monter Jérôme de Prague sur le bûcher. J'ai craint un moment que ce fanatisme religieux sortît de sa tombe pour revendiquer d'autres victimes.

» Le Communisme n'exclut pas le Catholicisme ; l'on a lu le *Populaire* ; mais si on avait voulu le lire tout entier, nous n'aurions pas entendu ces phrases pompeuses et brillantes qui sont l'apanage de l accusation.

» On aurait vu, en effet, que des catholiques font des propositions à M. Cabet pour s'associer à son journal, à condition qu'il exposera et professera des opinions catholiques ; or, si le Communisme eût été exclusif du Catholicisme, aurait-on pu faire des propositions semblables, à moins de vouloir que la doctrine professée par le *Populaire* s'annulât tout entière ? Cela prouve donc qu'il y a des communistes catholiques ; le principe du Communisme se trouve même tout entier dans le Christianisme, et M. Cabet, comme tous, admire ce qui est écrit dans l'Evangile.

» On a aussi parlé de la Convention ; on a appelé la discussion sur la loi qui décrète la divinité ; c'est là cependant, et pour cette époque même, un témoignage éclatant de la puissance des croyances ; cela prouve, au contraire, que, dans tous les temps l'homme s'est incliné devant la divinité, et que, tous les grands cœurs ont repoussé le froid athéïsme. Quel est l'homme de génie qui a élevé des doutes sur Dieu ?

» Messieurs, il y a des choses singulières; si ce procès eût été soulevé, il y a quelques années, sous le ministère du 1er Mars, nous aurions trouvé au sein du cabinet un appui certes bien déclaré contre la divinité de Jésus-Christ et contre le Catholicisme; on a rapporté, dans une publication récente, une opinion fort tranchée de *M. Cousin* sur la Catholicisme, et exprimée en des termes d'un athéisme incontestable, lorsqu'il disait: LE CATHOLICISME EN A POUR TROIS CENTS ANS DANS LE VENTRE: AUSSI JE TIRE LE CHAPEAU AU CATHOLICISME ET JE RESTE PHILOSOPHE.

» Où étaient donc alors les foudres du parquet? et il vous faut un complot pour attaquer, après sept ans, la brochure de M. Cabet! Son dogme n'est pas immoral; il est dans le droit, par conséquent à l'abri des censures et des critiques du parquet.

» On émet une croyance, on ne l'impose à personne; on ne veut la répandre que par la persuasion.

» Et c'est aujourd'hui que vous feriez revivre des discussions religieuses, dans le pays des Calas et des Sirven!

» Le Communisme attaque-t-il la *famille* et le *mariage*? non, respect absolu pour le mariage et la famille. D'où viennent donc ces accusations? on a cité l'*Humanitaire*; mais les premières attaques de ce journal ont été dirigées contre M. Cabet.

» Nous sommes conspirateurs, parce que nous sommes *Communistes Icariens*! Fantômes et chimères de l'accusation, comme si on nous prenait pour de grands enfans! Si vous rapprochez nos maximes de celles de l'*Humanitaire*, pourrez-vous dire que vous ne nous avez pas attaqué dans ce que nous avons de plus pur, notre conviction; de plus sacré, notre caractère.

» La *propriété* est-elle de droit naturel ou de droit civil? Question immense, mais très soluble! Si elle est de droit naturel, elle reste donc soumise à toutes les règles de ce droit. Si elle est de droit civil, elle peut être modifiée par le droit civil. Qu'est-ce qui est resté dans le droit naturel? qu'est-ce qui en a été retiré?

» Toutes ces théories doivent être admises à se faire jour; c'est le résultat de la liberté de la presse.

» Ne vous effrayez donc pas, Messieurs; nous avons des siècles devant nous, avant que le Communisme puisse être admis à l'état pratique; et tout ce qu'on peut dire ne comprend que des dangers imaginaires évoqués pour entraîner une condamnation.

» Aussi le Communisme et le complot me semblent hurler ensemble.

Me *Joly* s'est encore surpassé dans cette plaidoirie.

**Me Rumeau** ( *pour Cucsac* ).

Mr *Rumeau* se borne à faire l'éloge de son client, artiste-peintre, absorbé par son art, appartenant à une famille distinguée. Il peut être communiste, mais il n'est pas conspirateur.

**Me Detours** (*pour Rolland*).

« Voyons ce qui reste de l'accusation contre Rolland. Il était, dites-vous, abonné au *Populaire.* Oui, il est vrai que, dans la rencontre qu'il fit de Gouhenant chez M. Soulié au Cirque, Rolland accepta le *Populaire* qui lui fut proposé; il était effectivement abonné à ce journal; mais sans reproduire aucunement tout ce qui a été dit par la défense sur ce chef d'accusation soutenu contre divers autres accusés, je demanderai s'il est étonnant qu'un ouvrier intelligent, mais pauvre comme Rolland, ait accordé ses sympathies à la feuille de M. Cabet? Je demanderai si, sans recourir à la supposition exagérée d'un complot et même d'une adhésion formelle au Communisme, il n'est pas facile de comprendre et d'expliquer pourquoi une portion de la classe ouvrière prête ainsi son appui au seul journal périodique dont le prix soit à sa portée, et au seul presque, il faut bien le dire, où *les intolérables souffrances du peuple aient rencontré une véritable et profonde compassion?* Eh! lisez donc, difficiles censeurs des prolétaires, lisez donc les livres récens de MM. de Villeneuve, de Morogues et Villermé, d'Eugène Buret et de Duchâtelet! jetez enfin un regard en bas, et voyons si vous pourrez affronter, sans douleur et sans effroi, le spectacle de *l'incroyable détresse et des affreuses tortures des pauvres et des travailleurs!*

» Hélas! il y a des esprits pour qui ces tristes vérités ne sont qu'un roman. Dire que le peuple, après deux révolutions, n'est pas plus heureux qu'autrefois, dire même qu'il *souffre davantage*, puisque son salaire a comparativement diminué, c'est aux yeux de certains hommes se rendre coupable *de lèze-libéralisme;* mais voici un de nos savans illustres, un économiste, M. *Blanqui*, dont le cœur s'est douloureusement ému. Ecoutez ce qu'il pense de ce régime social dont nous sommes si fiers: « Oui, si, pour » mettre fin à cet *odieux régime*, il fallait verser mon sang jus» qu'à la dernière goutte, je tendrais la gorge avec joie et je ne » demanderais que le temps de rendre grâce à Dieu de m'avoir » jugé digne du martyre! » Vous tous, conservateurs, et vous tous aussi, opposans de toutes les nuances, entendez les paroles de M. *Guizot*:

« C'est l'esprit du temps de déplorer la condition du peuple.... .

» Mais on dit vrai : il est impossible de regarder sans une com-
» passion profonde tant de créatures humaines si misérables ;
» cela est douloureux, très-douloureux à voir, très-douloureux
» à penser : cependant il faut y penser, y penser beaucoup ; car
» à l'oublier, il y a tort grave et grave péril. »

» Cet homme dit cela en son livre de la *Religion dans les sociétés modernes*, dans ce livre où il fait l'inventaire de toutes les religions du présent, et les confond toutes dans un égal embrassement et dans une égale *indifférence*. — Eh bien ! y avons-nous pensé au peuple, nous tous, quel que soit notre parti, nous tous, qui avons eu tour-à-tour la puissance, et qui sommes ainsi tous responsables ? Avons-nous pensé au peuple ? Avons-nous seulement tenté de mettre un terme au double fléau de la concurrence et du chômage qui le décime et qui met périodiquement en question la substance et la vie de milliers de créatures ? Non, nous n'avons rien essayé, à l'exception d'une mauvaise loi sur le travail des enfans, à l'exception de la très dangereuse et démoralisante institution des caisses d'épargne....

*M. le président.* Vous attaquez la belle institution des caisses d'épargne, vous la trouvez immorale !

*Me Detours.* — Voulez-vous ouvrir avec moi ici une discussion sur les caisses d'épargne ? Je suis prêt, j'aurai grand plaisir à discuter avec vous, Monsieur, sur ce sujet important.

» Je disais donc : à l'exception de la très-dangereuse et démoralisante institution des caisses d'épargne, qui *empruntent au peuple à 4 pour cent*, et de celle des Monts-de-Piété qui lui *prêtent à douze*, nous n'avons rien fait pour le peuple. Mais nous nous vantons d'avoir prodigué dans ses rangs l'instruction primaire. Oui, oui ! nous lui donnons les moyens de bien sentir, de bien connaître toute l'étendue de sa misère, toute la profondeur de son abaissement ; et si nous avons le *tort grave* de ne pas penser à lui, n'est-il pas juste qu'il y pense lui-même ? Et si *cet homme de bien* que je vois là (le défenseur indique M. Cabet), dont je n'accepte pas l'idée, mais dont je *partage les sentimens*, si le cœur de cet homme généreux s'est ouvert pour le peuple, si l'amour du peuple est dans ses entrailles et est devenu toute sa vie, il faudra que le peuple le repousse sous le prétexte qu'il demande trop pour lui. Ah ! les amis des classes souffrantes sont trop rares pour qu'elles leur imposent la condition d'une infaillibilité théorique ! Le peuple sourit d'incrédulité aux vertueuses illusions de cet homme, mais il accepte les consolations qu'il

lui porte, et serre fraternellement sa main dans les siennes. Ah! d'ailleurs, quand un rayon d'espérance serait tombé en bas, et aurait pénétré dans tous les cœurs ulcérés par la privation et la haine, n'en soyons ni jaloux ni indignés; nous qui possédons la réalité, laissons à ceux qui souffrent les rêves pacifiques qui calment leurs douleurs et assoupissent leur ressentiment. (Vive impression.)

» Un écrivain non moins célèbre que M. Cabet, sans avoir peut-être son excellence de cœur, et qui pourra devenir la *tête* du Communisme comme M. Cabet en est le *cœur*, M. *Proudhon*, en un mot, attaque hardiment la propriété sans attaquer la monarchie.

» Vous avez fait une *querelle* au Communisme; mais la querelle *est vidée à son profit*. C'est désormais une expression reçue que la théorie Icarienne est *séduisante*. »

**Me Alem Rousseau** *(pour Lamarque et Manein.)*

Me Alem Rousseau (du barreau d'Agen) démontre comme MM. *Gasc* et *Joly*, qu'il n'y a ni *complot* ni *société secrète*. — Quant au Communisme, il dit que ses cliens ne sont pas *Communistes*, mais *Réformistes*.

« Rien ne peut diminuer le plaisir que m'a fait éprouver la biographie de M. Cabet, faite par Me Joly, et je me plais à exprimer mon sentiment de respect : mais du Communisme et de la Communauté, je ne connais que les *moines* paresseux. Pour moi, le *Voyage en Icarie* est un voyage dans la Lune; pour moi, Jésus-Christ est un *Dieu*.

## Répliques.

Tout le monde croit que le Procureur-général, qui a constamment pris des notes, va répliquer; MM. *Gasc*, *Joly, Detours*, s'en réjouissent en se disposant à lui répondre par un feu bien autrement nourri. Prévoyant de nouvelles attaques contre la Communauté, je leur avais préparé quelques documens. J'aurais prié l'un de ces messieurs de lire le morceau suivant, qui termine le *Voyage en Icarie*.

« Mais peut-on espérer que les *riches* se convertissent? — E comment en douter? Est-ce qu'il n'y a pas de riches éclairés

justes, généreux ? Est-ce que les *Lycurgue*, les *Agis*, les *Solon*, les *Gracques*, les *Thomas Morus*, les *Helvétius*, les *Mably*, les *Turgot*, les *Condorcet*, et mille autres, n'appartenaient pas à la classe aristocratique et riche ? Est-ce que, à toutes les époques, l'Aristocratie n'a pas fourni des *Lafayette*, des d'*Argenson*, et mille autres illustres exceptions ? Est-ce que, parmi les FEMMES et la JEUNESSE de l'Aristocratie d'aujourd'hui, on ne trouverait aucune ame enflammée du saint amour de l'Humanité.

» A l'œuvre donc, à l'œuvre, vous tous, riches et pauvres, qui vous trouvez convertis à la communauté ! Discutez, prêchez, convertissez, propagez ! Recueillez toutes les opinions et toutes les preuves qui peuvent faciliter la conversion des autres ! J'ai commencé : d'autres pourront mieux faire que moi !

» Et point de conspirations, point d'associations conspiratrices, toujours exposées à l'impatience et la désunion ! Point d'arrière-pensées ! seulement de la discussion !

» Point même *d'essais de communautés partielles*, dont le succès ne pourrait faire que peu de bien, et dont la chute presque certaine, ferait toujours beaucoup de mal ! Du *prosélytisme* seulement, et toujours du prosélytisme, jusqu'à ce que la masse adopte le principe de la communauté !

» Mais si l'Aristocratie ne veut jamais l'adopter... ? — C'est impossible ! si la communauté est une *chimère*, la discussion suffira pour en faire justice, et le peuple lui-même la repoussera pour adopter un autre système : mais si cette doctrine est la *vérité même*, elle aura de nombreux prosélytes dans le Peuple, parmi les savans, dans l'Aristocratie; et plus elle en aura, plus elle en conquerra chaque jour, tandis que chaque jour l'Angleterre et l'Amérique feront de nouvelles conquêtes pour tous les autres Peuples comme pour elles. A la communauté *l'avenir*, par la seule puissance de la raison et la vérité ! Et quelque lentement que l'opinion publique amène son triomphe, elle l'amènera toujours plus promptement et plus solidement que ne le ferait la violence.

» Et ma conviction sur ce point est tellement profonde que, si je tenais une *révolution dans ma main*, je la tiendrais fermée, quand même *je devrais mourir en exil !*

» Tels sont mes principes sur la communauté.

» Hommes de tous les partis, étudiez la question de la *communauté* ; car c'est la question du *bonheur*, la première et la plus importante des questions, celle qui renferme toutes les autres questions, de morale, de philosophie, d'économie politique et de

législation ! Ne serait-il pas puéril de gémir sur les MAUX du genre humain sans en rechercher la CAUSE et le REMÈDE ! Ne serait-il pas dérisoire de ne s'occuper qu'à énumérer les vices du Peuple et à lui donner de stériles conseils, sans exhorter les puissans à guérir le mal en appliquant la justice et l'humanité !

» Le *remède* donc, le remède, le remède !!...

» Egoistes, étudiez cette question; car il s'agit de votre propre intérêt !

» Bons pères et bonnes mères, étudiez la question; car il s'agit du bonheur pour vos enfans et votre postérité !

» Généreux amis du Peuple, étudiez la question; car il s'agit du bonheur pour le pauvre et pour le peuple !

» Généreux philanthropes, étudiez la question; car il s'agit du bonheur pour l'Humanité tout entière ! »

Voilà le Communisme Icarien si méconnu et si calomnié.

Mais le Procureur-général recule enfin devant tant et de si redoutables adversaires ; et le 31 août, après 11 jours de débats, la justice du pays prononce son arrêt, à sept heures du soir, après une heure et demie de délibération.

## Acquittement.

Sur 36 questions posées au jury, celui-ci répond 36 fois *non*, l'accusé n'est *pas coupable*.

A l'instant, la foule, qui se trouve au dehors et qui ne s'attendait pas à une si prompte décision, fait entendre d'unanimes applaudissemens.

Si l'on n'avait pas compté sur des répliques qui dureraient encore trois jours, la foule serait immense. Mais la ville entière applaudit à l'arrêt : la joie est universelle.

Et moi, je suis bien heureux de l'acquittement de tant de braves ouvriers, de tant de généreux citoyens, et du triomphe de notre doctrine, aussi pacifique que pure et sainte.

La société patriotique offre un banquet aux défenseurs ; les avocats m'en offriraient un, dit-on, si plusieurs d'entre eux n'étaient pas forcés de mettre fin à une si longue absence, et les Communistes m'en offriraient plusieurs si je pouvais les accepter.

Mais, en quelques jours, 150 abonnés nouveaux témoignent et du progrès de nos doctrines et de la confiance avec laquelle chacun est prêt à s'avouer *Communiste* Icarien.

Je suis heureux surtout d'être venu à Toulouse ; car, si le talent et le zèle des défenseurs a puissamment contribué au succès, je ne puis me dissimuler que ma présence l'a peut-être déterminé. D'abord, le refus de m'entendre a généralement paru si révoltant qu'il a tué l'accusation. Ensuite, par l'effet de longues calomnies, les préventions contre le Communisme et contre moi étaient si fortes, même chez des hommes loyaux et généreux, qui ne connaissaient pas nos doctrines et qu'on avait trompés sur elles, que l'accusation aurait été vingt fois plus violente et la défense toute différente. Personne n'aurait défendu le Communisme; c'est à qui l'aurait renié, à qui l'aurait sacrifié et immolé comme un *bouc émissaire ;* c'est à qui aurait cherché à se sauver à ses dépens : mais, quand le Communisme aurait été bafoué, ridiculisé, dénaturé, transformé en monstre dévorant, tout le monde aurait peut-être été condamné.

Ma présence a tout changé, comme il était raisonnable de l'espérer : c'est pourquoi je suis venu.

Je suis heureux des témoignages de bienveillance que j'ai reçus de toutes les classes dans cette généreuse population.

Je le serais bien plus si quelques malheureuses divisions, resultat de malentendus n'avaient altéré ma joie et ne m'avaient fait perdre un tems bien précieux : mais j'ai du moins le consolant espoir que l'union ne tardera pas à se rétablir complètement. En fait de réforme sociale, comme en fait de réforme politique, les ouvriers ne peuvent pas plus sans la partie démocrate de la Bourgeoisie que la Bourgeoisie sans le Peuple.

Pour dire mon opinion après l'arrêt, je déclare : Ma conviction est qu'il n'y avait pas l'ombre de complot, et pas même de société secrète proprement dite ou société conspiratrice. Je suis convaincu que les Communistes Icariens sont et seront fidèles à notre principe *essentiel* de propagande PACIFIQUE.

Mais, dans l'intérêt général, je dois dire et je dirai que cette déplorable affaire offre un des exemples les plus frappans des *imprudences* des Partis et de leurs funestes résultats.

Le Congrès, dans l'intérêt d'une religion nouvelle, du compagnonage, du cautionnement du *Populaire*, le banquet, les circulaires m'auraient paru des mesures plus dangereuses qu'utiles ; et la prudence m'aurait empêché de les approuver.

Que dirai-je des lettres comme celles écrites par un individu au nom d'un prétendu Comité de Lyon ? Que dirai-je des ordres du jour imprimés s'ils ne sont pas une œuvre perfide ? La folie et le danger de pareils actes ne sont-ils pas manifestes à tous les yeux ?

---

Voici une lettre adressée par M. Gouhenaut à *l'Emancipation* :

Toulouse, le 9 septembre 1843.

A mes Concitoyens,

Après mes deux mois de secret, je publiai une lettre dans l'*Emancipation*, par laquelle j'exprimai la douleur que me causaient les erreurs de la justice. Et je ne savais pas tout : je ne savais pas combien avait été fâcheuse l'impression des visites domiciliaires, et des cruelles calomnies lancées contre mes principes et contre ma personne.

Mon intérêt individuel n'a jamais été pour moi la chose principale : une idée plus grande remplissait mon ame et mon cœur, celle du triomphe complet de notre sainte doctrine.

Aujourd'hui je suis libre, mais je ne suis pas satisfait : on n'a pas voulu m'entendre ; on a étouffé ma voix en étouffant celle de mon défenseur. Eh bien ! on nous lira ; je veux m'expliquer en présence de l'opinion publique ; et j'aurai pour réussir le puissant appui de celui que ma confiance illimitée et ma vénération avaient choisi pour me défendre ; il voudra bien accomplir envers moi l'œuvre de dévouement si courageusement entreprise pour ma justification. Il connaît toute ma vie. Depuis long-temps il est mon guide, mon confesseur, mon premier juge : il pouvait tout expliquer sans laisser aucun doute dans les esprits ; pourquoi ne l'a-t-on pas laissé parler ? Et si je me taisais, pourrait-il, lui, garder le silence ? Mais en père vigilant, en defenseur persévérant, il ne quittera pas Toulouse sans écrire ce qu'il n'a pu dire.

Et non-seulement il va présenter le compte exact des débats, mais il donnera une foule d'explications inconnues à l'audience ; et nous apprendrons au peuple à éviter les piéges de ses ennemis.

Les horribles souffrances de ma prison, les larmes de ma

mère, l'abandon de mes enfans, ma ruine presque totale, seront oubliés, si j'ai pu être utile à quelque chose, et surtout si celui que je considère comme un père vénéré emporte de notre ville la satisfaction d'y avoir marqué son séjour par l'établissement de l'union et le triomphe complet de la doctrine la plus pure, la plus sainte et la plus salutaire à l'Humanité.

A. GOUHENANT.

## Adresse des Communistes Toulousains à M. Cabet.

CHER CITOYEN,

Les Communistes de Toulouse croiraient manquer à leur devoir s'ils ne venaient acquitter la dette de reconnaissance pour le dévouement dont vous venez de leur donner une nouvelle preuve en vénant défendre leurs frères injustement opprimés. L'acquittement de nos frères est une bien grande victoire pour le Communisme, et, grâce à l'impulsion que vous avez donnée aux débats, notre doctrine a pu se faire jour à travers l'échafaudage de mensonge et de calomnie que nos ennemis avaient dressé à si grands frais. La vérité n'a eu qu'à se montrer et ils ont été réduits au silence : aussi les jurés se sont empressés de rendre justice aux victimes d'une funeste prévention.

Désormais le Communisme va prendre un nouvel essor, car il est sorti de la lutte aussi pur que le jour de son apparition. Ce n'est donc plus cette doctrine d'athéisme et de barbarie, comme on voulait le persuader, mais bien cette grande et sublime vérité, cette parole de consolation que le Christ avait apportée sur la terre, et qu'il a scellée de son sang ; doctrine d'union, d'égalité, de fraternité, qui ne devait faire de tous les hommes qu'une seule et même famille avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, qui devait détruire à jamais le vil égoïsme qui, dans la société actuelle, a rendu le frère meurtrier de son frère.

Nous poursuivrons sans relâche l'œuvre de régénération que vous avez si courageusement entreprise. Nous marcherons droit dans le chemin que vous nous avez tracé dans vos nombreux écrits, parce que c'est la seule voie qui puisse nous conduire

progressivement et sans violence au bonheur ; le pays connaîtra désormais nos principes et il ne pourra qu'applaudir aux efforts que nous ferons pour vous seconder ; mais si la justice se laissait égarer de nouveau par les insinuations perfides de nos ennemis, nous saurions supporter encore toutes les épreuves qu'elle pourrait nous faire subir, certains que notre cause en sortirait avec un nouvel éclat.

Nous disons en finissant : Gloire au père vénéré de notre doctrine !. — Reconnaissance éternelle à l'assemblée générale des actionnaires qui a voté en faveur de nos frères accusés de Toulouse une adresse en termes si généreux ! — Reconnaissance éternelle à tous nos frères qui, par leurs adhésions, donnent à toute la France une preuve évidente de leurs sentimens et de l'union qui règne dans la grande famille des Communistes Icariens. Votre appui d'ailleurs et les nombreuses marques de sympathie de tous les Communistes de France et de l'Etranger, nous donnent une force morale qui ne pourra jamais faiblir.

*Pour les Communistes Icariens de Toulouse, les membres de la commission,*

( SUIVENT LES SIGNATURES. )

# TABLE DES MATIÈRES.

# PROTESTATION

DE

# L'ACCUSÉ GOUHENANT

**Contre le refus de lui laisser choisir son défenseur.**

Je dois officiellement respect à la Magistrature, et je veux fermement rester envers elle dans les bornes de ce respect officiel ; mais je veux aussi défendre mes droits de citoyen et d'accusé ; et puisqu'il m'est impossible de lire ce qui suit devant la Cour, je me trouve dans la triste nécessité de recourir à la voie de la presse et de la publicité.

Sachant que M. le Président devait empêcher M. Cabet de m'assister comme défenseur, j'avais préparé la *déclaration* suivante :

## DÉCLARATION ET PROTESTATION.

« Depuis quatre mois j'ai choisi M. Cabet, et l'ai prié de vouloir bien venir me défendre, parce que personne n'a reçu de moi plus de lettres que lui, parce que personne ne connaît mieux mes opinions, mes sentimens, ma règle de conduite, parce que personne ne peut mieux interpréter, apprécier et défendre toutes mes démarches.

» Depuis quatre mois je lui ai donné toutes les explications qu'il m'a demandées, dont un défenseur avait besoin pour me défendre, et qu'il me serait impossible maintenant de donner à tout autre avocat.

» Quand M. le Président m'a interrogé, le 5 août, et m'a demandé si j'avais fait choix d'un défenseur, je lui ai répondu : « Oui, monsieur, j'ai choisi M. *Cabet*.

» Alors, M. le Président m'a donné lecture de l'art. 295 du code d'instruction criminelle, et m'a dit que cet article ne me permettait pas de choisir M. Cabet, parce qu'il n'était pas avocat dans le ressort de la cour royale de Toulouse. Puis, il m'a nommé d'*office* M. Gasc.

» Si je devais avoir un conseil nommé d'office, je remercierais M. le Président d'avoir choisi pour moi M. Gasc ; et si j'étais dans la nécessité d'en choisir un autre que M. Cabet, je serais heureux que M. Gasc voulût bien me prêter l'appui de son talent et de l'estime générale dont il est environné.

» Mais j'ai choisi depuis quatre mois, j'ai choisi le 5 août, je choisis aujourd'hui, et je choisirai toujours M. Cabet pour mon *principal* défenseur, parce que, dans la situation des choses, lui seul est en mesure de me défendre sur les opinions et les doctrines dont l'arrêt d'accusation et l'acte d'accusation font la base, la source et la cause du prétendu complot, parce que lui seul me paraît en position de présenter complètement ma justification *morale*, à laquelle je mets plus de prix qu'à ma liberté et à ma vie.

» En un mot, je choisis M. Cabet, parce que j'ai la conviction que j'ai LE DROIT de le choisir.

» J'ai même le droit de choisir *deux* conseils, comme Barbès en a eu *deux*, comme Mme Lafarge en a eu *deux*, comme M. Ledru-Rollin en a eu *trois* ; et ce droit m'est d'autant plus nécessaire, que l'accusation est infiniment grave, qu'elle pèse principalement sur ma tête, qu'elle est immense dans ses détails, et qu'il m'importe essentiellement de ne laisser, dans aucun point, aucun doute sur mon innocence.

» Si ce droit m'est reconnu, je choisis en même temps, aujourd'hui, M. Gasc pour se joindre à M. Cabet, et se concerter avec lui ; je choisis ainsi M. Gasc, non seulement pour l'utilité de ma défense, mais encore et surtout pour lui rendre un hommage public de ma reconnaissance et de mon respect.

» En conséquence, je prie M. Cabet et M. Gasc de plaider immédiatement devant la Cour, pour faire maintenir *mon droit de choisir mon défenseur*, et je supplie la Cour de leur accorder la parole. »

Prévoyant le cas où le Président refuserait la parole à M. Cabet, pour démontrer son droit d'être accepté comme défenseur, je devais ajouter :

» Puisque je n'ai pas la faculté de choisir le défenseur principal, de qui seul je fais dépendre ma justification morale ou mon salut,

je déclare solennellement que je ne veux être défendu par personne, et je *proteste* contre tout ce qu'on va faire. Entré dans une carrière de sacrifices et de dévouement, je veux aller jusqu'au bout : fidèle aux inspirations du Communisme Icarien, j'aime mieux être condamné sans être défendu que de compromettre en ma personne le droit *sacré* de la défense.

Voilà ce que je devais lire. Et l'on ne voudra peut-être pas le croire, parce qu'on ne l'a peut-être jamais vu ; mais la vérité est que M. le Président n'a voulu permettre ni à moi de lire ma *déclaration*, ni à M. Cabet de parler pour constater son droit et le mien.

A l'audience du lendemain 22, je voulais encore lire ma *déclaration* ou *protestation*; mais la chose m'a encore été impossible.

M. le Président et M. le Procureur-Général parlent *tant* qu'ils veulent, et *comme* ils veulent pour m'accuser ou pour expliquer leur conduite; mais il ne m'est pas permis de leur répondre, de me défendre et de m'expliquer sur le choix de mon défenseur, autant que je voudrais et comme je voudrais; c'est à peine si je puis répondre oui ou non !

Cependant on parle d'*impartialité*, de devoir, de conscience, de *responsabilité*; et quand j'ai vu, ce matin, qu'on acceptait comme défenseur M. Joly, avocat à Paris, arrivant de la capitale, j'ai cru qu'on allait enfin m'accorder M. Cabet, avocat comme lui à Paris : mais, chose inconcevable et inouie ! on n'invoque pas l'article 295 contre l'accusé Abdon Terradas et l'avocat Joly (ce dont je suis bien aise), tandis qu'on l'invoque contre l'avocat Cabet (ce dont je suis très fâché) et contre moi.

M. le Président et M. le Procureur-général ont même dit que j'avais accepté M. Gasc pour défenseur ; que je ne demandais M. Cabet que pour exposer une *doctrine* ; que cette exposition d'une doctrine était inutile ; que j'avais réellement un défenseur, accepté par moi ; que M. Gasc me défendrait très bien sur l'accusation du complot et sur tout le reste ; que la procédure était parfaitement régulière; et que mon silence ne pourrait que me compromettre : mais il ne m'a pas été permis de répondre et de tout contester.

Néanmoins, n'équivoquons pas ! mon choix spontané, constant, principal, unique même, est pour M. Cabet, et je n'ai jamais accepté M. Gasc en remplacement et à l'exclusion de M. Cabet. Si

l'on m'accorde M. Cabet, j'accepterai et je demanderai même M. Gasc, pour se joindre à lui et pour partager avec lui la défense contre le complot : M. Cabet repoussera l'accusation de complot comme M. Gasc; et s'il parle de la doctrine Communiste, ce ne sera que pour répondre à ce que dit l'accusation sur le Communisme, et il en aura bien le droit; car enfin puisqu'on m'accuse d'un *complot communiste*, j'ai manifestement et incontestablement le droit de prouver et de choisir un défenseur capable de démontrer que le Communisme Icarien ne fait pas de complot.

Ainsi la chose est bien entendue (et c'est pour la bien faire entendre, que je suis forcé d'imprimer cette *déclaration*), M. Gasc est actuellement le défenseur de Dubor, ou de tout autre; mais il n'est *pas mon défenseur;* je ne le choisis ni ne l'accepte; et je le supplie de ne pas ouvrir la bouche en mon nom. Tant qu'on me refusera M. Cabet, je n'aurai pas de défenseur et je ne serai pas défendu; je ne donnerai plus d'explications; je proteste et protesterai ; la procédure sera irrégulière et nulle; et j'userai de la loi pour déférer l'arrêt à la Cour suprême, qui, j'en suis convaincu, ne manquera pas d'en prononcer la cassation.

Qu'on ne me refuse pas M. Cabet, et alors j'accepte M. Gasc; j'accepte même les débats commencés ; je réponds à tout ; je m'explique sur tout; car j'ai plus à cœur que personne de me purger de toutes les accusations et de toutes les infâmes calomnies dont je suis si cruellement victime; et la Justice comme la Société seront également satisfaites.

Mais, si l'on persiste à me refuser M. Cabet, je refuserai de paraître volontairement dans une salle où je verrais des accusateurs et des juges sans y trouver mon défenseur; j'opposerai la force d'inertie; et si l'on m'enlève pour m'entraîner sur le banc des accusés, je n'y serai plus qu'un spectateur forcé, contraint, violenté, sans autre protection que l'opinion publique.

22 août 1843. A. GOUHENANT.

---

Toulouse, Imprimerie de J.-B. Paya.

# PROTESTATION

## DE L'AVOCAT CABET,

EX-PROCUREUR-GÉNÉRAL, EX-DÉPUTÉ,

*Contre le refus de l'admettre comme défenseur devant la Cour d'assises de Toulouse.*

Gouhenant est l'accusé principal dans le prétendu complot communiste ; c'est sur lui que pèse toute l'accusation; sa condamnation n'entraînerait pas nécessairement celle de ses co-accusés; mais son acquittement rend certainement leur condamnation impossible.

Dès le 30 mars, immédiatement après la levée d'un *secret* de deux mois, *Gouhenant* m'a choisi pour son conseil ou son défenseur, en me priant et me conjurant d'accepter sa défense.—*Dubor*, le second accusé dans l'ordre de l'accusation , et *Perpignan*, m'ont également choisi pour leur défenseur.

Ces accusés faisaient, m'écrivait-on, les vœux les plus ardens pour que j'acceptasse leur défense et n'avaient qu'une crainte, celle que je ne pusse faire un voyage si pénible , si long et si dispendieux.

Convaincu que, dans une affaire aussi capitale, le succès dépend souvent du dévoûment du défenseur, résolu à m'identifier avec mes cliens, et à partager, pour ainsi dire, leurs dangers; mais sachant bien, par expérience, que c'est folie pour un avocat de se dévouer à la défense de plusieurs accusés s'il ne peut compter sur leur fermeté, leur constance et leur union, et s'il n'est pas maître absolu de diriger l'affaire comme il l'entend, je demandai , d'abord une *confession* sincère et complète, puis la certitude d'avoir la direction absolue de la défense , pour le complot comme pour la doctrine, sauf à choisir moi-même les coopérateurs que je croirais nécessaires : je ne serais pas venu sans cette condition.

Gouhenant m'ayant répété définitivement, le 9 juillet, que j'aurais *carte blanche*, je promis d'aller les défendre.

Une lettre du 26 juillet m'apporta des transports de satisfaction et de reconnaissance.

Quand, le 5 août, le président demanda à chacun des accusés quel défenseur il avait choisi, Gouhenant, Dubor, Perpignan , répondirent : M. Cabet.

Cependant le président leur nomma d'*office* trois avocats ( M. *Gasc* pour Gouhenant, M. *Carivenc* pour Dubor, et M. *Beaute* pour Perpignan ), mais en leur disant, m'affirment-ils, que cette nomination n'était que PROVISOIRE *jusqu'à mon arrivée.*

Je fis le voyage de Paris à Toulouse, et trouvai M. Gasc nommé d'office.

Ne consultant jamais d'autre intérêt que celui de la cause qui m'est confiée, toujours prêt à toutes les concessions nécessaires pour tout concilier, désirant même que tous les défenseurs pussent avoir un rôle intéressant, j'étais heureux que MM. Gasc, Joly,

Alem-Rousseau et leurs confrères, voulussent bien consacrer leur talent, leur énergie et leur influence, au salut de tous les accusés. J'admis donc avec plaisir M. Gasc au partage de la défense ; mais je regardais comme mon droit, acquis par la volonté de Gouhenant, de défendre et diriger la cause entière, non seulement pour les questions de *doctrine* résultant de l'accusation de complot *communiste*, mais encore pour toute la partie de l'accusation de *complot* (1) que je croirais nécessaire de traiter, mon intention étant, d'ailleurs, de me concerter avec MM. Joly, Gasc, Alem-Rousseau et nos autres collègues, et de laisser à leur talent la plus grande part possible dans la discussion du *complot* proprement dit.

Tout en arrivant, et avant de conférer avec Gouhenant, je rendis visite au président, et j'appris de lui-même qu'il considérait comme *définitives* les nominations d'office annoncées comme *provisoires*, et qu'il entendait m'exclure de la défense.

Ce ne fut même qu'avec une peine extrême que j'obtins de lui l'autorisation d'aller voir Gouhenant, dix minutes avant l'ouverture de la séance.

Sans perdre un moment (quoique j'eusse bien des choses à dire à un homme qui m'intéressait si vivement, par sa correspondance et par ses malheurs, et que je n'avais jamais vu ), je lui dis : « On me repousse décidément comme défenseur ; que comptez-vous faire ? » — Protester, me répondit-il sans hésiter, refuser toute défense et tout autre défenseur, vous considérer toujours comme mon conseil et mon guide unique, enfin faire *tout ce que vous me direz.* — Et quelles sont vos raisons ? — Depuis 4 mois je vous ai choisi, je vous ai supplié d'accepter ma défense, je vous ai fait ma confession entière, je vous ai conjuré de faire ce long voyage... — Mais apercevez-vous toutes les conséquences ? — J'accepte tout, même une condamnation plutôt que de manquer à mon devoir en laissant violer mon droit... Je me ferai traîner, s'il le faut, sur le banc des accusés... — Eh bien ! je ne vous donnerais pas de conseils si vous étiez un homme sans intelligence et sans courage ; mais comme je trouve en vous toutes les qualités nécessaires pour que je veuille m'identifier avec vous, j'approuve votre résolution : je reste votre conseil et votre guide ; et comme j'ai tout prévu, le refus du président et toutes les réponses que vous venez de me faire, j'ai rédigé un projet de déclaration et de protestation; écoutez. — C'est parfaitement cela, répondit-il après la lecture. — Vous pouvez changer, modifier... — Non, rien ; d'ailleurs, on va venir nous chercher, et je n'aurais pas le temps de copier. — Eh bien, c'est égal : j'ai le droit de vous conseiller, de vous guider, de rédiger votre protestation, et je ne crains pas qu'on voie que c'est moi

---

(1) Les journaux disent : « MM. Gasc, Carivenc et Beaute, défendront » Gouhenant, Dubor, Perpignan, sur la question de fait ou de *complot*, » et M. Cabet sur la question de *principes*. » Mais c'est là, une erreur ou une inexactitude; et comme on veut en abuser, pour repousser M. Cabet, il devient nécessaire de rectifier le fait : or, la vérité est que Gouhenant choisit M. Cabet pour sa cause entière.

qui l'ai écrite.... Marchons droit, suivons notre *Ligne droite*; soyez tranquille ! Je vais vous défendre sans parler : nous triompherons ; et vous sauverez tous vos camarades. Puis, nous partîmes tous deux pour l'audience.

Je vins alors m'asseoir, en costume d'avocat, parmi les défenseurs. Puis, quand le président, s'adressant à tous les avocats collectivement, leur donna l'avertissement d'usage (qu'ils ne devaient rien dire *contre leur conscience...*), je me levai comme eux, et reçus l'avertissement comme eux. Je crus alors que le président avait changé de résolution à mon égard ; Gouhenant et tout le monde crurent, avec moi, que j'étais accepté comme défenseur : c'est pourquoi Gouhenant consentit à subir son interrogatoire, ce qu'il n'aurait certainement pas fait s'il n'avait pas dû croire que j'étais son défenseur (1) ; mais quand, après ce long interrogatoire, je me levai, vers la fin de l'audience, pour faire une observation, le président me refusa la parole et déclara qu'il ne me considérait pas comme défenseur, par ce que l'art. 295 du code d'instruction criminelle ne permettait pas à un avocat inscrit au tableau de la cour royale de Paris de plaider devant la cour d'assises de Toulouse, et que, par cette raison, il ne me reconnaissait pas plus de droit qu'*à tout autre individu* qui se trouvait dans l'auditoire.

Gouhenant déclara qu'il m'avait choisi et qu'il me choisissait pour son défenseur principal et même unique, et voulut lire sa *déclaration* préparée par écrit ; mais le président en refusa absolument la lecture.

L'avocat Gasc prit alors des conclusions pour demander que mon droit fût reconnu par la cour, et plaida l'incident; il soutint et prouva que l'art. 295 était abrogé par l'usage et par l'ordonnance du 27 août 1830, et qu'il n'empêchait pas un avocat d'exercer sa profession et son ministère devant toutes les cours d'assises de France. — J'aurais pu ajouter quelques argumens péremptoires, parce que j'avais récemment étudié la question et que d'ailleurs j'avais personnellement coopéré, en qualité de secrétaire intime du garde-des-sceaux d'alors, Dupont (de l'Eure), à la confection de cette ordonnance du 27 août 1830 ; mais le président persista vivement à me refuser la parole, même dans ma cause personnelle.

Après la plaidoirie du procureur-général, à laquelle je pouvais répondre victorieusement, je demandai de nouveau à défendre mon droit personnel d'avocat ; et sur ce point, le président et la cour ne pouvaient évidemment refuser de m'entendre, puisqu'il s'agissait alors spécialement de mon droit : mais le président ne voulut absolument pas me laisser dire un mot, et couvrit ma voix en m'interrompant sans cesse.

Je voulus prendre des conclusions personnelles écrites, et demander *acte* du refus de m'entendre sur l'incident; mais le président me rendit la chose impossible, en emmenant la cour dans la chambre du conseil pour délibérer.

---

(1) Cet interrogatoire était bien dangereux: car, pour prouver qu'il avait écrit une lettre compromettante, on lisait VOTRE lettre tandis qu'il y avait NOTRE lettre, erreur inconcevable et capitale qu'on reconnut le lendemain.

J'aurais peut-être dû insister davantage pour obtenir *acte* du refus de m'entendre sur l'incident; car, ce refus particulier est, à mon avis, un premier excès de pouvoir qui vicie toute la procédure : mais je craignis que le débat ne devînt violent et scandaleux; je cédai, pour ainsi dire, à la force, espérant, d'ailleurs, que le procès-verbal de la séance constaterait ce refus, trop public et trop notoire pour être douteux.

La cour décida que je ne serais pas admis comme défenseur de Gouhenant, en motivant son arrêt sur l'art. 295.

Gouhenant protesta, déclarant qu'il ne voulait aucun autre défenseur et qu'il refuserait désormais toute réponse et toute défense.

Tout en protestant de mon respect pour la cour, je protestai aussi, en termes que les journaux anti-communistes déclarèrent pleins de convenance, contre tout ce qui venait de se passer, et je protestai non-seulement dans mon intérêt, mais encore et surtout dans l'intérêt de tous les barreaux.

Et ce qui démontre combien ma protestation était légitime; c'est que, le lendemain, le président admit comme défenseur, M. Joly, avocat comme moi à Paris, arrivant exprès comme moi de la capitale, sans lui opposer l'art. 295 qu'il m'opposait à moi-même.

Le président m'invita à rester au banc de la défense, promettant de me demander des renseignemens s'il les jugeait nécessaires à la justification des accusés : mais je refusai d'accepter comme une faveur du bon plaisir, d'ailleurs incertaine, ce que, dans la dignité du barreau je ne pouvais accepter que comme un droit.

Le lendemain, le président réitéra vainement son offre ou sa promesse ; j'applaudis au refus réitéré par M. Gasc en mon nom.

Ce fut en vain aussi que le président, sentant bien probablement, que le silence de Gouhenant paralysait tout, l'exhorta de nouveau. plusieurs fois à répondre : Gouhenant judicieux et ferme comme je l'espérais, répondit toujours qu'il expliquerait et qu'il justifierait tout s'il avait son défenseur, mais qu'il garderait un silence absolu tant qu'on me refuserait le droit de le défendre.

Pour ne laisser aucune équivoque, je crus devoir faire imprimer et publier sa *protestation*, qui déclare qu'il n'a aucun défenseur ni aucune défense.

Je crois devoir aussi réitérer et publier *ma propre protestation*, pour l'adresser à tous les barreaux de France. J'y joindrai ma discussion sur la question de savoir si l'art. 295 peut empêcher un avocat de Paris de venir défendre un accusé devant la cour d'assises de Toulouse.

En conséquence, je PROTESTE : 1° Contre le refus de m'admettre comme défenseur ; 2° contre le refus de m'accorder la parole sur l'incident.

Et je PROTESTE, non-seulement en mon nom personnel, mais dans l'intérêt de tous les avocats, de tous les accusés, de tous les citoyens.

Toulouse, 24 août 1843. CABET,

*Avocat à la cour royale de Paris,*
*reçu docteur en droit.*

---

Toulouse, imprimerie de J.-B. PAYA.

# LETTRES

# DE M. CABET,

EX-PROCUREUR-GÉNÉRAL, EX-DÉPUTÉ,

A M. le Procureur-Général près la Cour Royale de Toulouse.

---

## PREMIÈRE LETTRE.

MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL,

Vous savez qu'avocat, ex-député, ex-procureur-général, je dois connaître mes droits aussi bien que vous : vous pourriez savoir, d'ailleurs, que je ne suis pas de ces hommes qui se laissent écraser sans se défendre. Vous m'attaquez : je veux me défendre et je me défendrai ! C'est un droit sacré pour tous ! C'est un droit pour moi comme pour tout le monde, tant que je ne serai pas mis hors la loi; et je l'exercerai !

On ne veut pas me laisser ouvrir la bouche en présence de mes accusateurs! Eh bien ! j'userai de la liberté de la presse... Puissé-je, du reste, maîtriser les sentimens de surprise et de douleur que m'inspire, non pour moi (car je devrais me réjouir), mais pour d'autres que moi, le déplorable spectacle dont je suis témoin depuis quelques jours dans l'une des premières villes de France! Puissé-je ne pas sortir des bornes du respect que je dois à vos fonctions !

Quoi! monsieur le procureur-général, vous accusez Gouhenant d'un crime énorme, et vous ne lui laissez pas le choix de son défenseur! Il vous crie que moi seul, moi qu'il a choisi, je connais ses opinions, ses sentimens, ses actes, ses doctrines, et que moi seul je puis le défendre complètement; et vous lui refusez le défenseur qui peut le justifier et le sauver! Je vous crie avec lui que j'expliquerai tout, que je suis convaincu de son innocence, que je vous démontrerai son innocence; et vous refusez, sous le prétexte que je ne suis pas du barreau de Toulouse! Et quand je demande la parole pour défendre mon droit personnel d'avocat, dans l'intérêt de tous les barreaux comme dans mon propre intérêt, vous ne voulez pas même m'entendre sur cette question de droit, sur cette question préjudicielle! Vous ne voulez pas que je vous démontre, jusqu'au dernier degré d'évidence, que vous violeriez en ma personne le droit de tous les avocats, comme le droit de tous les accusés dans la personne de Gouhenant! Vous me réduisez à la triste nécessité de protester au nom des barreaux! Et tandis que vous me repoussez parce que je n'appartiens pas à Toulouse, vous acceptez M. Alem Rousseau, avocat à la cour d'Agen, et M. Joly, avocat comme moi à la cour royale de Paris...!!! Mais que voulez-vous qu'on dise à Toulouse, quand désormais on y entendra parler d'*impartialité* !!!

Quoi! Monsieur le procureur-général, quand vous avez refusé à Gouhenant son défenseur; quand vous connaissez, avec sa fermeté, sa résolution de ne pas se défendre, vous vous efforcez de l'écraser en accumulant tout sur sa tête, en le poursuivant comme le chef et l'ame du prétendu complot, en appelant ce prétendu complot le COMPLOT GOUHENANT! Quand vous savez qu'il ne répondra pas, vous allez fouiller dans toute sa vie, sans nécessité, sans utilité même, des actes dont l'apparence pourrait lui nuire dans des esprits superficiels ou systématiquement ennemis! Ah! je me demande si c'est là de la générosité, de la justice....!

Vous lui reprochez jusqu'à sa pauvreté, tout en reconnaissant son infatigable ardeur au travail, sans pouvoir lui reprocher aucun vice, en exaltant jusqu'à le rendre fier, sa capacité, son habileté, tandis que des voix vénérées rendent solennellement hommage à ses sentimens! Eh bien, moi aussi, j'accepte tous ces actes; et si l'on ne reculait pas devant la discussion, je vous prouverais que vous n'avez pas, aux yeux de la raison, le moindre droit de lui adresser le moindre reproche!

Mais voici, M. le procureur-général, qui bouleverse et confond toutes mes idées: je me tâtais pour savoir si je dormais ou si je veillais, quand tout-à-l'heure, j'ai entendu la fin de votre réquisitoire.

Quoi, M. le procureur-général, de même que vous faites Gouhenant plus coupable que tous les autres accusés, de même vous faites ma *doctrine* du communisme Icarien plus coupable que Gouhenant! C'est contre ma doctrine, contre mon journal le *Populai-*

re, contre mon *Voyage en Icarie*, contre tous mes *écrits*, que vous lancez toutes les foudres de votre éloquence réquisitorienne !

Vous stigmatisez mon *Populaire*, tous mes ouvrages, ma *doctrine Icarienne*, comme pernicieux, coupables, etc., etc., car je ne me rappelle pas tous vos coups de tonnerre !

Vous faites un crime aux accusés ( on ne voudra peut-être pas le croire en France! ) de lire le *Populaire*, de s'y abonner, d'acheter mes brochures, de les lire, de les faire lire, d'y trouver du plaisir! Mais serions-nous donc tombés dans le plus noir esclavage! Je m'y perds ! quoi! mon *Populaire* et mes écrits sont publiés à Paris sous les yeux du gouvernement ; deux exemplaires de chacun d'eux sont déposés au ministère ; c'est le trésor qui me vend le timbre pour mon journal ; c'est la poste qui le transporte dans toute la France ; le garde-des-sceaux est un de mes abonnés ; et quand, à Paris, la police, le procureur du roi, le garde-des-sceaux, n'y voient pas le moindre délit, c'est vous, monsieur le procureur-général, à Toulouse, qui voyez là des crimes, des forfaits, une doctrine empoisonneuse, une mine qui va faire sauter la société ! Vous saisissez tout et partout, mon journal , mon Icarie , mes brochures !....

Les pièces de conviction dans ce complot, le plus effroyable des complots selon vous, consistent.... je n'ose presque pas le dire.... consistent en numéros du *Populaire*, en exemplaires de toutes mes brochures !

Mais, monsieur le procureur-général, hier encore, vous reconnaissiez que ma propagande était PACIFIQUE : comment peut-elle donc être si effroyable, si incendiaire, si dévastatrice?....

Comment d'ailleurs, M. le procureur-général, pouvez-vous trouver qu'il soit de bonne guerre d'attaquer ma doctrine, quand vous ne voulez pas me permettre de la défendre!

Et puis, qu'est-ce cette manière de juger et de condamner un vaste système philosophique et social, en n'en présentant qu'une partie, des lambeaux, et par conséquent en le tronquant? Il fallait tout lire, si vous vouliez en donner une juste idée !

Mais soyez donc conséquent! si la doctrine est criminelle, c'est moi qui suis le premier coupable, le principal coupable, le plus odieux et le plus inexcusable des coupables. Pourquoi donc ne m'avez-vous pas fait arrêter dès le principe? Est-ce juste , moral, exemplaire, de poursuivre mes victimes et de me laisser libre et impuni ? mettez-les tous en liberté et poursuivez-moi seul avec Gouhenant ! Je vous l'ai demandé tout-à-l'heure, et je vous le demande encore ! Je vous répondrai, nous vous répondrons ! Cette doctrine, que vous ne connaissez-pas, et qui n'est autre chose que le christianisme dans sa pureté primitive, vous subjuguera peut-

être comme elle en a déja subjugué tant d'au tres, aussi robustes que vous...!

Mais vous reculez, M. le procureur-général, devant la discussion, devant la lumière, devant la vérité! Vous reculez devant la doctrine Icarienne!

Eh bien! je vous le dis, la doctrine vous vaincra! Elle vous a déja vaincu!

En refusant de m'entendre comme défenseur, vous vous condamnez vous-même! En refusant de me poursuivre et de m'entendre comme accusé, vous tuez votre accusation!

Rappelez-vous l'insurrection de Strasbourg (c'était bien autre chose) et le procès qui l'a suivie : le pouvoir poursuivait un colonel sans poursuivre le général; mais le *jury* strasbourgeois qui trouvait ce procédé immoral, inique, a renvoyé le colonel quoique pris en flagrant délit.

Ici, quand même je serais sur le banc avec et avant Gouhenant, je démontrerais qu'il n'y a ni crime, ni délit, rien, absolument rien... Mais, quand vous refusez de m'entendre et comme défenseur et comme accusé, le jury toulousain *ne pourra* pas condamner; non, un jury consciencieux, honnête et ferme, ne pourra pas condamner, Monsieur le procureur-général!

CABET.

Toulouse, 28 août.

## DEUXIÈME LETTRE.

Non, M. le procureur-général, vous ne pouvez pas obtenir une condamnation raisonnable, juste.

Non, je n'ai jamais douté, même avant d'avoir vu l'acte d'accusation, et sur la seule confession de Gouhenant, que la justice, égarée par la police, avait pris dès le principe le contre-pied de la vérité, en s'enfonçant de plus en plus chaque jour dans le funeste chemin de l'erreur.

Non, je n'ai jamais vu d'acte d'accusation (et cependant j'en ai beaucoup vu), aussi faible, aussi vide, aussi fragilement basé sur du sable ou sur des nuages.

Non, je n'ai jamais entendu de réquisitoire aussi débile, malgré la pompe des paroles, en présence d'une logique plus puissante que celle de Me Gasc, d'un feu de file mieux nourri que celui de ses jeunes confrères, et d'une discussion plus irrésistible que celle de Me Joly, en attendant la charge que préparent Me Alem-Rousseau et deux de ses collègues!

Et qu'aurez-vous gagné à me refuser la parole? Qu'aurais-je pu

dire de mieux, d'aussi bien même, que ce qu'ont dit tant d'orateurs piquans, nerveux, foudroyans ?

Je n'aurais rien fait de plus qu'eux, quand je vous aurais dit : « Quoi ! Vous accusez d'un complot, d'un complot horrible, d'un complot ayant pour but de commencer l'insurrection à Toulouse, de s'emparer de l'arsenal malgré une nombreuse et brave garnison, de soulever Lyon malgré l'armée qui le garde dans ses bastilles, de soulever également Bordeaux malgré l'esprit pacifique de ses habitans, et de marcher sur Paris pour y proclamer la république, en entraînant sur la capitale toutes les populations du Midi, de l'Est et de l'Ouest ! Mais avez-vous pensé à la grandeur gigantesque de l'entreprise, à ses immenses besoins, à ses colossales difficultés ? Avez-vous songé à l'armée d'insurgés, à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, aux armes, aux munitions, aux voitures, aux vivres, à l'argent, à l'organisation, aux plans, aux généraux, aux intelligences, etc., etc., qui seraient nécessaires ? Et cent visites domiciliaires chez les citoyens les plus suspects à vos yeux ne vous ont signalé ni un arsenal, ni un magasin de vivres, ni une caisse, pas même une cartouche, rien, absolument rien ! A-t-on jamais rien vu d'aussi invraisemblable, d'aussi incroyable ? Et comment avez-vous pu concevoir l'espérance de faire admettre une pareille fable à un jury toulousain, à la clairvoyante population de Toulouse ? Mais c'est à vous à prouver, à tout prouver ; et plus le crime est énorme, plus la peine est terrible, plus, vous en conviendrez, plus la preuve doit être irréfragable.

Eh bien, où est votre preuve du complot ? Comment prouvez-vous la *résolution* CONCERTÉE et ARRETÉE...? vous la placez dans ce banquet du 15, flatteusement appelé congrès, abandonné comme tel, remplacé par un banquet maçonnique transformé par vous en un banquet-complot ! et vous voulez qu'un homme que vous signalez comme capable, habile, redoutable par son habileté, lance pour invitation à ce complot 60 circulaires qui toutes pouvaient tomber entre les mains d'une police éveillée, et dont chacune pouvait lui faire couper la tête ! Vous voulez que cet homme, si capable d'organiser une conspiration, ait eu la folie sans pareille d'inviter ce Dufaur de Lombez qu'il n'avait vu qu'une fois, deux ans auparavant, qui était un adversaire s'il n'était pas un ennemi, dont la présence ne pouvait être que nuisible au complot, suspect par sa position de solliciteur auprès du Pouvoir, et qui, s'il était capable de jouer l'infâme rôle d'un traître, pouvait porter sa circulaire à la police et lui livrer tous les conspirateurs pris en flagrant délit ! et ces 60 conspirateurs se réunissaient dans une hôtellerie publique, entre la rue et une cour de messageries, presque sous les yeux des domestiques, des cuisiniers, des passans, des voyageurs, de la police ! Ah ! M. le procureur-général, de bonne foi, entre nous, l'invraisemblance ne s'élève-t-elle pas ici jusqu'à l'absurde ?

Mais puisque vous voulez absolument que ce banquet soit une

conspiration, un complot, prouvez donc (car vous êtes trop instruit pour ne pas savoir qu'il faut que vous prouviez), prouvez, dis-je, prouvez, démontrez la *résolution* CONCERTÉE et ARRÊTÉE. Montrez-nous, montrez à Toulouse, à la France, la discussion, le concert, la délibération, la décision, le plan ! Quels sont ceux qui ont pris la parole ? Qui a parlé, le premier, le deuxième, le troisième ? Qu'a dit chacun ? Quelles étaient, pour chaque section conspiratrice et belligérante, ses forces en hommes, en armes, en argent, en chefs, etc.! Quels étaient le généralissime, les généraux, les colonels, etc.? Quel était le major-général et le *plan de campagne?* Ce n'était assurément pas en janvier, en février, que l'armée insurrectionnelle devait se mettre en marche sur Paris : quel mois, quel jour, était choisi, fixé, arrêté..? Et les conspirateurs parlaient assez haut pour que vos agens et tout le monde aient dû tout entendre, puisqu'ils étaient de 30 à 40 autour d'une longue table.

Eh bien, vous ne savez rien, vous ne dites rien, vous ne prouvez rien, rien, absolument rien! Et vous avez ordonné ou toléré 200 visites domiciliaires, cinquante-cinq poursuites, douze arrestations, deux mois de secret, sept mois de captivité préventive, les tortures de la prison, la ruine et la misère!.... Et vous demandez douze têtes!. ..

Oh! je conçois la chaleur et l'énergie de ces harangues qui viennent de foudroyer, de pulvériser, d'anéantir, cette malheureuse action. Mais, quoique mon ame, comme celle de tant d'éloquens défenseurs, soit remplie de conviction et d'enthousiasme, que pourrais-je ajouter à leur défense ? Il me faut une position nouvelle ; il me faut celle d'accusé, pour que je puisse vous dire du nouveau.

De grâce, M. le procureur-général, au nom de l'éternelle justice, ne persistez pas à accuser ce malheureux que tout le monde traite d'idiot, cet autre si dévot, ces ouvriers si dignes d'intérêt, cet espagnol si étonné de trouver la captivité dans notre France, si hospitalière, si généreuse, si fraternelle envers l'Espagne! N'accusez plus ces jeunes citoyens si manifestement irréprochables et que leur position sociale peut faire asseoir demain sur le banc des jurés qu'ils honoreraient comme ils honorent aujourd'hui le banc des accusés ; mais s'il faut des victimes, conservez Gouhenant que vous qualifiez leur chef, et faites-moi asseoir à côté de lui, moi son inspirateur et que vous devez considérer comme encore plus coupable que lui. Alors, je vous dirai du nouveau, et vous expliquerai tout.

Alors, assisté de Gasc et de Joly, pour leur donner un témoignage de mon admiration pour leur talent, je répondrai à toutes vos questions ; je vous apprendrai ce que vous ne savez pas ; je vous en ferai voir des choses curieuses! Je vous ferai connaître l'histoire des *ordres du jour*; je vous en indiquerai la source.... je vous indiquerai ceux qu'a tracés l'infâme main de la police subalterne, et ceux que deux ou trois fous lancent, à la grande satisfaction de

nos ennemis, sans aucun danger pour eux, en compromettant des milliers de bons citoyens et la cause de la liberté tout entière, en jouant aux têtes comme de petites filles jouent à la poupée ! Je vous en montrerai de ces ordres du jour insensés, qui n'ont d'autre utilité que d'exposer à l'échafaud les patriotes auxquels on les adresse sans leur consentement et même malgré eux !

Je vous en montrerai, car j'en ai moi-même, apportés par des amis qui les avaient reçus et qui me les communiquaient pour que je leur apprisse si c'étaient des œuvres d'une police infernale ou d'une coupable extravagance. Je pourrais vous montrer bien d'autres choses, et vous ne savez guères, à ce qu'il paraît, ce qui se passe en politique et ce que sont tous ces fantômes dont vous faites des montres qui vous effraient! Accusez-moi, et je vous ferai l'histoire des agens provocateurs, des mouchards, des moutons, et de toute cette corruption dont je travaille à couper la racine en cherchant une meilleure organisation sociale.

Oui, accusez-moi; et je vous montrerai des projets de *congrès*, qui m'ont été proposés par les hommes les plus respectables, ennemis des socités secrètes et des complots.

Accusez-moi, et je vous ferai l'histoire des partis politiques, socialistes, républicains, réformistes, communistes, avec leurs nuances, leurs rivalités, leurs antipathies, leurs hostilités même. Je vous montrerai le Communisme Icarien faisant face, tenant tête, à tout ce qui n'est que révolutionnaire ; je vous le montrerai l'objet de leurs attaques et quelquefois de leur fureur ; j'invoquerai de plus fort la lettre du 26 janvier, celles d'Imbert, celle de Dupouy, et cent autres preuves d'hostilité contre le Communisme Icarien.

Accusez-moi ; et je vous prouverai que, mes amis et moi, nous avons souvent veillé pour empêcher des émeutes, tandis que les procureurs-généraux dormaient. Je vous démontrerai que nous avons plus empêché d'émeutes que tous les procureurs-généraux ensemble ! Et je vous crierai sans cesse et de toutes mes forces qu'en poursuivant les *Icariens* vous commettez le plus monstrueux contre-sens, vous tournez le dos à la vérité.

Encore une fois, de grâce, M. le procureur-général, je vous en conjure, en réparation des dédains que vous avez si majestueusement prodigués au pacifique et moral *Populaire*, au *Voyage en Icarie*, à mes nombreux écrits fruit de tant de veilles, à *cette vous ne savez quelle doctrine*, si pure, si fraternelle, si chrétienne, à ce *sieur Cabet*, si rempli d'amour et de dévouement pour le peuple et l'Humanité, accusez-moi, accusez-moi ! Et vous me procurerez le plus enviable des triomphes !

Toulouse, 31 août. CABET.

## TROISIÈME LETTRE.

Voyez la bizarrerie du cœur humain, M. le procureur-général ! L'acquittement des accusés et de ma doctrine communiste Icarienne était l'objet de mes vœux les plus ardens ; et maintenant que cet acquittement est prononcé solennellement, complètement, aux applaudissemens d'une grande et généreuse cité toute entière, je suis triste, mécontent... Et quoique vos amis vous félicitent peut-être de la prudence qui vous a décidé à supprimer votre réplique, afin de supprimer celle de MM<sup>es</sup> Detours, Gasc et Joly, je me trouve comme volé, ainsi que bien d'autres, dans le plaisir que je me promettais d'entendre leur riposte et les vérités aussi amusantes qu'instructives qu'elle aurait nécessairement fait jaillir : c'était le bouquet, et vous nous en avez privés !

Mais tout n'est pas fini pour nous deux, M. le procureur-général ; j'ai bien de petites réflexions utiles à vous communiquer ; j'ai mon rapport à faire comme vous à son excellence, et j'ai d'autres devoirs encore à remplir dans l'intérêt de la société.

Le plus pressant de ces devoirs, c'est de réparer une erreur grave, capitale, qui pourrait avoir des dangers pour une population nombreuse, intelligente, laborieuse, éminemment remarquable par ses qualités patriotiques et généreuses ; je veux parler des ouvriers LYONNAIS.

Vous vous rappelez qu'un des principaux défenseurs a dit publiquement qu'il y avait deux *écoles communistes*, l'école *Icarienne* et l'école *Lyonnaise* ou *Hébertiste*, ce qui pourrait laisser l'opinion que la masse de la brave population de Lyon est *hébertiste* : vous sentez les suspicions, les défiances, la malveillance, qu'une pareille opinion pourrait inspirer au Pouvoir contre cette immense population déja si malheureuse !

Eh bien ! c'est là l'erreur matérielle la plus incontestable : Je puis vous affirmer, moi qui suis intéressé à bien connaître Lyon et son esprit, moi qui ai dans cette ville des correspondans zélés, moi qui y compte un grand nombre d'abonnés, moi qu'on accuse d'empoisonner ses ateliers de mes écrits, je puis vous assurer, dis-je, que là, comme partout ailleurs, le système *Icarien* a produit et produit tous les jours une complète métamorphose, et que les hommes les plus ardens et les plus résolus, partisans autrefois des sociétés secrètes et des entreprises aventureuses et violentes, plus éclairés aujourd'hui par mes doctrines, ne pensent plus qu'à l'emploi de la discussion, de l'instruction, de la moralisation et du courage civil ; je puis vous assurer que le parti représenté par les lettres des 6 et 26 janvier, dont vous avez fait tant de bruit pour effrayer les jurés et leur faire déclarer un complot, n'était alors qu'une minorité aussi faible qu'active, que cette minorité s'est journellement affaiblie depuis ces derniers sept mois, qu'aujour-

d'hui elle est anéantie, et que l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité des ouvriers de Lyon, est *Icarienne*, renonçant à la violence, et cherchant son salut dans la puissance de l'opinion publique. En voulez-vous la preuve ? Ecoutez !

Vous savez, par le *Populaire* (que vous connaissez maintenant aussi bien que personne), que, quand j'ai accepté la défense du Communisme à Toulouse, l'assemblée générale des actionnaires du *Populaire* m'a présenté une *adresse* dans laquelle, répétant ses déclarations précédentes et constantes, elle a déclaré de nouveau qu'elle adoptait complètement le système *Icarien*, et les moyens employés par les premiers fondateurs du *Christianisme* dont elle serait heureuse de continuer l'œuvre. Vingt adresses d'*adhésion*, représentant la masse des Communistes en France, en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en Angleterre, prouvent incontestablement que cette masse de Communistes est *Icarienne* et que, s'il existe encore quelques Babouvistes, c'est une imperceptible minorité. Voici l'*adresse* de LYON, du 29 juillet :

« Cher citoyen Cabet,

» Comme vous, nous sommes convaincus que le système de la Communauté Icarienne, basée sur le mariage et la famille purifiés et perfectionnés, est le système d'organisation sociale le plus conforme au Christianisme et à la Démocratie, et le plus capable de réaliser la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la fraternité, l'unité ; de détruire la misère par une meilleure organisation du travail et par une répartition plus équitable et plus fraternelle des produits; de couper la racine à tous les vices et à tous les crimes par l'éducation et par l'aisance universelle; d'assurer la justice, l'ordre, la concorde, la paix ; d'amener tous les progrès ; en un mot, d'assurer le bonheur de tous les citoyens sans exception et de l'Humanité tout entière.

» Comme vous, nous sommes convaincus que la Communauté ne peut s'établir que par la persuasion, par la puissance de l'opinion publique, par la volonté nationale, et que la violence, les sociétés secrètes conspiratrices et l'émeute, ne peuvent qu'aggraver nos maux, arrêter notre marche progressive, et compromettre le salut de la cause populaire.

» Comme vous, nous sommes convaincus que l'*avenir* est à nos principes et à notre système ; que la Bourgeoisie, qui le repousse parce qu'elle est trompée par des préventions et par la calomnie, finira par l'apprécier et l'adopter; que nos camarades, indifférens jusqu'ici, finiront par ouvrir les yeux et partager notre zèle; et qu'avec de la persévérance nous parviendrons infailliblement à obtenir le *cautionnement* nécessaire pour rendre *hebdomadaire* notre journal *mensuel*. »

Cette adresse d'adhésion, signée par 553 citoyens, aurait été

signée par **5,000**, représentant la population ouvrière, si les réunions avaient été tolérées par le pouvoir.

Le fait n'est pas douteux; il est même incontestable pour vous, M. le procureur-général; car écoutez encore!

Vous savez bien la lettre de Lyon, du 26 janvier, dans laquelle le prétendu comité reprochait à Gouhenant son silence sur une précédente lettre du 9 : eh! bien, cette lettre dit formellement que les théories nouvelles (Icariennes) paralysent l'action révolutionnaire; que trois partis se sont formés; que l'un d'eux, la *Jeune-Europe*, est composé de modérés, de propagandistes, et *par-dessus tout* de Cabetistes (ou d'*Icariens*); et que, par suite, Lyon qui, six mois auparavant, aurait pu entraîner les autres en marchant à l'avant-garde, ne pouvait plus maintenant que suivre ceux qui prendraient l'initiative.

Cette lettre ne prouve-t-elle pas, jusqu'au dernier degré d'évidence, que les *Icariens* dominent à Lyon?

Vous savez aussi les lettres d'Imbert (qui déclare ne pas vouloir marcher avec M. Cabet), et celle de Dupouy (qui déclare les Icariens *schismatiques*) : toutes ces lettres ne démontrent-elles pas que, s'il existe un parti d'action, ce parti est faible et impuissant; que les Icariens sont assez nombreux et assez forts pour tenir entre leurs mains la destinée populaire; que leurs adversaires du camp démocrate ou républicain ou révolutionnaire les accusent eux-mêmes de modération, de propagande pacifique; et que, comme le disait Joly, avec une irrésistible évidence, toute alliance entre les Icariens et leurs adversaires, pour un complot et une insurrection, était aussi impossible qu'entre la *paix* et la *guerre*.

Je ne comprends même pas, je n'ai jamais compris et ne comprendrai jamais, comment vous, M. le procureur-général, vous avez pu trouver dans ces lettres et dans la note de Laponneraie écrite de Bordeaux, la preuve ou l'indice d'une alliance pour un complot ! Mais c'était tout le contraire; ces lettres étaient la base de la défense et la démonstration de l'innocence des Icariens accusés !

Quelle est donc la fatale fascination qui vous a ainsi aveuglé; qui vous a fait prendre, pendant sept mois, le contre-pied de la vérité; qui a été, pour tant d'accusés et pour tant de familles, la cause de tant d'angoisses et de tant de ruines; et qui, sans le courage et le dévoûment de tant de généreux défenseurs, pouvait (j'en frémis quand j'y pense) perdre à jamais des innocens, flétrir et déshonorer la doctrine la plus pure, la plus vraiment chrétienne et la plus pacifique, et commencer, contre l'innombrable classe des travailleurs, une persécution qui aurait rappelé celle des premiers chrétiens?

Oui, M. le procureur-général, cette accusation est bien étrange, bien extraordinaire, bien inconcevable, bien...!!!

Quoi qu'il en soit, une vérité démontrée, reconnue, certaine, désormais incontestable, c'est que, d'une part, le système Icarien est essentiellement PACIFIQUE; que, d'autre part, les communistes sont généralement et universellement *Icariens*; et que, d'une troisième part, les ouvriers LYONNAIS sont à la fois *Icariens* et *pacifiques*.

Et je vous prie, en terminant, de remarquer que la grave erreur dans laquelle est tombé un orateur aussi distingué par sa logique que par son énergie, et beaucoup d'autres erreurs que je ne signale pas, prouvent que moi seul je pouvais répondre, sans crainte de méprise, à toutes les attaques dirigées contre le Communisme et les communistes, parce que moi seul j'avais étudié depuis long-temps tout ce qui tient à la doctrine, aux écrits communistes, et au personnel de ce parti : ces erreurs prouvent aussi que les fastes judiciaires n'offrent peut-être pas d'exemple où le refus d'admettre le défenseur choisi par l'accusé soit aussi impossible à justifier que le refus que j'ai subi devant la cour d'assises de Toulouse.

CABET.

Toulouse, 2 septembre.

## QUATRIÈME LETTRE.

Sans préambule et marchant droit au but, je vous demande, M. le procureur-général, si quelques fonctionnaires de votre police judiciaire ne méritent pas d'être poursuivis criminellement et punis comme coupables de prévarication, d'abus de pouvoir et de barbarie?

Déja l'*Emancipation* (du 1er septembre) a fait d'utiles réflexions à ce sujet : je vais vous en adresser quelques autres, dans l'intérêt général.

Quel déplorable spectacle offre cette monstrueuse affaire! Voilà des hommes, des citoyens, des pères de famille, des travailleurs, des innocens, qu'on emprisonne, qu'on torture, qu'on ruine, au nom du gouvernement de la société, de la justice; et quand leur innocence est proclamée, on se contente de leur ouvrir la porte de la prison et de les mettre dans la rue en leur disant : nous nous sommes trompés; tant pis pour vous! vous êtes bien heureux d'être innocens!

Cependant, que de fautes de la part des agens du pouvoir! que d'inhumanité, que de cruautés même, dignes de l'inquisition!

Votre police prétend que, long-temps avant le banquet du 15 janvier 1843, elle voyait les communistes conspirer ouvertement, dans les cafés, à l'aide du *Populaire* et de mes brochures : si le fait était vrai, n'était-ce pas quelque chose d'inqualifiable de laisser

des malheureux se précipiter dans l'abîme quand il était si facile de les en empêcher? Voilà donc comme l'autorité est paternelle et protectrice !

Puis, quand le banquet est découvert, par hasard, plusieurs jours après, on met autant d'activité pour faire punir qu'on a mis précédemment d'indifférence et de nonchalance pour prévenir !

Quelle violence de sauvages envers le premier alcade de Figuières *Abdon Terradas*, et ses deux compatriotes *Uzuriaga* et *Gelada*, réfugiés politiques, qui cherchaient la liberté sur la terre hospitalière de France, et qu'on jette dans un cachot pendant que leur patrie en feu réclame leur dévouement !

Quelle barbarie dans l'arrestation de Gouhenant, enlevé au milieu de la nuit, à Agen, jeté dans un cachot humide, sans lumière et sans feu, le 27 janvier, puis amené à Toulouse chargé de fers comme un brigand, entre deux gendarmes tenant leurs pistolets armés, lorsque cet homme peut être innocent, lorsqu'il est réellement innocent !

Quelle barbarie encore dans l'arrestation de Dubor, présumé innocent, réellement innocent, et qu'on entraîne la chaîne au cou de Condom à Toulouse, à travers les villes et les villages, le forçant à faire ainsi vingt lieues à pied, par la pluie et dans la boue !

Quel excès de pouvoir dans ces deux cents (environ) visites domiciliaires et ces 55 poursuites contre des citoyens de toutes les classes, riches et pauvres, négocians ou propriétaires et ouvriers, dont la police trouble arbitrairement le foyer, la famille et les affaires !

Que dire des calomnies de la police, qui transforme des *listes d'abonnés* en *listes de conspirateurs*, qui s'efforce d'exciter la haine universelle contre les prisonniers, en les dénonçant comme d'odieux communistes indignes d'aucun ménagement, certainement coupables d'un effroyable complot?

Comment justifier cet horrible *secret* de 57 JOURS imposé à *Gouhenant*, pendant l'hiver, dans un cachot de sept pieds, sans feu, sans lumiere, sans soleil, sans air, sans pouvoir ouvrir la seule fenêtre grillée et barrée qui s'y trouve, à tel point qu'un jour, ayant voulu faire du feu, la fumée qui restait dans la pièce l'avait presque étouffé, lorsqu'il parvint à casser la vitre pour y respirer!

Comment justifier, aux yeux de la justice et de l'humanité, ce supplice qu'on fait endurer à un innocent, obligé de rester caché, parce qu'il ne peut faire un pas dans son cachot, à qui l'on ne donne que du pain et de l'eau et même en lui laissant souffrir la faim? Pourquoi, dites-moi, M. le procureur-général, vous qui

parlez tant de religion et de Dieu, pourquoi lui refuse-t-on du papier, des plumes et de l'encre, pour écrire des notes, des souvenirs, des réflexions, des pensées?

Pourquoi lui refuse-t-on toute espèce de livres, même l'*Imitation de Jésus*? Quel autre motif peut-on trouver à cette privation cruelle, si ce n'est de fatiguer, de désespérer un innocent, et de le forcer à s'avouer coupable pour mettre fin à son supplice? Mais n'est-ce pas là une torture d'inquisition? Quelle est la loi qui autorise une pareille torture, quand tant de lois déclarent criminelnt toute rigueur qui n'est pas indispensable? Cette torture est donc ue crime aux yeux de la loi! Et n'est-elle pas une barbarie, aux yeux de l'humanité, cette habitude d'interroger un prisonnier pour le forcer à faire des aveux qui pourront être l'instrument et la cause de sa condamnation?

CINQUANTE-SEPT JOURS DE SECRET!!! Ainsi donc, plus le prisonnier est innocent, moins on a de preuves et d'indices contre lui, plus son arrestation est injuste et arbitraire, plus il montre de grandeur d'ame pour s'immoler au salut de tous, plus on s'acharne à le torturer!

Et pendant ces 57jours de secret, de séquestration d'avec les vivans, de mort et de tombeau, que de pertes, que de ruines, que d'angoisses pour le père, que de dangers pour les enfans, que de calomnies de la part des ennemis de toutes espèces?

Et tous ces attentats à la liberté individuelle et à l'humanité se voient encore au dix-neuvième siècle, après tant de révolutions politiques et sociales!

Et vous, M. le procureur-général, vous qui parlez tant de croyance religieuse, de catholicisme, de paradis et d'enfer, vous pouvez tolérer tant de révoltans abus que votre devoir vous prescrit de surveiller et d'empêcher!

Et vous souffrez que la captivité préventive se prolonge sept mois contre des innocens!

Et quand vous n'avez pas la moindre preuve, quand l'innocence est manifeste, vous persistez à accuser avec véhémence; vous fouillez dans toute une vie pour essayer de noircir le malheureux qu'on ne pourra condamner!

Mais, mon Dieu, M. le procureur-général, est-ce que vous croyez que la victime doit être contente! Est-ce que, si les revire-mens si fréquens de la politique vous dépouillaient de votre pourpre et de votre hermine, comme tant d'autres en ont été dépouillés, vous béniriez celui qui vous traiterait comme vous avez laissé traiter tant de citoyens innocens? Est-ce qu'il existe quelqu'un au monde qui, victime comme eux, ne crierait pas contre la persécution? Et qui, blanc ou bleu, femme ou homme, fonctionnaire

ou simple particulier, est parfaitement sûr de n'être jamais l'objet d'une accusation politique ?

Si je demande réparation contre les auteurs de tant d'abus, c'est donc dans l'intérêt de tous les accusés futurs et par conséquent de tous les citoyens : ces excès seraient moins fréquens s'ils étaient moins impunis !

Du reste, écoutez bien mon dernier mot, Monsieur le Procureur-général : c'est aux mauvaises institutions bien plus qu'aux hommes que nous en voulons ; et c'est précisément parce que l'organisation sociale actuelle enfante d'innombrables procès politiques ou civils que nous demandons une organisation plus parfaite qui puisse les supprimer tous. CABET.

Toulouse, 6 septembre 1843.

# CINQUIÈME LETTRE.

Je suis désolé, M. le procureur-général, de n'en pas finir avec vous; mais, de bonne foi, comment ne pas vous parler de tant d'attentats commis par votre police judiciaire contre la PROPRIÉTÉ, contre cette propriété que vous chérissez tant, dont vous vous déclarez l'ardent défenseur, et que vous nous faites un crime de vouloir organiser de manière qu'elle existe pour tous ? Je vais donc, dans l'intérêt des propriétaires, des négocians, des journalistes, de tous les citoyens même, vous adresser quelques questions relatives à la propriété.

Eh bien, dites-le-moi franchement, saisir des lettres anciennes de vingt ans et qui ne traitent que d'affaires de famille ou de commerce, n'est-ce pas un attentat à la propriété ?

Saisir des registres et des comptes constatant des achats et des ventes de tableaux, des créances et des dettes, n'est-ce pas un attentat à la propriété et au commerce?

Saisir des billets à encaisser, et refuser de les rendre au prisonnier qui les réclame pour recevoir les sommes qui lui sont dûes et dont il a le plus pressant besoin, soit pour payer ce qu'il doit, soit pour avoir de la nourriture; le réduire à tout vendre à vil prix pour vivre ; n'est-ce pas un attentat à la propriété ?

Effrayer tous les abonnés de mon *Populaire*, faire chez eux des visites domiciliaires, saisir chez eux mon journal, sous le prétexte qu'il est un instrument de complot, quand c'est le gouvernement qui me vend le timbre pour l'imprimer, quand c'est le procureur du roi qui en autorise tacitement la publication après en avoir reçu un exemplaire, quand c'est la poste qui le transporte en me faisant payer le transport, quand le ministre de la justice est l'un

de mes abonnés et ne croit pas pouvoir le faire poursuivre, n'est-ce pas, à mon égard comme à celui de mon correspondant et de mon mandataire, un attentat à la Propriété, au Commerce et à la Presse?

Oui, M. le procureur-général, saisir ainsi mon *Populaire*, et mes nombreux écrits chez mes correspondans, chez mes abonnés, chez mes souscripteurs; les effrayer tous; les empêcher d'accepter ma correspondance, de s'abonner, d'acheter le fruit de mon travail, de mes veilles, de mon amour pour le peuple et l'humanité; me paralyser dans mon industrie légale et légitime; me causer des pertes énormes; c'est un attentat à ma propriété!

Et quelle gravité ne prend pas cet attentat, quand vous attaquez à chaque ligne mon journal et mes autres œuvres dans votre acte d'accusation, et quand vous refusez de m'entendre, soit comme *accusé*, soit comme défenseur, ajoutant à tant de préjudices celui de m'empêcher d'exercer ma profession.

S'emparer, chez moi, de mes registres d'abonnés et de ma correspondance, pour les visiter, n'est-ce pas un attentat à ma Propriété, à mon industrie?

Saisir mes écrits, mon *Voyage en Icarie,* mes 12 *Lettres sur la Communauté*, ma *Ligne droite*, mon *Almanach Icarien,* chez mes correspondans ou chez les acheteurs, sous le prétexte que ces livres sont des instrumens de complot, quand tous ont été déposés au ministère, quand tous se vendent publiquement, à Paris, sous les yeux du gouvernement et de sa police, n'est-ce pas un attentat à la Propriété?

Saisir au bureau de la diligence un BALLOT que j'expédiais à mon correspondant, contenant cent exemplaires du *Bbmbardement de Barcelone*, brochure que je croyais éminemment utile à la nation entière pour l'éclairer sur le danger des *bastilles*, brochure qui m'a coûté 1,200 fr., brochure qui a été annoncée dans dix journaux, brochure qui ne pouvait être et qui n'a point été poursuivie, n'est-ce pas un attentat à la propriété?

Mais tout cela n'est presque rien encore; daignez m'écouter avec plus d'attention! Imaginez qu'on ait saisi, chez mon correspondant, sa *liste d'abonnés* et de souscripteurs avec les à-comptes que chacun a payés, avec les sommes qu'il doit, avec les dates des abonnemens et des renouvellemens; supposez que, pour remplir son devoir envers moi, et pour recouvrer les sommes qui me sont dûes, mon correspondant ait demandé la restitution de cette liste ou même seulement une *copie*, et qu'on n'ait voulu lui donner ni sa liste ni même une COPIE de sa liste: je vous le demande, comme je le demande à tout le monde, pourquoi lui a-t-on refusé cette COPIE? n'est-il pas manifeste que c'est pour l'empêcher de recouvrer les sommes dues pour le *Populaire* et pour les brochures?

n'est-il pas indubitable que c'est pour entraver, paralyser, tuer indirectement le *Populaire?*... Pouvez-vous nier que ce soit là un attentat à la Propriété, au Commerce, à la Presse?

Et si, quand les bastilles montreront leurs canons, toutes les polices judiciaires s'entendaient pour tuer indirectement ainsi tous les journaux et tous les écrits, la Presse entière n'expirerait-elle pas sous les coups de l'arbitraire, malgré la Charte qui la garantit et la proclame le *palladium* de toutes les libertés ?

J'ai fini, monsieur le procureur-général ; et c'est avec peine que je me suis trouvé réduit à commencer cette triste correspondance pour défendre mes cliens, l'intérêt général et moi-même. Il me reste néanmoins un dernier devoir à remplir, celui de faire un court *Rapport* au ministre sur la direction de la procédure et des débats ; et ce devoir, je vais aussi l'accomplir.

Toulouse, 8 septembre.

CABET.

---

Toulouse, imprimerie de J.-B. PAYA.

